Assemblée Législative

JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

7ème Année — Jeudi 3 Mai 1888 — No 13

JOURNAL
DES CAMPAGNES
EDITION HEBDOMADAIRE,
Paraissant tous les JEUDIS et contenant toutes les nouvelles de la semaine.
Prix de l'abonnement :—UNE PIASTRE POUR LA FRANCE : 10 FRANCS
Strictement payable d'avance.
Imprimé et publié par
LEGER BROUSSEAU,
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE
No 9, Rue Buade, H.V., Québec.

DISSOLUTION.

Mardi matin, le *Journal officiel* contenait un décret du président de la République qui mettait à la retraite le général Boulanger.

Vendredi matin, tous les journaux contenaient le manifeste du général aux électeurs du Nord, exposant la politique fort simple du candidat : révision et dissolution.

Vendredi soir, le cabinet Tirard qui avait frappé le général était renversé. La Chambre proclamait par son vote l'urgence de la révision, et par son attitude, la nécessité de la dissolution.

Je défie un électeur d'intelligence moyenne de ne pas conclure que ces trois faits découlent les uns des autres.

C'est parce qu'il avait été rendu à la vie civile, selon l'expression du général Logerot, que Boulanger a pu proclamer son programme. C'est parce qu'il l'a proclamé que le ministère a été renversé.

Donc, en se plaçant au point de vue des républicains, il était idiot de rendre le général à la vie civile, puisque le coup qui lui a été porté par les opportunistes est retombé sur leurs têtes. On leur a renversé leur ministère, et leur gouvernement s'enfonce d'un cran de plus dans l'impuissance, le discrédit et le ridicule.

La *République française*, qui s'évertuait à combattre Boulanger, avait trouvé cette triomphante combinaisou : qu'il soit éligible ! Eh bien ! il est éligible. La *République française* est-elle plus avancée ?

La déconfiture des républicains écrasés entre les radicaux et les conservateurs est tout ce qu'il y a de plus comique au monde.

Les républicains ont couvert Boulanger d'applaudissements, le jour où il déclarait que ses soldats partageraient leurs gamelles avec les mineurs. Or, c'est aujourd'hui à ces mineurs que Boulanger demande un siège à la chambre. Sa pasquinade d'autrefois l'a rendu populaire parmi eux. Ils vont l'élire.

Les républicains ont applaudi Boulanger quand il a rayé les princes des cadres de l'armée.

Or, ils ont été forcés de le rayer à son tour des cadres de l'armée comme un simple prince, et il en fait un prétendant.

Pourtant, ils étaient bien prévenus. Ils avaient été avertis à temps.

Tenez, tout à l'heure, en feuilletant de vieux papiers j'ai fait une découverte singulière. J'ai trouvé un article paru dans le *Matin* le 24 janvier 1887. Il y a quatorze mois.

A cette époque on venait de renverser Boulanger. Un homme, un seul, avait eu l'énergie d'accepter la présidence d'un ministère dont ne ferait pas partie le général Géraudel.

Le rédacteur du *Matin* examinait les conséquences de la chute du général, et concluait en disant qu'elle était trop tardive, que le mal était fait.

Du reste, il faut citer les principaux passages de cette espèce de petite prophétie.

"Trop tard ! Eh bien ! j'ai le regret de le dire aux assaillants du général Boulanger : Il est trop tard.

C'était, il y a six mois, qu'il fallait avoir du nez, ouvrir les yeux et comprendre. A ce moment là, on aurait envoyé le général dans un corps d'armée quelconque sans que personne protestât, et il y serait aujourd'hui parfaitement oublié.

Mais à ce moment on avait besoin de lui pour la besogne que l'on sait. Il consentirait, lui, général français à jeter à la porte de l'armée française des soldats qui comptaient parmi leurs aïeux trente-sept princes morts ou pris sur les champs de bataille, où leur maison forgea, avec son épée, la nationalité française, et cette bonne volouté lui tenait lieu de tout, d'Egypte et d'Italie, de Rivoli et des Pyramides.

Aujourd'hui, il n'est plus temps.

Il y a six mois, le général Boulanger n'existait pas encore. Aujourd'hui il existe.

On y touchera. Soit ! On le renversera. Soit ! Et puis, il arrivera ceci, c'est que l'opinion publique, très bête, fera de lui une victime de M. de Bismarck. C'est qu'autour de lui une légende absurde se créa, c'est qu'il personnifiera les idées de revanche, c'est qu'il deviendra un drapeau, c'est qu'il deviendra Gambetta des radicaux.

Mais bons opportunistes que vous êtes, vous savez bien que les intransigeants, s'entendent encore mieux que vous à fabriquer des légendes. Vous ne pouvez pas lutter avec des gens qui sont arrivés à galvaniser les deux fantoches qui s'appelaient Blanqui et Félix Pyat, et à leur donner une certaine attitude devant l'opinion. Ils se mettront à travailler au profit du général Boulanger, et vous m'en direz des nouvelles, et vous verrez quelle place tiendra bientôt le ministre tombé, comme il éclipsera les deux pâles clairs de lune de Gambetta qui s'appellent Ferry et Freycinet. Et comme il lui sera facile, avec un peu de patience, de devenir le maître de la République... quitte à faire mitrailler plus tard la sainte canaille qui l'aura porté au pouvoir."

Qu'en dites-vous ?

Celui de mes confrères qui a écrit ces lignes voyait il assez juste ? Etait il assez bon prophète, et a-t-il assez le droit, dans son coin, de se tordre de rire et d'apprécier les républicains avertis par lui jadis, affolés aujourd'hui, au moyen de ces mots pittoresques et familiers : Tas d'imbéciles ?

Remarquez bien, d'ailleurs, que Boulanger et ses adversaires sont, tous, sous l'empire d'une fatalité historique. Ils ne sont pas libres. Ils obéissent aux lois immuables qui enchaînent les uns aux autres les évènements humains.

Boulanger ne pouvait pas demander autre chose que la révision et la dissolution, puisque ce sont là pour lui les deux seuls moyens pratiques de se débarrasser de ses ennemis.

Or, une fois la question de révision posée, la Chambre telle qu'elle est ne pouvait pas l'écarter, parce qu'elle comprend une majorité obligée, à des titres divers de la réclamer.

Les boulangistes y sont obligés par leur intérêt ; les clémencistes par leurs déclarations ; les bonapartistes et les royalistes par leur principe.

Un radical, un bonapartiste, un royaliste ne peuvent refuser un instant de reviser la Constitution. Le premier, parce qu'il la juge trop peu républicaine ; les deux autres, parce qu'elle barre le passage à leurs princes.

Incapable de s'entendre sur une affirmation, ils se concertent forcément, tous les trois, sur une négation.

—Oui, dira-t-on ; mais il y a le Sénat qui n'est pas révisionniste, et dont le concours pourtant est nécessaire à la révision !

Je le sais bien ; c'est pour cela que je juge la dissolution nécessaire et inévitable. Puisque la Chambre veut la révision, et puisque la révision est pratiquement irréalisable, il n'y a qu'un moyen d'en sortir ; c'est de dissoudre la Chambre.

Les gens qui détiennent le pouvoir depuis Carnot jusqu'au dernier sous-préfet, ne veulent, bien entendu, ni de la révision ni de la dissolution.

Ils ne veulent pas de la révision parce que, étant en place et bien pourvus, ils trouvent la constitution admirable.

Ils ne veulent pas la dissolution, parce que la dissolution c'est l'inconnu. Pour eux, c'est peut-être Boulanger ; c'est peut-être la Monarchie ; c'est peut-être la Commune. C'est tout ce qu'ils possèdent, excepté ce dont ils jouissent.

Aussi allongent-ils la courroie de leur mieux. Aussi chercheront-ils par tous les moyens à éviter à la fois la révision et la dissolution.

De tous les moyens possibles, celui qui se présente le premier est naturellement l'essai de la constitution d'un ministère viable, d'un ministère qui fasse quelque chose ou du moins qui ait l'air de faire quelque chose.

Floquet ne pourra pas plus que les autres. La situation actuelle, fille de

dix années d'hypocrisies, de hontes, de gaspillages, de corruption et de tyrannie l'emportera comme le premier Tirard venu.

Il n'y a pas d'homme fort dans les gouvernements pourris, et sur un cheval fourbu les cavaliers les meilleurs restent forcément en arrière.

Que Floquet ou un autre soit ministre, il jouira de huit jours de tranquilité dus à la fatigue qui succède à toute crise ministérielle. Et puis, il sera, comme ses prédécesseurs, en face d'un coalition fatale de deux tronçons de la chambre contre la troisième.

Dans de pareilles conditions, tout gouvernement est impossible.

Ce qui est vrai, le fait qui plane au dessus de toutes les luttes, de toutes nos crises ministérielles, c'est que la France est arrivée à la période critique où elle a, depuis sa grande maladie de la fin du siècle dernier, l'habitude de vomir les gouvernements qu'elle se donne successivement.

Elle ne sait pas bien par quoi elle remplacera ce qu'elle va rejeter ; mais elle l'expulse quand même. Les symptômes de la crise éclatent de tous côtés. Les élections de 1885, le dégoût qu'inspire Ferry l'effrondement scandaleux de la maison Grévy, l'engouement ridicule dont Boulanger est l'objet ne sont pas autre chose.

C'est pourquoi les gens qui aspirent à remplacer ce qui est et à guérir la patrie malade doivent se tenir prêts.

Le temps approche où on aura besoin d'eux et où on leur demandera, sous peine d'une nouvelle échéance, de faire en conscience le métier de nations.

Et c'est là un dur métier, car il exige toutes les aptitudes, et il commande les actes les plus divers.

Parfois il se concilie avec l'expectative. Il permet qu'on attende tranquillement dans l'exil le réveil de la sagesse d'un peuple et la résurrection spontanée du droit.

Mais parfois aussi, il veut que l'on se sacrifie, que l'on s'expose, que l'on donne de sa personne, que l'on fasse preuve, à la face du soleil et en face de ses adversaires, que l'on est animé de ce sentiment de sa mission, de cette passion du pouvoir, de cette conscience de sa destinée, et, qu'on me passe ce mot, de ce sublime rut royal qui indique aux hommes leur chef, leur guide et leur salut.

J. CORNÉLY.

Lettres de Constantinople

[DE L'*Univers.*]

Constantinople, 16 mars 1888.

La question bulgare, après un réveil momentamé, dort de nouveau d'un sommeil profond, que la mort de l'empereur Guillaume contribue à rendre presque léthargique, la démarche platonique que la Sublime-Porte s'est décidée à faire en présence de la pression exercée par les cabinets de Saint Pétersbourg, de Berlin et de Paris, ne semble pas avoir ému outre mesure les gouvernants bulgares, qui savent d'ailleurs parfaitement bien que la Porte s'attendait à ce résultat ; en ce moment, ce qui inquiète le prince Ferdinand et ces ministres, c'est plutôt la campagne que l'Angleterre mène de plus en plus en faveur du prince Alexandre de Battenberg. Ils craignent que la Russie, pour répondre en quelque sorte aux avances faites par l'Allemagne en faveur de la paix, ne finisse par faire cette concession qui, étant patronnée par l'Angleterre et bien vue par l'Allemagne, serait à la longue agréée même par l'Autriche, et que les Bulgares, surtout l'armée, accepteraient avec frénésie. Quant au consentement de la Porte, c'est là une question tout à fait secondaire,et on peut la considérer comme acquis d'avance à toute proposition pouvant amener un accord entre les puissances européennes. Ce serait en réalité bien drôle que le prince Alexandre de Battenberg, qui a été la pomme de la discorde dans cette grosse question bulgare, finise pour devenir le point de ralliement et peut-être la seule solution possible, sinon déjà probable ...

Le maréchal Ali-Nizami pacha, qui devait se rendre à Berlin pour assister aux funérailles de l'empereur Guillaume et pour féliciter l'empereur Frédéric à l'occasion de son avénement, a dû ajourner son départ au dernier moment vu qu'il n'aurait pu être à temps à Berlin pour les funérailles ; cette mission a été confiée à Sadoullah pacha, ambassadeur à Vienne et ex-ambassadeur à Berlin ; il la remplira conjointement avec l'ambassadeur ottoman actuel, Tewfick bey. Il paraît cependant, d'après mes renseignements, que S. M. le sultan est toujours dans l'intention d'envoyer à Berlin une mission spéciale, qui serait composée du maréchal Ali-Nizami pacha et de l'allemand Ristow pacha.

Cette mission, avec les félicitations du sultan Abdul-Hamid II, présenterait probablement à l'empereur Frédéric les insignes du grand - cordon du Nichani-Imtiaz, la même décoration que le même Ali-Nizami Pacha fut chargé de remettre autrefois à feu l'empereur Guillaume. Accorder des décorations, enrichies de brillants, aux autres souvenirs, c'est là un acte de politique on ne peut plus innocent, et qu'il est loisible de renouveler toujours pour contenter tout le monde, même ceux qui trouveraient à redire sur la faveur accordée à d'autres ; c'est pour cela que le grand-vizir Kiamil-Pacha se garde bien de s'opposer au penchant que le sultan semble avoir pour la distribution facile de pareilles faveurs.

Comme je l'avais prévu, l'incident de Damas est sur le point de recevoir une solutions des plus satisfaisantes pour la France ; il est en effet question du rappel de Nachid Pacha, le gouverneur de Damas, lequel a vu d'ailleurs restreindre déjà sa juridiction à moins que la moitié de l'ancien vilayet de Syrie. Le nouveau gouverneur général du nouveau vilayet de Beyrout, lequel embrasse aussi toutes les villes du littoral de la Syrie, qui relevaient jusqu'ici de Damas a déjà pris possession de son poste, malgré l'opposition de Nachid Pacha. Ali pacha est " persona grata " à la France, et je persiste à croire que la Sublime Porte, revenant sur cette idée du partage de la Syrie en deux vilayets, finira par nommer Ali Pacha gouverneur général de toute la Syrie.

Les RR. PP. franciscains, qui desservent l'église de Saint Louis à Péra (la chapelle de l'ambassade de France), ont donné cette semaine-ci la retraite annuelle pour les dames. Ces saints exercices ont été fréquentés par l'élite des dames catholiques de Péra, et le R. P. Marcel, l'orateur français bien connu à Constantinople, dont l'éloquence persuasive a le don de pénétrer toujours son auditoire, a pleinement satisfait la piété des nombreuses dames qui ont fréquenté ses pieuses instructions. J'ai constaté avec une réelle satisfaction que Mme la comtesse de Montebello, ambassadrice de France, et Mme Cafiarel, la femme de l'attaché militaire de l'ambassade, ont donné les premières le bon exemple en assistant régulièrement aux conférences du P. Marcel. Je dois dire d'ailleurs, pour rester dans le vrai, que depuis que M. le comte de Montebello se trouve à Constantinople, l'ambassade de France paraît avoir repris les belles traditions de la France catholique. C'est ainsi que là où les prédécesseurs de M. de Montbello savaient facilement trouver des prétextes pour se faire représenter par leurs secrétaires dans la plupart des cérémonies religieuses auxquelles l'ambassade assiste officiellement. M. le comte de Montebello tient au contraire à y assister toujours en personne. L'ambassadeur actuel de France à Constantinople, en agissant comme il le fait, honore à la fois sa religion et sa patrie, car il est évident qu'il contribue par là à relever le prestige de la France catholique en Orient.

La retraite des dames a pris fin ce matin. Mgr Bonetti délégué apostolique, a célebré la messe de fin de retraite et a distribué la sainte communion. Sa Grandeur, qui semble manier la langue française on pourrait dire presque mieux que l'italienne, a, dans une improvisation analogue à la circonstance, résumé des devoirs de la mère chrétienne, inspirant un surcroît de ferveur à son auditoire déjà si bien préparé par une retraite de huit jours.

Une séance des plus intéressantes doit avoir lieu le 22 courant dans les salons de l'ambassade de France, en faveur des œuvres des filles de la Charité. L'initiative de cet acte de patriotisme, accompli sur un sol étranger à la France, revient à Mme la comtesse de Montebello.

Mgr Bonetti, le délégué apostolique, n'est peut-être pas étranger à ces ingénieux moyens destinés à soulager les misères qui sont si grandes à Constantinople, et qui cette année-ci se trouvent doublées par un hiver des plus rigoureux.

Les dames de charité de Père, sous la direction intelligente et active de Mge Bonetti, opèrent une des merveilles de charité, et s'efforcent de soulager les éprouvés de ce surcroit de misère.

A PROPOS DE BOULANGISTES.

Il paraît que dans le parti royaliste, il y a de bonnes gens qui prétendent que le *Gaulois* et votre serviteur sont devenus boulangistes.

Cela ne m'étonne pas.

D'abord, notre parti, comme tous les partis de foi sincère, fourmille de braves cœurs qui anathématisent volontiers. L'inquisition et l'anathème sont l'envers de la foi.

Ensuite, toutes les fois que j'ai le malheur de parler de Boulanger, je reçois des lettres indignées conçues d'après un double et invariable modèle.

Les uns me disent.

—Comment ! monsieur, vous osez défendre ce faux général, ce malheureux, ce révolté ! Vous n'êtes pas royaliste.

Les autres me disent :

—Comment ! monsieur, vous osez attaquer le seul ministre qui ne se soit pas aplati devant l'Allemagne ! Vous n'êtes pas Français.

Pas royaliste et pas Français ! Qu'est-ce que je peux bien être ?

Je vais essayer de le dire, et, pour le dire, je vais tenter un apologue.

On s'imagine volontiers que les terres vierges produisent. du premier coup, des moissons magnifiques.C'est une erreur. Les terres vierges ne produisent rien que des chardons. Pour qu'elles produisent quelque chose, il faut les aménager. On commence par leur confier des troupeaux de bœufs qui les broutent, les fument et les façonnent avec leurs pieds.

Puis on y met des moutons qui produisent de la laine. Enfin on y sème du blé qui pousse à plaisir.

En Australie, quand on fut arrivé à la seconde façon, aux troupeaux de moutons, il arriva des lapins. Les lapins se mirent à manger l'herbe qui nourissait les moutons, et les moutons se mirent à crever de faim.

Les propriétaires de l'Australie, gens pratiques, comprenant que le poil des lapins ne les dédommagerait jamais de la perte de la laine des moutons, se cotisèrent pour un prix à celui qui arriverait à les débarrasser des lapins.

Les savants firent travailler leurs cervelle et inventèrent des breuvages meurtriers avec lesquels on arrosait l'herbe. Les lapins qui dévoraient l'herbe faisaient *couic* immédiatement, mais les moutons aussi.

Mauvais moyen.

Alors notre graud Pasteur intervint.

Il proposa un de ces microbes dont il tient magasin, un microbe qui donne la phtisie aux lapins et qui ne la donne pas aux moutons.

Cet homme est bien capable de gagner quelques millions en rendant tuberculeux les lapins.

Voilà mon apologue. Il est moderne, car il est d'hier.

Je considère Boulanger comme le microbe qui doit donner à la République la maladie mortelle.

Si vous appelez cela être boulangiste c'est votre affaire ; mais dans ce cas je suis boulangiste.

Et ne dites pas que ma comparaison est fausse : ne dites pas que Boulanger n'est pas une maladie terrible inoculée à la République.

Voyez un peu et réfléchissez.

Sans Boulanger, est-ce que nous aurions savouré le vigoureux et éloquent discours prononcé hier, par mon ami M. Paul de Cassagnac, dont je n'admets pas toutes les théories, mais dont j'apprécie l'esprit politique.

Est-ce que nous l'aurions entendu faire le procès de la Republique, lui démontrer qu'elle est un gouvernement de saltimbanques et d'eunuques, qu'elle a réduit la France à chercher un prétendu sauveur de tous les côtés.

Sans Boulanger, est-ce que nous aurions vu toute la séquelle républicaine courber la tête sous ses accents qui, pour n'être pas royalistes, n'en étaient pas moins vengeurs et honnêtes ?

Sans Boulanger, est-ce que nous aurions eu la colère impuissante de Tirard et les rages imbéciles du petit père Goblet.

Sans Boulanger est ce nous aurions entendu Laguerre disputer à Cassagnac dans la virulence de ses attaques contre la sénilité parlementaire républicaine ?

Sans Boulanger, est-ce que nous aurions vu ce pauvre Clémenceau monter à la tribune pour répudier, la rougeur au front, le général qu'il a fait lui-même, et pour proposer un ordre du jour qui constate et proclame l'impuissance de la Chambre dont il fait partie ?

Sans Boulanger est-ce que nous aurions vu couler les larmes de Ribot demandant l'union au milieu de ces divisés, avec autant de succès qu'un médecin aliéniste en aurait s'il demandait un peu de bon au milieu de ses clientes de la Salpêtrière ?

Sans Bonlanger, est-ce que nous assisterions à ce spectacle étonnant inoubliable, l'élection de Marseille, où la République est en déroute avant même le scrutin et où il ne se présente que des révoltés ?.....

Non, non, sans Boulanger nous n'aurions rien vu de tout cela. Et savez-vous ce que c'est : c'est le symptôme infaillible, indéniable, de la fin d'un régime abborré.

La Chambre se déchirant elle-même ; la République n'osant pas

s'affirmer devant les électeurs ; ses chefs hués, attaqués sur la voie publique ; son Président empêché par la crainte des manifestations d'accomplir la plus sacrée de sa vie : mener le deuil de son père. Voilà ce que nous devons à Boulanger.

Et vous voudriez que nous méconnaissions tout cela ?

Je n'aime pas Boulanger, mais je le cultive. Je ne fais pas de vœux pour lui, mais je le contemple. Je ne le considère pas comme un sauveur, mais je le considère comme un vengeur.

Et, pour tout dire, je suis devant lui comme Pasteur est devant ses microbes.

J. CORNELY.

Le scandale d'Ivry

C'est le *Gaulois* qui dénonce ce scandale en ces termes :

Un scandale ignoble a marqué, hier à Ivry, le service de M. le cure Collas, décédé il y a trois jours.

Le conseil de fabrique avait prié M. Lévêque, maire de la localité, de donner des ordres au commissaire de police afin que ce magistrat assurât le service d'ordre aux abords de l'église. Mais M. Lévêque refusa de prescrire le service qui lui était demandé.

L'abbé Collas, très estimé dans la commune, où il avait rendu de nombreux bienfaits grâce à sa fortune personnelle, était curé de la paroisse d'Ivry depuis deux ans.

Il était précédemment premier vicaire à l'église Saint-Pierre de Chaillot

Il avait fondé des écoles chrétiennes dirigées par des Frères et des Sœurs.

C'était un homme charitable, toujours prêt à venir en aide aux malheureux.

Dès son arrivée à Ivry, il avait été en butte aux tracasseries de la municipalité radicale, à laquelle il avait toujours su tenir tête.

Le maire et M. Guilhen, commissaire de police, s'étaient ligués contre lui ; ils lui firent endurer toutes les vexations possibles.

La population d'Ivry, ayant eu connaissance de l'incident survenu entre le conseil de fabrique et le maire, s'était portée en masse, hier, à midi, àl'église d'Ivry, qu'elle prit en quelque sorte d'assaut.

Tandis qu'à l'intérieur plusieurs misérables troublaient le service divin, à la porte d'autres invectivaient les personnes qui n'avaient pu pénétrer dans l'église.

A la sortie du corps, les cris recommencèrent de plus belle ; cette foule abjecte, ne respectant même pas la mort, se mit à chanter et à pousser des cris d'animaux. Et cela sous l'œil paternel de M. Guilhen, commissaire de police, dont la présence semblait être une provocation.

Des caractères et des dessins obscènes furent tracés à la craie sur les murs de l'église, où les lettres de faire-part avaient été lacérées.

Ce ne fut que grâce à l'énergie de plusieurs assistants que la voiture mortuaire put se faire un passage à travers cette foule ignoble, qui ne cessait de chanter et de crier.

M. Guilhen, qui n'a pas un instant tenté de réprimer ce scandale, avait bien su, cependant, assister officiellement à la mise en bière et à la levée du corps, car il savait qu'il devait toucher de ce chef une double vacation.

C'est honteux, vraiment, que de pareilles scènes se produisent à un enterrement, et cela de par le bon vouloir d'un maire et d'un commissaire de police, et presque avec l'approbation de ce dernier magistrat.

Du reste, la municipalité et le peuple d'Ivry sont coutumiers du fait.

Il est grand temps de mettre un terme à ces cènes écœurantes, qui se renouvellent trop fréquemment. Il est à espérer que M. Lozé, préfet de police, saura récompenser cemme il le mérite le zèle du commissaire d'Ivry.

Hélas ! nous craignons bien que le *Gaulois* ne fasse au préfet de police un honneur dont celui-ci ne se montrera pas digne

Un incident

Le *XIX Siècle* raconte ce curieux incident de la soirée d'hier :

Une bande de deux ou trois cents personnes environ passait, hier soir, place de l'Opéra, vers onze heures, en criant : " Vive Boulanger ! A bas Ferry !" lorsque M. Rouvier et M. Edwards, directeur du *Matin*, qui se dirigeaient vers l'avenue de l'Opéra, vinrent à les rencontrer.

Enervé par les cris de : " A bas Ferry ! " qu'on ne cessait de répéter, M. Rouvier se retournant, s'écria : " Vive Ferry !"

Inutile de dire que ce cri fut accueilli par une bordée de : " A bas Ferry, vive Boulanger ! "

Entouré aussitôt par les manifestants, auxquels s'étaient joints un certain nombre de curieux, M. Rouvier, s'adressant à un gamin d'une dizaine d'années qui se faisait plus remarquer que les autres par ses démonstrations antiferrystes, lui dit : " Mais, petit malheureux sache donc que si tu as quelque instruction, c'est à M. Ferry que tu le dois! (*sic*)."

Puis, comme les cris de : " A bas Ferry ! " continuaient comme de plus belle, il ajouta :

—Je m'appelle Rouvier, et je vous défends de crier devant moi : " A bas Ferry."

A ce moment, un autre manifestant ayant crié aux oreilles mêmes de M. Rouvier : " A bas les ministres de Bismark ! " celui-ci se retourna, furieux :

—Que dites-vous ? s'écria-t-il. Le manifestant, interloqué, s'enfuit à toutes jambes, poursuivi par M. Rouvier, que la foule escortait toujours en criant : " A bas Ferry ! A bas Rouvier ! Vive Boulanger ! "

Arrivé rue Dounou, M. Rouvier s'arrêta et revint sur ses pas, en compagnie de M. Edwards.

Puis, se frayant un passage à travers la foule, ils descendirent l'avenue de l'Opéra.

Les manifestants les accompagnèrent en continuant à crier : " A bas Ferry ! à bas Rouvier ! "

Arrivé rue d'Argenteuil, M. Rouvier entra dans les bureaux du *Matin*.

Peu à peu, les manifestants se dispersèrent et M. Rouvier put rentrer chez lui.

Mais quelques curieux qui l'avaient attendu le saluèrent encore une fois du cri de : " A bas Rouvier ! Vive Boulanger ! "

Ainsi se termina ce petit scandale, qui a eu plus d'un côté grotesque.

Il est assez étrange que le *Matin* ne souffle mot de cet incident où, d'après le *XIX*e *Siècle*, aurait été mêlé son directeur

Cinquième anniversaire

DU 7 AVRIL 1883

Lorsque Dieu, il y a cinq ans, jugeant que Louis Veuillot avait fait son œuvre, le rappela, je me promis, et bientôt je promis aux catholiques d'écrire sa vie. Ce travail, qui cependant m'est plus cher que tout autre, n'est pas terminé encore. Les documents sont réunis, le cadre est tracé, les jalons sont posés, mais les premiers chapitres seuls sont écrits. Les amis, connus et inconnus, qui me pressent avec tant d'affection de donner ce livre, vont regretter certainement qu'il ne soit pas plus avancé. Ils le regretteront moins que moi, et je les prie de m'accuser d'avoir fait d'autres besognes quand je devais surtout celle là.

L'*Univers* était pour Louis Veuillot l'œuvre capitale. Il s'y était livré tout entier et m'a toujours demandé de suivre son exemple. J'ai obéi, et c'est pourquoi sans oublier un instant ce que je dois à la mémoire de mon frère j'ai appliqué à l'absorbant travail du journal la plus grande partie de mon temps. Si je suis en retard ce n'est pas pour m'être donné trop de loisirs. Nos lecteurs, nos amis doivent donc m'excuser de n'avoir pas rigousement tenu en ce qui touche la publication des œuvres de Louis Veuillot et sa Vie toutes mes promesses.Elles n'ont pas cessé d'être présentes à mon esprit, à mon cœur ; je puis même dire, puisque je cause avec des amis, qu'elles n'ont pas cessé de me tourmenter. C'est une vraie et vive douleur pour moi d'interrompre sans cesse ce précieux et noble travail, pour juger au jour le jour les faits et gestes de MM. Boulanger, Tirard, Wilson, Goblet, Floquet. Mais il le faut ; c'est le devoir. On n'a point la direction d'un journal comme l'*Univers* pour se taire sur les choses et les hommes qui occupent l'opinion.

En dehors des questions courantes, que d'autres surgissent auxquelles il faut également s'arrêter ! Quelquefois même l'arrêt doit être long. Par exemple, il en est ainsi pour les *Mémoires d'un royaliste*. Pouvais je me dispenser d'examiner de près ce livre où un homme de mérite, qui compta parmi les défenseurs des intérêts religieux a faussé par calcul le programme de l'*Univers* et c'est à moi, surtout, qu'il appartenait de le rétablir. Plus d'une fois, depuis cinq ans, j'ai fait pareille besogne pour d'autres publications ayant plus ou moins directement trait à l'histoire du parti catholique. Et cependant je n'ai pas tout relevé. Ainsi je n'ai rien dit des lettres du P. Lacordaire à M. Foiset, sur lesquelles il y aurait tant à dire ! Que d'écarts d'idées, d'erreurs de jugement et de paroles fâcheuses il y a dans ces deux volumes !

Le lecteur ne doit pas conclure de ce rapprochement que je compare la correspondance de l'illustre dominicain aux *Mémoires d'un royaliste*. Si l'on voit dans cette correspondance un homme irrité et emporté, absolu et mobile, on y sent aussi une âme sincère, dont l'injustice n'est pas du parti pris. C'est un adversaire altier et prévenu qui se trompe, et non un ennemi qui veut tromper.

Mais écartons ces choses. D'autres souvenirs dominent aujourd'hui ceux que m'ont laissés d'injustes et même d'indignes attaques. Je me rappelle la concert de regrets qui éclata dans le monde catholique lorsqu'on sut que Louis Veuillot n'était plus. Ce jour-là, les chrétiens militants, évêques, prêtres et fidèles, qui n'avaient cessé d'applaudir à ses travaux, ne furent pas seuls à lui rendre hommage. Aux amis on vit se joindre des ennemis absolus ; et, de plus, des demeurants du camp libéral,—pas tous hélas ! ni les plus notables, —surent aussi reconnaître que l'Eglise venait de perdre un grand serviteur. Si la guerre reprit bientôt, ce ne fut ni de moi ni de ce journal que partirent les premiers coups.

En cela encore nous nous conformions à la pensée, aux conseils de Louis Veuillot et nous restions dans la voie où il aurait voulu se tenir toujours. Nous l'avons déjà dit, mais il convient de le redire : s'il était constamment prêt à la lutte contre l'ennemi, et même s'il la cherchait volontiers, jamais il ne prit l'initiative d'une polémique personnelle entre catholiques. Les fameuses violences qu'on lui a tant reprochées étaient des réponses, et il s'en faut qu'il ait répondu à tous les assaillants. Même quand il répondait, que de points il évitait de toucher ou de traiter à fond afin de limiter la querelle ; que d'articles terminés il a mis au panier ! Mais il voulait l'union dans la vérité et, malheureusement, les catholiques atteints de libéralisme voyaient dans cette exigence un insupportable reproche. De là leur constante colère.Nous ne rappellerons pas ici à quels excès cette colère porta plusieurs d'entre eux.

Quant à Louis Veuillot, si dans le combat il put lui arriver de s'échauffer trop, il ne connut point la haine ; il frappait l'adversaire en face sans chercher à déshonorer l'homme ; il n'a rien laissé derrière lui où l'on puisse trouver une calomnie et signaler l'esprit de vengeance. Cinq ans avant sa mort, alors que, déjà souffrant, il étudiait sa vie en chrétien qui voit approcher l'heure de Dieu, voici ce qu'il écrivait comme annexe à son testament :

" Je demande pardon à tous les hommes que j'ai pu offenser et envers qui j'ai eu des torts. J'en ai combattu beaucoup et longtemps ; je crois n'en avoir haï aucun sciemment et volontairement, et je suis sûr de leur avoir pardonné de bon cœur les torts que j'ai pu croire qu'ils avaient envers moi. Si j'ai quelquefois, dans le premier feu de mes ressentiments, demandé justice à Dieu, j'ai toujours su renoncer à me faire justice moi-même, avant la fin du combat. Aujourd'hui, je n'ai plus l'ombre d'un ressentiment personnel. Je demande miséricorde pour tous comme pour moi. Grâce à Dieu, ce pardon s'applique à tous et à tout sans exception. Qu'il n'y ait pas un seul des hommes que j'ai combattus qui ne demande et ne reçoive le pardon de Dieu, qui seul peut être offensé sans justice, sans raison et sans prétexte."

C'est également alors qu'il dissit : " Sl l'œuvre que j'ai faite est bonne, il suffira que je n'y sois plus, on le verra bien. " Cette confiance ne fut pas trompée. Son œuvre était bonne ; trop de ceux qui avaient le droit de la juger l'on dit et l'en ont glorifié, pour que le chrétien dévoué à l'Eglise, comprenant les besoins de ce temps, voulant la vérité intégrale, ait le droit d'en douter. Qu'importe que des voix hostiles, les unes servant de vieilles rancunes, les autres ignorantes, protestent encore contre ce jugement ? Il restera. Et comment ne resterait-il pas, quand la nouvelle génération va chercher et trouve chez le grand combattant des luttes d'hier des armes pour les combats d'aujourd'hui ? Voici, par exemple, ce que m'écrivait, il y a trois jours, un jeune ecclésiastique, en me demandant comment il pourrait se procurer les *Mélanges*, et si la vie de " ce fort d'Israël " serait bientôt prête : " Je prie pour vous, monsieur, " et pour votre œuvre. Dans ce sé- " minaire nous sommes beaucoup qui " vivons de Veuillot ; il est notre " homme, parce qu'il est un guide " sûr dans les luttes qu'il faudra sou- " tenir pour l'Eglise, et nous nous " ferons gloire de marcher avec lui " et après lui."

Oui, Louis Veuillot continue de combattre et d'enseigner : *Defunctus aphuc loquitur*.

EUGÈNE VEUILLOT.

On annonce que le président Cleveland a définitivement promis de se rendre à Nashua (New-Hampshire) le 28 juin prochain pour assister à la grande manifestation que les Canadiens-français doivent faire ce jour-là dans cette ville.

Le rôle de l'Ordre de Malte
EN AMÉRIQUE

• —

Montmagny, ne pouvait en honneur et en justice, a dit M. Dionne, négliger le but qui avait motivé sa nomination à un poste de confiance. Le but latent de la compagnie que Montmagny représentait était d'empêcher le défrichement du pays. Tout le monde admet que ce représentant *était l'ami des habitants*. N'est-il pas vraisemblable de croire que, dans le dessein d'améliorer le sort de ces derniers, il ait pu songer à les mettre sous la gouverne d'une société religieuse comme celle de Malte par exemple ? M. Dionne trouve que c'est accuser ce gouverneur de fourberie que de lui prêter l'idée de faire passer le domaine de ses mandants en mains étrangères. Mais est-ce que de Montmagny en favorisant les aspirations coloniales ne travaillait pas également contre les intérêts des Cent Associés ? Ce n'était pas forfaire à l'honneur que de contribuer à enlever le monopole de la traite à la compagnie pour le faire passer aux habitants, et de ne conserver à cette même compagnie qu'une autorité factice. L'aurait-ce été plus de délivrer les sociétaires d'un pays qui sans la traite, leur était à charge, pour en donner la propriété à un ordre comme celui de Malte ?

Champlain a donc usé de fourberie lorsqu'il résistait à de Monts, à de Caen, à la Compagnie des Marchands. On ne peut pourtant pas nier qu'il ait contribué pour quelque peu à faire passer le pouvoir suzerain tantôt à l'une, tantôt à l'autre de ces associations.

M. Dionne ne paraît pas admettre que ce fut à l'instigation et sur les instances de Montmagny que les habitants réussirent à obtenir des concessions de la compagnie. Il oublie le rôle d'ami des colons qu'il lui fait jouer avec raison jusque là, pour donner tout le mérite à M. de Repentigny, qui fut, en effet, chargé d'aller en France conduire les négociations. "Tout se passa alors, ajoute-t-il, à l'insu de M. de Montmagny. Rien ne prouve que cet arrangement fut le sien ou fut fait à son instigation. *Il est assez probable qu'il sympathisa avec eux.*"

Cette assertion mitigée est remplacée à la ligne suivante par cette proposition plus absolue : "Il est un fait certain, et je le répète, c'est que le gouverneur était l'ami des habitants et qu'il n'a jamais été pris en défaut sur ce point."

Quand de Montmagny est en danger de devenir trop ouvertement l'adversaire de la compagnie, on le fait remplacer tout à coup comme défenseur des habitants par M. de Repentigny, et c'est à l'insu du gouverneur que les arrangements se font. Au moment que le besoin de la réfutation ne se fait plus sentir, Montmagny reparaît avec son rôle d'ami des habitants. Non *seulement sa sympathie est assez probable, mais il n'a jamais été pris en défaut sur ce point.*

Afin de bien démontrer que la mission de Repentigny n'eût pas lieu à l'insu de M. de Montmagny, ainsi que M. Dionne l'avance, il suffit de constater que de Repentigny était le lieutenant du gouverneur et que c'est en cette qualité qu'il passa en France pour les affaires du pays et de la colonie française. (*Lettres spir. mère Incarnation.* Ferland, I. 338)

M. de Repentigny était une des créatures du gouverneur et il fut si mécontent de le voir remplacé par M. d'Aillebout que cela contribua à avancer sa mort. [Faillon].

Montmagny, ajoute M. Dionne, avait lui-même des intérêts dans la compagnie. Pourquoi aurait-il cherché à amoindrir son influence ? Il était trop droit, trop honnête, pour cela.

Le successeur de Champlain voulait l'établissement colonial du pays. Il croyait que la compagnie qu'il représentait ne cherchait à faire de cette belle contrée qu'un comptoir de commerce.

L'état déplorable dans lequel on laissait de Montmagny était un sujet d'étonnement pour tout le monde. Les progrès que faisait alors le pays étaient dus aux seuls efforts de quelques personnes. Ainsi l'habitation de Sillery, à trois ou quatre milles de Québec, au bord du fleuve, fut établie aux frais du commandeur de ce nom sous l'inspiration des Jésuites en 1637.

M. de Sillery était grand'croix de Malte. C'était le commandeur de Razilly qui l'avait intéressé au Canada et fait entrer dans la compagnie des cent associés [Garneau, I, p. 132].

Montmagny, en désintéressant la compagnie de ses privilèges pour en revêtir les habitants, ne pouvait pas prétendre avec la population qui habitait alors le pays, assurer alors le développement de la colonie. Devait-il compter sur les ressources fort restreintes des colons ? Et s'il voulait diriger sur les rives du St-Laurent une forte immigration, quelle influence aurait exercée en France la communauté des habitants ? Ces règlements de 1647, approuvés, dit Faillon, par le conseil du roi, *peut être sans une assez grande connaissance de cause*, ne furent point goûtés par plusieurs personnes, en Canada et en France, *parce qu'ils leurs semblaient* avoir été *inspirés par un autre motif que celui de l'intérêt public.*

Aussitôt l'arrangement conclu, Montmagny se fait remettre entre les mains par le syndicat des habitants toute l'administration des affaires de la colonie. Comment s'y prendrait-il, pour peupler et coloniser et peupler le pays, maintenant que la compagnie était libérée de ses obligations ? Le *Journal des Jésuites* vient à la rescousse en disant que M. le gouverneur *attendait quelque établissement.* De qui pouvait-il espérer cet établissement ? Les compagnies avaient laissé le pays à l'abandon.

Il ne pouvait compter sur elles, Garneau nous a dit comment une seule personne s'était intéressée sérieusement à la colonie. C'était l'ami de Montmagny, le commandeur de Sillery, un des premiers dignitaires de l'Ordre de Malte, qui dépensait généreusement près de Québec, les 40,000 livres d'appointement que lui donnait sa commanderie de Troyes. Pourquoi Montmagny n'aurait-il pas rêvé de faire comme le gouverneur des Antilles Poincy, ou comme le suzerain de l'Acadie Razilly, appeler l'Ordre de Malte à son secours.

Est-ce que, dans des temps, pas encore très éloignés, des dignitaires de l'Ordre, comme le commandeur de Malte et le comte de Soissons n'avaient pas pris un puissant intérêt au Canada ?

La famille de Razilly n'était-elle pas alliée à celle de Richelieu ?

Pourquoi ne pas tenter l'œuvre que son cousin de Poincy avait préparée de longue main à St-Christophe et qu'il devait voir couronner de succès ? Le but des chevaliers n'était-il pas de combattre les infidèles et de répandre le nom chrétien ?

N'est-il pas étrange que l'année même où la population canadienne groupe dans les mains de Montmagny tous les pouvoirs, l'année même où ce gouverneur délaissé par les cent associés attend quelque établissement, suivant le *Journal des Jésuites*, n'est-il pas vrai, dis-je, que c'est cette même année qu'une pierre est gravée aux armes de Malte sur le rocher de Québec ?

Tout en donnant à l'ordre une excellente *dépouille*, pour me servir de l'expression énergique des Chevaliers, Montmagny améliorait considérablement sa position. Les prieurés et les commanderies de Malte assuraient de larges bénéfices à leurs titulaires. Le commandeur de Sillery recevait bon ou mal an 40,000 livres de la commanderie de Troyes. Un ordre tout puissant auprès de la cour de France aurait pu diriger vers la colonie un fort courant d'immigrants. Le pays se serait rapidement colonisé et aurait donné des revenus considérables. Montmagny, qui ne recevait que 25,000 livres d'appointement de la compagnie et qui devait là dessus entretenir des garnisons et des lieutenants, pouvait compter sur des appointements plus larges. Et ce n'est pas là jeter une tache de vénalité sur sa nature généreuse et bien ouverte, attendu que les biens d'un chevalier étaient ceux de l'ordre.

Voilà comment, avec toutes ces considérations hypothétiques, on peut vraisemblablement tenter d'expliquer certains incidents de la carrière de Montmagny auxquels les historiens ont prêté des motifs différents, mais qu'ils ne paraissent pas avoir bien approfondis.

On a jamais essayé d'expliquer par exemple, comment il se fait que de Montmagny eût été nommé gouverneur de la colonie bien avant que la mort de Champlain fut connue en France. On trouve quatre ou cinq documents signés à Paris dans le cours de janvier et février 1636, dans lesquels Montmagny porte le titre de gouverneur du Canada. Champlain était mort le 25 décembre 1635. Il est impossible de penser pour un instant que les sociétaires eussent appris, dans le court espace de trois semaines, la mort du fondateur de Québec ? Quelle influence faisait donc rappeler le père véritable de la colonie ?

On voit que le désir arrêté de Montmagny était de se fixer dans la colonie puisqu'il s'y fit concéder, dès 1646, par la compagnie, deux seigneuries dont l'une assez considérable : la *Rivière du Sud.* Son rappel lui offrit la matière d'un vrai sacrifice, écrit Faillon.

A-t-on jamais bien saisi les fils de l'étrange cabale qui fut ourdie contre lui, et dont parle M. de la Chesnaye, dans son mémoire ?

Une chose certaine, c'est que les projets de Montmagny, dont le *Journal des Jésuites* nous parle d'une façon assez mystérieuse, ne furent point goûtés par plusieurs personnes, en Canada et en France. (Faillon).

Que dire encore de l'opposition que Maisonneuve rencontra de la part de Montmagny, à l'origine de son entreprise de l'établissement de Montréal ? On a beau essayer de diminuer les proportions de cette querelle, il n'y a pas de doute qu'elle ait existé.

A ce propos, on me reproche d'avoir forcé un peu la note lorsque j'ai dit que ce fut par *un jour de fête publique* que de Montmagny fit arbitrairement emprisonner les gens de Maisonneuve. Ce n'était pas un *jour de fête publique* que cet incident eut lieu, écrit M. Dionne, mais le jour de la conversion de St-Paul, fête patronale de Paul de Chomedey. La correction est juste, en ce sens qu'elle précise mieux que je ne l'ai fait, le jour où l'emprisonnement eut lieu. Mais cela n'empêche pas que cette année là le jour de la conversion de St-Paul fut choisie comme une fête publique par les recrues de Ville-Marie stationnées dans l'anse de Sillery. On ne tire pas du canon et de l'arquebuse, en pleine nuit, pour une fête ordinaire. On sait, avec quelles solennités se célébraient dans ce temps-là les fêtes patronales. Il y avait, du reste, tant de fêtes observées, aux origines de la colonie, que l'autorité épiscopale dut à différentes reprises en retrancher au delà de vingt-quatre. Avec ces détails, il est pardonnable d'avoir fait une fête publique d'un jour qui ne l'était peut-être pas rigoureusement parlant pour toute la communauté.

Fête publique ou non, de Montmagny fit emprisonner les gens de Maisonneuve, et il y aurait eu scandale assez fort sans les pères jésuites, qui eurent le bon esprit de s'interposer.

M. Dionne explique le mauvais vouloir de Montmagny en disant que l'établissement de Ville-Marie était une entreprise téméraire qui pouvait mettre la colonie en danger. Il est bien connu, cependant, que cet avant-poste jeté comme un défi à l'Iroquois a préservé Québec des incursions des sauvages pendant un siècle et demi.

D'après Dollier de Casson, Montmagny s'efforçait d'arrêter et de retenir à Québec tous ceux qui venaient de France pour monter à Villemarie, assurant que ce lieu n'était pas tenable, quoique pourtant on fut dans une absolue nécessité d'y envoyer des hommes si on voulait conserver Québec et tout le reste de la colonie. (Cité par Faillon 2-90).

L'établissement d'un poste avancé, défendu par des hommes courageux et déjà faits à la guerre était propre à raviver les espérances des anciens

colons par l'aide qu'ils en devaient attendre contre l'ennemi commun ; c'était pour nous une nouvelle preuve que le Canada possédait en France de puissants protecteurs et des amis intimes. (314 Ferland 1–).

Montmagny craignait probable-que les prérogatives de sa charge ne fussent lésées, et que son autorité ne fut diminué (Ferland).

Montmagny s'est opposé à l'établissement de Montréal. C'est en preuve. Les raisons qui militaient en faveur de cette opposition étaient elles d'intérêt public. Ferland et Dollier de Casson ne sont pas de cet avis.

Il est vrai que de Montmagny, voyant de Maisonneuve fortement appuyé du côté de la métropole, mitigea son ardeur première ; mais le fondateur de Ville-Marie, craignant de nouvelles hostilités, dut se défendre dans un pamphlet bien connu, et finit par faire rappeler son adversaire—dont le prestige était déjà amoindri par la cabale ourdie contre lui par plusieurs familles de Québec.

La société de Ville-Marie brisait certainement quelques projets de Montmagny, parce qu'autrement on ne pourrait pas comprendre une hostilité sans but contre une association entièrement religieuse. Les lettres d'établissement de la compagnie de Montréal, enjoignaient pourtant à Montmagny l'ordre positif de l'aider par tous les moyens.

En voyant Montmagny rappeler les garnisons du fort Richelieu et se fortifier puissamment dans Québec, j'ai signalé le fait que son cousin de Poincy avait justement procédé de la même manière pour s'emparer de l'île St-Christophe au profit de l'ordre de Malte. M. Dionne conteste ces avancés. Si le fort Richelieu fut démantelé, si la garnison fut repliée sur Québec, c'est que de Montmagny n'avait pas les moyens pécuniaires suffisants d'entretenir cette troupe. Je comprendrais cet argument si de Montmagny eût réduit les cadres de sa garnison, mais il garda dans Québec la troupe rappelée du Richelieu. Il est difficile de voir quelle économie considérable il pouvait réaliser par ce déplacement.

Faillon, après s'être plaint très vivement que par la convention intervenue entre la Cie des Cent Associés et les habitants (2 p. 87) de Montmagny se trouvait le seul arbitre souverain des affaires du pays, ajoute :

D'après ces mêmes articles, le gouverneur de Québec avait vingt cinq mille livres d'appointementements par an, avec privilège de faire venir, chaque année, sans frais pour lui, soixante-dix tonneaux de fret par les vaisseaux de la flotte, à la charge pour lui d'entretenir le fort de munitions et d'armes, d'avoir, outre son lieutenant particulier, un autre lieutenant aux Trois - Rivières, et enfin, soixante-dix hommes de garnison, qui seraient nourris aux frais du magasin, et que le gouverneur-général répartirait dans le pays, selon qu'il le jugerait plus utile. En fixant ainsi ses appointements, on avait prétendu pourvoir d'une manière efficace à la sûreté du pays, et cependant depuis que ces articles étaient censés être en vigueur, on n'avait presque rien fait pour le défendre.

M. de Montmagny, comme gouverneur général, devait entretenir un lieutenant aux Trois-Rivières, placer un commandant au fort Richelieu pourvoir ces forts d'hommes, de munitions et de vivres, et on ne voit pas qu'il les ait secourus depuis le renouvellement de la guerre, alors qu'ils avaient tout à redouter de l'audace des Iroquois.

J. Edmond Roy.

(A suivre)

L'hon. M. Chapleau se propose d'organiser une série de pique-nique politiques dans la province de Québec, cette année.

CORRESPONDANCE D'OTTAWA

Ottawa, 28 avril 1888.

Une députation composée de MM. L. Z. Joncas, Kenny, Riopel, Cameron (Inverness), McKeen, Mills [Annapolis], Moffat et autres membres représentant des comtés maritimes, ont eu ce matin une entrevue avec le ministre des finances, Sir Charles Tupper, au sujet du commerce d'exportation de la morue sèche.

M. Joncas, membre pour Gaspé, qui avait été choisi pour expliquer le but de la députation, dit que vu la forte compétition de la part de la Norwége et autres pays, les prix offerts pour le poisson ont été peu rémunératifs sur les marchés du Brézil, de l'Espagne, du Portugal, de l'Italie et des Indes Occidentales; que la prime de $1.60 par quintal, de poisson, accordée par le gouvernement français à ses pêcheurs, permet aux armateurs français d'exporter leur poisson en Espagne, au Portugal et autres ports méditerranéens et là d'en disposer à des prix qui sont rémunératifs pour eux, mais en même temps ruineux pour les exportateurs canadiens. Que conséquemment les exportateurs canadiens doivent envoyer la totalité de leur poisson au Brézil, mais que le droit d'importation de $1.75 par quintal, imposé par le gouvernement brézilien, sur le poisson canadien, nuit sérieusement à ce commerce.

La députation demanda ensuite que le gouvernement prit telles mesures convenables qui tendraient à faire diminuer le fort droit imposé par le gouvernement brézilien sur le poisson canadien.

Sir Charles répondit qu'il reconnaissait bien l'importance de cette question qu'il lui donnerait sa plus sérieuse considération et qu'il tâcherait de trouver quelque moyen pour protéger les intérêts de nos pêcheries.

Nous accusons réception d'une brochure intitulée : *Projet de refonte et de révision des lois de licence, Montréal* 1888.

Le principal auteur de ce projet est M. L. O. David, député de Montréal-Ouest. Ce travail doit servir de base à une législation qui sera proposée, nous dit-on, durant la prochaine session.

PLUMES DE PAON

Parmi les merveilles prônées par nos adversaires, comme ayant été accomplies par le gouvernement Mercier, figurent en première ligne les rentrées que ce cabinet a eu la bonne fortune d'encaisser depuis qu'il est au pouvoir.

Voyez, s'écrient les reptiles du du ministère, voyez combien ce gouvernement est habile : il a reçu $100,000 d'Ontario, $125,00 de Montréal, $150,00 de revenu additionnel provenant de la taxe sur les corporations etc.

On dirait vraiment que ces gens-là prennent leurs lecteurs pour des imbéciles.

Tous les gouvernements conservateurs ont à leur crédit de ces rentrées heureuses qui, de temps à autre, viennent lester le trésor.

Ainsi le gouvernement Chapleau a retiré de la ville de Montréal $554,-000 sous le titre du fond d'emprunt municipal. Le gouvernement Ross, lui, a fait des prodiges. Il a obtenu du gouvernement fédéral **$2,394,000** comme subvention en indemnité de la construction du chemin de fer du Nord ; **$2,549,213** pour l'intérêt retenu de 1867 à 1873, sur le surplus de la dette de l'ancienne province du Canada, assumée par la Puissance à cette dernière date. Soit en tout près de **$5,000,000**. Ces $5,000,000 représtent un revenu additionnel d'environ **$250,000**.

En outre, les sommes retirées des corporations commerciales sont dues au gouvernement conservateur.

L'honorable M. Würtele disait dans son discours sur le budget en 1883 :

> Les renseignements que j'ai recueillis ont confirmée l'évaluation que j'avais faite du produit des taxes directes imposées sur les corporations commerciales. Je porte la recette de cette source, dans la révision que j'ai faite de l'évaluation, de $123,800 à $125,000..... Je n'ai aucun doute sur la légalité de l'acte qui impose ces taxes *et j'ai la conviction que la perception s'en fera.*

La perception s'en fait maintenant, grâce aux cabinets conservateurs qui ont porté la cause jusqu'au Conseil Privé. M. Mercier n'a fait que récolter ce que les nôtres avaient semé.

Voilà donc encore au bas mot **$150,000** de revenu additionnel dû aux conservateurs. Ajouté aux **$250,-000** dont nous avons parlé plus haut, cela fait **$400,000** d'augmentation de revenu, léguée à la province par les cabinets conservateurs, et dont M. Mercier et ses amis se vantent aujourd'hui, comme de succès personnels.

Arrière, usurpateurs du mérite d'autrui. Vous n'en imposerez pas à l'opinion, et les électeurs de Maskinongé, d'Hochelaga et de Missisquoi ne se laisseront pas duper par vos vantardises.

HISTOISE DU DROIT CANADIEN

Nous accusons réception d'un ouvrage intitulé : *Histoire du droit canadien, depuis les origines de la colonie jusqu'à nos jours*, par M. Edmond Lareau, avocat et député.

C'est un fort et beau volume in-8vo, de 518 pages, édité avec luxe par M. A Périard, de Montréal. L'ouvrage est divisé en deux parties. La première traite du droit canadien sous la Domination française. La seconde traitera du droit canadion sous la Domination anglaise. La première partie seule est parue. C'est le volume dont nous venons d'accuser réception.

Une telle œuvre a dû coûter à M. Lareau beaucoup de labeur et de recherches. Nous ne l'avons pas encore parcourue, et, conséquemment, nous ignorons si toutes les idées en sont acceptables. Il est assez probable que plusieurs opinions de l'auteur prêteront à la discussion. Mais, pour les avocats et les hommes de loi, cet ouvrage sera certainement d'un vif intérêt.

Nous en donnerons sous peu à nos lecteurs une appréciation, après lecture faite.

Ce livre est en vente à Québec chez MM. Filteau et frères, libraires, 27, rue Buade.

Nos remerciements à qui de droit pour l'envoi d'un exemplaire.

SUCCÈS PARTAGÉ

Les élections de samedi ont, en somme, mieux tourné que nous ne nous y attendions.

A Missisquoi, M. Spencer que l'opinion générale tenait d'avance pour battu, triomphe d'un redoutable adversaire par une belle majorité. C'est un désappointement cruel pour les libéraux et le gouvernement Mercier, qui étaient absolument sûrs de remporter cette division électorale.

L'autre jour, à Farnham, le premier-ministre est allé faire le triomphateur. On l'a sérénadé, *adressé*, fleuri, et ses organes nous ont crié qu'il revenait de Missisquoi avec la certitude d'une victoire. Au lieu de cela, nous avons le droit de dire aujourd'hui que le premier-ministre est allé recevoir en personne un protêt solennel contre son programme et son administration.

A Maskinongé, notre ami M. Caron est défait par une faible majorité après une lutte admirable. Le cliché des victoires morales a fait son temps. Mais une chose certaine, c'est que le résultat de cette élection n'a rien de décourageant pour notre cause. Comme nous le disions samedi, nous avons lutté sans ressources. Le dévouement des amis, et l'enthousiasme des partisans, ont tout fait. Nos adversaires eux-mêmes, nous le savons, ont été étonnés de la manière dont nous avons soutenu ce formidable assaut. Ils avaient en leur faveur tous les avantages : le prestige et l'ascendant du pouvoir, le nombre des cabaleurs, les moyens pécuniaires indispensables pour faire une bonne organisation, l'influence du patronage etc. Ajoutons à cela une corruption effrénée. L'élection de Maskinongé doit coûter au moins $10,000 au parti libéral. Depuis huit jours on expédiait dans les paroisses d'en haut les caisses de gin et de whiskey. Un ministre, M. Turcotte, dirigeait la bataille en personne, et les gens des Trois-Rivières savent qu'il est homme de *ressources* en temps d'élection. L'*Electeur* de samedi nous énumérait ses amis présents dans le comté. Depuis lundi il y en avait trois par paroisses, sans compter les cabaleurs du crû. Tout ce monde là avait le gousset bien garni et faisait les choses avec une royale prodigalité. Cette armée de cabaleurs, d'orateurs, de tripoteurs,

a passé huit jours à préparer le vote, et à éclairer les populations.

Malgré cette formidable organisation, M. Caron, soutenu par le zèle et le courage de quelques amis qui faisaient la bataille à leurs frais, a failli battre toute la cohorte ministérielle, et infliger aux forces libérales et nationales coalisées un humiliant échec.

Nous disons qu'un pareil résultat n'a rien de décourageant, et qu'il doit démontrer à nos adversaires la vitalité du parti conservateur.

Reste Hochelaga. Là nous avouons franchement notre surprise. Une défaite ne nous aurait pas étonné. Mais que M. Charlie Champagne l'emporte sur M. Villeneuve par 240 voix de majorité, nous trouvons cela humiliant pour l'électorat de notre province.

Voilà la seule victoire réelle que nos adversaires aient remportée hier. Et cette victoire, au fond du cœur, plus d'un vrai libéral est bien prêt de s'en affliger. Nous ignorons encore les détails de la lutte. Mais il est probable que les exploits de Laprairie ont dû se répéter sur une grande échelle.

Dans tous les cas la journée de samedi n'a rien de décourageant pour le parti conservateur, étant donné les circonstances particulières où se sont faites ces trois élections. Le cabinet Mercier s'attendait à une marche triomphale. Il a trouvé une résistance opiniâtre à Maskinongé, un échec imprévu à Misisquoi, et il a fait à Hochelaga l'acquisition de M. Charlie Champagne.

Nous encourageons nos amis à serrer les rangs, et à organiser la lutte sur tous les points menacés.

Cour du Banc de la Reine

Mercredi, 25 avril 1888.

SÉANCE DU MATIN

La cour s'ouvre à 10 heures, sous la présidence de leurs honneurs les juges Cross et Tessier.

L'affaire Trudel vient devant la cour pour l'argumentation des points de droits réservés.

M. Irvine demande du délai qui lui est accordé.

L'affaire Creighton vient devant la cour et est remise à demain matin.

Dans la cause de Ford, accusé de parjure, la défense demande que l'acte d'accusation soit cassé, car il n'a pas été signé par le procureur général. Elle produit aussi à l'appui de cela un affidavit, attestant qu'aucun ordre n'a été donné par le procureur général. Après une assez longue discussion, l'affaire est renvoyée à demain.

Dans l'affaire de St. Sylvestre, M. Lemieux déclare qu'il sera prêt à procéder demain.

M. H. Carbray renouvelle son cautionnement qui est fourni par MM. F. Carbray, ex-M. P. P., et Connelly.

La cour s'ajourne ensuite jusqu'à 2 heures de l'après midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

A deux heures les grands jurés entrent et présentent leur rapport.

A l'occasion du procès de J. Benj. Trudel accusé de parjure, les grands jurés attirent l'attention des avocats de la Couronne sur les accusations portées contre plusieurs membres du Conseil de de ville relativement à l'acceptation du contrat Beemer pour l'aqueduc. Comme il est difficile de se procurer des preuves directes, les grands jurés suggèrent qu'une plainte soit faite au procureur général et qu'une commission Royale soit nommée pour s'enquérir de cette question.

Son honneur le juge Tessier remercie les grands jurés de leurs travaux et les relève de leurs fonctions en leur déclarant que leurs suggestions seront sérieusement considérées.

On procède ensuite dans la cause de Frs Curodeau, accusé de tentative d'empoisonnement sur la personne de son épouse Marguerite Lachance, le 9 avril 1888.

M. J. B. Robitaille occupe pour la défense.

MARGUERITE LACHANCE, épouse du prisonnier. Je suis mariée à Frs. Curodeau depuis 28 ans et je suis âgée de 52 ans. Je demeurais à St. Sauveur depuis la Toussaint. Je demeurais auparavant à St-Thomas de Montmagny.

J'élève une petite fille du nom de Fortin. Le jour en question je suis allée au magasin ; de retour au souper la petite fille m'a dit : " regarde donc ce qu'il y a sur ta soupe, c'est blanc, c'est amer," j'ai remis la soupe dans le plat. Il restait un dépôt au fond de l'assiette que j'ai mise dans une boîte dans le magasin.

Le lendemain en arrivant, la petite m'a dit la même chose que la veille à propos du pudding, et m'a conseillée de ne pas en manger. J'ai alors porté l'assiette où était la soupe au R. P. Durocher.

Le Dr Blouin, de Montmagny, m'avait déjà averti de faire attention à mon mari, et qu'il avait des attaques de folie.

C'est mon mari qui m'a fait assurer pour $1000, mais je lui avais dit que l'argent devait retourner à mes enfants.

C. J. SAMSON, médecin, pratiquant à St-Roch. Je connais le prisonnier depuis 15 ans. Quelques jours avant les faits en question Curodeau est venu me demander un purgatif comme je lui avais déjà donné. Je lui ai donné 10 à 15 grains de (calomel) protochlorure de mercure. Il a insisté pour avoir une plus grande quantité de cette poudre blanche. Je lui en donnai à sa demande et je divisai le tout en deux parties.

ARTHUR VALLÉE, médecin, a procédé à l'examen des objets en question. Le petit paquet contenait de l'arsenic, et le dépôt dans les vases était du protochlorure de mercure. Le calomel n'est pas comme un poison violent.

A cet endroit la Couronne déclare qu'elle abandonne la cause faute de preuve suffisante, que le poison a été administré. Les médecins déclarent que le calomel n'est pas un poison.

Le prisonnier sera cependant détenu jusqu'à ce qu'un médecin aliéniste ait prononcé sur son état mental.

En conséquence le jury rend un verdict de " non coupable."

La Cour s'ajourne ensuite jusqu'à demain matin à 10 heures.

Jeudi, 26 avril 1888.

SÉANCE DU MATIN

La cour s'ouvre à 10 heures, sous la présidence de leurs honneurs les juges Cross et Tessier.

Son Honneur le juge Tessier rend jugement sur la motion présentée hier par la défense dans la cause de Jos. Ford jr., accusé de parjure pour faire renvoyer l'acte d'accusation.

Le juge maintient la motion parce que l'acte d'accusation portait le nom de J. Ford, senior, au lieu de J. Ford, junior.

Dans la cause de Creighton pour libelle M. Irvine fait application pour rejeter l'acte d'accusation, car il n'est pas fait régulièrement. Il ne précise pas que le libelle ait été imprimé.

L'application est discutée puis le juge réserve sa décision.

On procède ensuite dans la cause de M. Faucher, Jos. Pageau et Marcel Grégoire, accusés de bris d'une maison d'école, à St. Sylvestre, le 10 avril.

Les accusés plaident non coupables.

ZÉLIA BLOUIN, épouse de Pierre Bisson, est institutrice dans l'arrondissement Beaurivage, à St Sylvestre.

Le soir en question, j'étais couchée avec ma belle sœur quand nous avons entendu des détonations d'armes à feu près de la maison d'école. Nous nous sommes habillées à la hâte et nous nous sommes rendues chez M. Fortier. En sortant j'ai vu Pageau près de la maison.

ELMIRE BISSON, sous maîtresse, donne un témoignage identique.

LOUIS VAILLANCOURT, commissaire d'écoles à St Sylvestre. J'ai examiné les dégâts causés à la maison d'école, et j'ai constaté qu'ils s'élevaient à une vingtaine de piastres.

JOS. OCTAVE GAGNÉ, notaire, de la paroisse de St Sylvestre. Je connais les trois accusés et je les ai vus souvent avant l'affaire. Je me souviens d'avoir entendue dire à Faucher que si la maîtresse était rengagée, il se passserait quelque chose.

On entend quelques autres témoins qui racontent les mêmes faits.

M. F. X. Lemieux fait alors motion pour renvoyer l'acte d'accusation parce que dans l'indictement le dommage est évalué à plus de $20 tandis qu'il a été prouvé qu'il n'est que de $4, ce qui ne constitue qu'un simple délit qui aurait dû être jugé devant un juge de paix.

L'hon. juge Tessier déclare que les jurés devront décider cette question.

La défense et la Couronne adressent ensuite le jury, puis l'hon. juge Tessier résume la cause. Il dit aux jurés que c'est de leur devoir de libérer l'accusé Faucher contre lequel il n'y a pas de preuves suffisantes.

A quatre heures et cinq minutes les jurés se retirent pour délibérer.

A quatre heures et demie les jurés n'étant pas d'accord, la cour s'ajourne jusqu'à demain matin à dix heures.

Vendredi, 27 avril.

La Cour s'ouvre à 10 heures sous la présidence de leurs Honneurs les juges Cross et Tessier.

Les petits jurés dans l'affaire de St. Sylvestre entrent et déclarent qu'ils n'ont pu s'accorder sur leur verdict de non culpabilité.

Son Honneur le juge Tessier leur explique de nouveau sur quel point ils ont à décider et les renvoie continuer leurs délibérations.

Son Honneur le juge Tessier rend jugement sur la motion pour renvoyer l'acte d'accusation dans l'affaire Creighton.

La motion est rejetée. La cause est fixée à demain matin.

M. Dunbar présente une motion pour renvoyer l'acte d'accusation dans l'affaire de la Reine *vs* Carbray pour corruption électorale.

La cour s'ajourne ensuite jusqu'à midi.

A midi, les jurés entrent et rendent un verdict de non coupables contre les accusés Faucher et Pageau qui sont immédiatement élargis.

La cour s'ajourne ensuite jusqu'à demain matin, à 10 heures.

SÉANCE DU MATIN

Samedi, 28 avril.

La Cour s'ouvre à 10 heures sous la présidence de leurs Honneurs les Juges Cross et Tessier.

On procède dans la cause de l'Armée du Salut.

Les cinq prévenus demandent un procès séparé. Le capt. Brice subit le premier son procès.

M. G. Amyot conduit la poursuite.

MM. Dunbar et F. X. Lemieux occupe pour la défense.

M. Amyot fait l'exposition de la cause aux jurés dans les deux langues.

On procède à l'examen des témoins.

Lieut. Col. VOHL, chef de la police de Québec depuis 8 ans. L'Armée du Salut est arrivée à Québec, le 8 janvier 1887. Elle consiste en un certain nombre d'hommes et de femmes. Ils s'assemblent à 7 heures p. m., à leurs casernes et paradant dans les rues bannières et musique en tête. Les dernières parades de l'Armée ont attiré au delà de mille personnes. Il y a eu plusieurs démonstrations occasionnées par ces sorties et il s'en est suivi des scènes de désordre. Le témoin lui-même a été frappé.

M. NÉMÈSE GARNEAU, marchand sur la rue St-Jean. Sa famille demeure dans le haut du magasin. Il y a eu connaissance des parades de l'armée du salut. La musique qui est faite est affreusement discordante et désagréable. Le bruit se fait entendre jusque dans les maisons et réveille les enfants. Au paint de vue du commerce ces parades sont nuisibles. Elles causent des rassemblements qui empêchent le monde d'entrer dans les magasins qui se trouvent sur le parcours de la procession.

LE DR TURCOTTE demeure dans la côte du Palais, vis-à-vis des casernes de l'Armée du Salut. Il a été beaucoup ennuyé par les agissements de l'Armée et plusieurs de ses clients l'ont informé qu'ils ne pouvaient se rendre chez lui pendant les dernières parades de l'Armée.

MM. Philippe Huot, Dr Deblois, Arthur Lavigne et George Larue, rendent tous le témoignage que l'Armée du Salut est une nuisance publique.

A quatre heures et demie la Cour s'ajourne jusqu'à lundi matin à 10.

Lundi, 30 avril.

SÉANCE DU MATIN

La Cour s'ouvre à 10 heures, sous la présidence de leurs honneurs les juges Cross et Tessier.

La cour prononce alors les sentences suivantes :

C. Gendron, pour parjure, 2 années de pénitencier.

Isaïe Laroche, larcin ; 5 mois de détention dans la prison commune aux travaux forcés.

Thos. Anderson, assaut ; 4 mois de détention dans la prison commune aux travaux forcés.

Joseph et Ferdinand Genest, assaut ; 2 et 3 mois de détention dans la prison commune aux travaux forcés.

On continue l'examen des témoins dans la cause de l'armée du Salut.

ALFRED LANGEVIN, de la cité de Québec, demeure dans la côte du Palais. L'armée du Salut passait devant sa résidence tous les soirs. La musique était très forte et incommodait beaucoup une malade qu'il avait chez lui ; elle est morte depuis. Quelques uns de ses amis ont averti l'Armée, qui pendant trois soirs a cessé de jouer en passant devant sa résidence, mais elle recommençait une fois passée, et il n'y avait pas grande différence.

MM. le Dr Casgrain, L. Dénis Hudon, R. S. Tozer, F. X. Bernard, Arsène Babin, Félix Martin, Ambroise Lafrance, Edouard Lapointe, V. W. Larue N. P. X. Gingras, Alfred Grenier, Jos. Gauvin, Jos. Turcotte, avocat, confirment les témoignages précédemment donnés.

Ces témoignages terminent la preuve de la poursuite.

M. Dunbar fait alors motion dans ce sens ; que les faits établis par la preuve de la poursuite ne constituent pas une offense pour laquelle les jurés peuvent trouver les accusés coupables. Il argumente sa motion et cite des autorités et des faits à son appui.

M. Amyot lui répond dans une longue argumentation et cite une foule d'autorités en son sens.

Cette discussion occupe la Cour jusqu'à cinq heures et quart.

Son Honneur le juge Cross réserve sa décision puis la Cour s'ajourne.

Mardi, 1er mai.

La cour s'ouvre à 10 heures, sous la présidence de son Honneur le Juge Cross.

M. T. C. Casgrain déclare à la Cour qu'il n'est pas prêt à faire son application pour un changement de venue dans l'affaire Creighton. L'affaire est remise à demain.

On commence la preuve de la défense dans la cause de l'armée du Salut.

Les personnes suivantes donnent des témoignes favorables à l'Armée du Salut : T. Piddington, M. Pfeiffer, N. Nelson, E. Armstrong, W. Dyer, J. I. Tarte, M. McWilliam, R. Rowbottom, W. Cochrane et A. Copper, H. Smith, E. Stobo, et une dizaine d'autres.

A 6 heures la Cour s'ajourne.

M. Gaudet est le cinquième membre du parlement qui a été emporté depuis l'ouverture de la session. Voici les noms de ceux qui l'ont précédé dans la tombe : l'honorable M. Plumb, président du sénat ; l'honorable M White, ministre de l'intérieur ; M. Alexander Robertson, député d'Hastings Ouest et M. Georges Clayes, député de Missisquoi.

Le gouvernement, pour ce qui est de son initiative, s'efforce d'expédier la besogne de façon à ce que les chambres puissent être prorogées avant le 24 mai. Il est assez probable que le jour de congé donné à la députation le samedi sera supprimé dès cette semaine.

Le détachement de volontaires canadiens qui doivent prendre part au concours de tir de Wimbledon est maintenant au complet. Ils s'embarqueront à Québec vers le 20 juin.

IN MEMORIAN

Si la mort a ses tristesses, elle a aussi ses consolations. Sans doute, il est pénible de dire adieu à la vie, il est pénible de quitter des parents bien aimés, des amis dévoués et sincères, il est bien pénible, en un mot, de mourir ....Cependant la mort du chrétien n'est pas sans consolation, car elle laisse au cœur l'espérance ! L'homme ne meurt pas tout entier : ses œuvres le suivent, et quand elles sont bonnes,alors mourir c'est véritablement *vivre*, mourir c'est un *gain*, c'est la récompense de la vertu. Or, telles étaient, il y a quelques jours, les pensées à la fois triste et consolantes de ceux qui ont vu la fin douce et tranquille de Dame Marie Henriette Giasson, épouse de Louis C. Dupuis, Ecr., à St Thomas de Montmagny.

Nous ne voulons pas, nous ne devons pas non plus faire ici l'éloge de cette femme vraiment chrétienne, mais comme nous nous rappellerons toujours sa piété, son dévouement, sa charité, sa grande résignation et toutes ces vertus qui font le plus ornement de l'épouse fidèle et de la mère de famille !

Ses derniers moments ont été remplis de consolation. Elle eut le bonheur d'être assistée par son fils, prêtre, M. l'abbé J. B. C. Dupuis, récemment arrivé de Rome, comme pour fermer les yeux à sa mère !

Maintenant si le concours empressé des parents et des amis, si le témoignage non équivoque de la sympathie publique est capable d'alléger la douleur de cette famille éplorée, cette suprême consolation n'a pas fait défaut. Toute la ville de Montmagny a pris part à ce deuil. Au jour des funérailles, l'Eglise était remplie de concitoyens et d'étrangers venant payer un dernier tribut d'hommage à la mémoire de la regrettée défunte. On comptait dix-sept prêtres. Il y avait aussi les Frères du Sacré-Cœur et leurs élèves, les Sœurs de la Congrégation, les Sœurs de l'Hospice de la Charité, etc. Enfin, rarement on avait vu une cérémonie funèbre aussi imposante.

La levée du corps fut faite par le Rd. M. Rousseau, curé de St Thomas, et le service chanté par le Rd M. Lucien Gagné, curé de St Ferdinand d'Halifax, et neveu de la défunte. M. l'abbé Bouffard, vicaire à l'Eglise St Jean-Baptiste, Québec, faisait l'office de diacre. et M. l'abbé L. Gauvreau, vicaire à N-D. de Lévis, celui de sous-diacre. L'absoute fut faite par le Rd M. A. D'Auteuil, curé de St Alphonse de Thetford.

Dans les stalles on remarquait les révérends Messieurs Bacon, curé de l'Islet, Montminy, curé de S. Agapit, Plaisance, chapelain de la Congrégation de S. Roch de Québec, Vaillancourt, vicaire à la Basilique, Gagnon, de l'archevêché de Québec, Dionne, vicaire au Cap S. Ignace, Brousseau, vicaire à S. Roch de Québec, Langlais et Morisset, vicaires à St-Thomas,Fiset,du Séminaire de Québec, et le R. Frère Médéric de la Charité, de la maison de l'Ange Gardien, Boston, E. U. Les RR. MM. J. F. Dupuis, du Collège de Lévis, et J. B. C. Dupuis, vicaire à S. Agapit, disaient en même temps la Sainte messe, aux autels latéraux.

La partie musicale a été un succès. Signalons le beau morceau " *In memoriam* " si bien interprété par M. Létourneau, organiste, et les immortels " Adieux " de Schubert, si admirablement rendus par Delle L. Dufresne.

J'ai dit : *adieu*. Oui, à Dieu ! à revoir au ciel ! !

R. I. P.

(*Communiqué.*)

LE MONOPOLE

Voici comment le correspondant parlementaire de la *Justice* apprécie le règlement de la question du monopole.

Le Pacifique va émettre pour $15,000,000 de débentures, payables en 50 ans. Le gouvernement—quelque soit l'intérêt que la compagnie paiera—garantira aux prêteurs, un intérêt de 3½ par cent sur ces débentures, pendant les 50 années.

Le C. P. R. va rendre au gouvernement — représenté par trois syndics, dont l'un sera ministre—ce qu'il lui reste de terres qu'il a reçues en octrois gratuits. Ces syndics, à mesure qu'ils concéderont de ces terres, verseront l'argent en provenant entre les mains du receveur-général.

Le gouvernement paiera 3½ par cent d'intérêt au Pacifique sur ces argents, lesquels 3½ par cent seront appliqués à payer les intérêts sur l'emprunt.

C'est là le gros de la transaction. La compagnie, en considération de cette garantie qui lui facilitera l' prunt, renonce au droit exclusif qui lui était assuré par la 44 Vict., ch. 1, sec. 15, de construire des chemins de fer, dans le Nord Ouest.

Outre ce privilège prévu par la loi, il y avait, paraît-il, entente formelle entre le gouvernement et la compagnie que Manitoba serait compris dans le domaine exclusif du C. P. R.

Manitoba s'est insurgé contre ce monopole, et veut absolument permettre et encourager des lignes rivales. Ottawa désavouait à mesure les actes incorporant des compagnies de chemin de fer reliant Winnipeg anx Etats. De là le conflit. La situation était devenue sérieuse, Manitoba menaçait de s'élever, c'est-à-dire ce qui y restait de population, car les familles émigraient par centaines.

Par le règement proposé, le C. P. R. abandonne tout monopole, et tout va rentrer dans l'ordre. Des lignes rivales de chemin de fer vont se construire, et l'ouest pourra communiquer facilement et échanger ses produits avec les Etats. Du reste il n'en coûtera rien au pays, puisque les terres valant pour le moins $15,000,000 sont transportées au gouvernement comme garantie du remboursement de tout ce qu'il pourrait être appelé à payer

En résumé nous en sommes quittes à assez bon marché.

Venant d'un journal hostile au gouvernement fédéral, cette expression d'opinion est extrêmement significative.

Il faut que l'arrangement soit excellent pour que la *Justice* déclare que pays va " *en être quitte à assez bon marché.*

GROSSE FICELLE

La *Paix*, organe de l'honorable M. Turcotte, ayant publié un article assez violent sur les rapports des colons les marchands de bois, on lui a probablement fait entendre qu'il fallait être prudent, et ne pas faire de peine aux détenteurs de limites amis du gouvernement.

Dans tous les cas, le journal ministériel esquisse une sorte d'amende honorable, dans son dernier numéro :

Notre article sur les colons publié dans le dernier numéro ne concerne nullement les marchands de bois qui font un commerce parfaitement honnête ne porte aucun préjudice à la cause du défrichement. Par exemple, *les commerçants de bois du district des Trois-Rivières* n'entrent pas dans la catégorie des grands propriétaires.

Ceux que nous avons voulu atteindre, ce sont les landlords, grands propriétaires, qui se servent de la loi comme de marche-pieds pour servir leurs cupides intérêts.

C'est cela ; dénonçons les marchands de bois qui ne sont pas pour nous. Mais n'allons pas indisposer ceux qui nous soutiennent, en particulier ceux du district des Trois-Rivières, dont M. Turcotte a besoin dans ses élections.

La ficelle est grosse, très grosse.

PETITE GAZETTE

Le dépouillement officiel du scrutin donne 1008 voix à Caron et 1066 à Legris.

M. Aimé Gélinas, un des rédacteurs de la *Minerve*, est de retour d'un voyage prolongé en France.

Hier matin, l'officier-rapporteur, M. Filiatrault, a ouvert les boîtes du scrutin dans l'élection d'Hochelaga et les bulletins ont été comptés en présence des agents de chaque candidat. Ce décompte a diminué la majorité de M. C. Champagne de dix voix. Sa majorité se trouve aujourd'hui être de 188.

Les conservateurs du comté de Missisquoi ont fait samedi soir une magnifique ovation au candidat élu M. Spencer. Tous les amis de la cause conservatrice ont chaleureusement félicité leur député. M. Constantineau, avocat de Bedford, qui a organisé la lutte pour M. Spencer, a droit de se féliciter du succès de son organisation.

La législature provinciale de la Colombie Anglaise a été prorogée lundi par le lieutenant gouverneur Nelson, qui a donné la sanction royale à soixante et six bills. L'un de ceux-ci pourvoit à l'établissement de deux usines de réduction d'échantillonnage dans le but d'aider au développement des gisements de quartz dans les districts de Caribou et de Kootenay.

Un télégramme de Paris, reçu à une heure hier l'après-midi, et signé par M. Xavier Marmier, nous annonce que le livre de M. l'abbé Casgrain " *Un pèlerinage au pays d'Evangéline.*" vient d'être couronné par l'Académie Française.

Le département du revenu de l'intérieur a décidé d'appliquer vigoureusement au commerce des boissons enivrantes la loi concernant la falsification des substances alimentaires. Les poisons qui se débitent depuis si longtemps dans les cabarets de deuxième ordre vont tous être confisqués et détruits. Tant mieux pour la santé publique.

Il a été décidé que l'honorable M. Thompson prendrait la direction du département de l'intérieur et que sir John A. Macdonald celle de l'administration des affaires des Sauvages jusqu'à la fin de la session.

L'hon. M. Pope a pris un mieux sensible. Il a même pu assister à une séance du cabinet, samedi.

C'est hier qu'a eu lieu, à Sainte-Rose, la nomination des candidats dans le somté de Laval. MM. Leblanc et Fortin ont été mis officiellement sur les rangs. Une assemblée publique a eu lieu après la nomination des candidats. Les libéraux étaient représentés par M. Fortin, candidat, l'honorable M. Gagnon, l'honorable M. Shehyn, M. Amyot, M. P., et M. Charles Langelier. Les conservateurs y avaient comme représentants l'honorable M. Taillon, M. Leblanc, candidat, M. Duplessis, député de Saint-Maurice, et M. Pierre Leclaire, avocat de Montréal.

Noce d'argent du Rév. F. X. Blanchet

Nous trouvons sur une gazette publiée à Portland, Orégon, " Catholic Sentinel " un compte-rendu d'une belle fête qui a eu lieu, à St-Paul, Orégon, le 12 avril 1888, à l'occasion de la 25ème année de Prêtrise du Rév. M. Blanchet, curé de cette paroisse. La gazette de Portland contient plus d'une colonne de détails sur la fête du jour. Nous n'avons d'espace pour en publier qu'un court résumé.

" Jamais dans la paroisse de St-Paul, qui fut le berceau du catholicisme en Orégon, on avait été témoin, dit la gazette citée plus haut, d'une plus belle fête que celle de jeudi, le 12 avril ; même on peut dire que celle-ci l'emporte sur toutes les autres. Un grand nombre de Prêtres étaient venus de toutes les parties de l'Archidiocèse pour féliciter le Rév. F. X. Blanchet, qui célébrait ce jour-là sa 25ème année de Prêtrise. D'abord, le matin, il y eut une grande messe solennelle avec chant et musique. Le Rév. M. Blanchet fut lui-même le célébrant,ayant pour assistant le Rév. Père Croquet, qui, soit dit en passant, avait fait 44 milles, à cheval, le jour précédent. Les révérends Pères Gibney et Verhaag agissaient comme diacre et sous-diacre. Il y eut un sermon remarquable sur la dignité du Prêtre par le curé de Salem, le Rév. M. White. A la fin de son sermon, le savant prédicateur rappela à la mémoire de son auditoire tout le bien accompli en Orégon par le zèle de ses courageux missionnaires, et il cita entr'autres le regretté Archevêque Blanchet, le pionnier du Nord-Ouest, le fondateur de la paroisse de St-Paul, l'oncle du digne neveu, dont on célébrait en ce jour la belle fête. Le Rév. M. Blanchet remercia en termes émus le Rév. M. White et tous les assistants pour être venus en si grand nombre pour sa fête.

Toute la journée se passa en réjouissances. Des adresses furent présentées au Rév. M. Blanchet par les paroissiens de St-Paul, par ses bonnes religieuses, avec chant et musique. Un grand nombre de présents furent faits au curé de St-Paul, de la part de son Archevêque, Mgr Gross, de la part de plusieurs Prêtres, des bonnes religieuses de St-Paul, de Portland, de Salem, et de Jacksonville où le Rév. M. Blanchet a passé plus de 20 années,en n'y laissant que d'agréables souvenirs. Des présents lui furent faits même de Montréal, et de Québec. Pour terminer cette belle fête, il y eut, le soir, une intéressante lecture par un Rév. Père sur l'histoire de l'église catholique en Orégon, puis, en finissant, le bon Père fit appel aux catholiques de St-Paul en faveur de l'église qui a besoin de réparations. Des dames de St-Paul contribuèrent beaucoup, sous la direction des religieuses, aux décorations qui étaient de bon goût pour embellir cette fête dont on se rappellera longtemps.

Recettes

Remède contre les rhumes opiniâtres

Si le rhume est violent au point d'étourdir complètement la tête, il faut placer la bouche ouverte à l'orifice d'un pot renfermant du thé de sureau bouillant, en ayant soin de se couvrir la tête avec un linge épais. Les effets de cette vapeur produiront un soulagement notable.

Moyen de rendre la viande délicate.

Lorsque la viande provient d'une vieille pièce de bétail, on la rendra tendre en l'enveloppant dans un linge, après l'avoir bien détrempé; puis on la déposera pendant une nuit, dans un endroit tempéré, soit dans un four à température tiède.

LEUR DOSSIER

Le dossier du gouvernement Mercier est déjà suffisamment chargé pour permettre aux électeurs de Maskinongé, de Missisquoi, d'Hochelaga, de prononcer un verdict écrasant.

Ce cabinet compte déjà à son passif :

Le marchandage effronté des sièges au Conseil Législatif ;

Le fiasco de l'emprunt où les Américains nous ont fait perdre impunément **$630,000**, sans qu'on les ait seulement forcés à faire leur dépôt de **$100,000** ;

Les gaspillages insensés du Palais de Justice de Québec ;

L'augmentation inutile des employés dans les greffes, les différentes cours, les départements, les bureaux de l'Assemblée Législative ;

La violation de ses promesses, au sujet du rappel de la loi qui fait contribuer les municipalités à l'entretien des aliénés ;

La violation de ses promesses au sujet de la diminution de la dette, qu'il a augmentée, au lieu de la diminuer ;

La violation de ses promesses, au sujet de l'augmentation de l'indemnité des députés ;

La violation de ses promesses, au sujet du rappel de la loi des Asiles ;

La violation de ses promesses, au sujet de la radiation du vote sur la motion Garneau ;

Son attitude relativement à la participation de la province à l'exposition révolutionnaire de 1889 ;

Les tripotages et exploitations bien connues qui se font dans les hautes sphères ministérielles, et qui mettent tant d'argent dans le gousset de nos adversaires au moment des élections ;

L'abus du système des Commissions extra-parlementaires, commission des asiles, commission d'Agriculture, commission de codification etc., qui vont coûter au pays, pour cette seule année, de **$20,000** à **$30,000**, et qui, en somme, ne produiront aucun résultat tangible.

Nous pourrions allonger indéfiniment cette nomenclature. Chaque jour apporte un nouvel anneau à cette chaîne de bévues et de scandales.

Mais en voilà suffisamment pour faire condamner sans rémission ce cabinet d'aventure.

MOSAIQUE

Nous lisons dans le *Pionnier de Sherbrooke :*

Le *Waterloo Advertiser*, annonçant à ses lecteurs que l'élection de Shefford aura lieu vers le milieu du mois de mai, affirme carrément que M. Noyes est et restera le candidat officiel et qu'il ira siéger à la Chambre comme député libéral.

Cela doit embarrasser quelque peu certains défenseurs de la politique de M. Mercier. Que diront en effet ceux qui autrefois, tout en publiant la liste des grades conquis dans la Loge par celui qu'ils appelaient Zorobabel Noyes, juraient que ce franc-maçon ne serait jamais leur candidat ?

Le voilà aujourd'hui bel et bien en route pour la Chambre ; lui mettront-ils des bâtons dans les roues et crieront-ils au scandale ? Nous ne le croyons pas, car pour le moment d'ordre paraît être de ronfler.

Nous n'avons jamais douté un seul instant que M. Noyes serait le candidat ministériel dans Shefford. Des influences puissantes militent en sa faveur, et, malgré la *Vérité*, la *Justice* et l'*Etendard*, le Zorobabel des Cantons de l'Est aura l'honneur de porter le drapeau national.

M. Noyes, outre la qualité de Zorobabel que lui a attribuée la *Vérité*, est un pendard avéré. Il a approuvé carrément et publiquement l'exécution de Riel.

Et cependant le ministère de la revanche nationale l'accepte, et si M. Noyes est élu, il va siéger comme un seul homme à côté du Dr Trudel, de Champlain, pour la plus grande gloire de M. Mercier.

Homogénéité touchante !

Agriculture

Semailles en lignes et choix des semences.

On est généralement convaincu que les semailles en lignes sont les meilleures, mais on néglige souvent de les faire ainsi, soit par habitude contraire, soit par insouciance.

Les semailles en lignes permettent et facilitent les sarclages à la houe qui sont si favorables au rendement des récoltes et à la terre qu'ils débarrassent de mauvaises herbes.

Ces sortes de semailles sont aussi fort utiles pour les carottes qu'on peut sarcler plus facilement et surtout plus économiquement, puisqu'on peut employer de petites houes avec lesquelles on abrége de neuf dixièmes au moins les sarclages qu'on fait ordinairement à la main.

Elles peuvent être également employées avec avantage dans la culture potagère en général.

Nous ne saurions trop recommander les semailles en lignes qui économisent en outre la semence.

Un premier essai, dans la grande comme dans la petite culture, voire même dans les jardins, serait indubitablement et constamment suivi. Disons donc :

Arrière la routine ; c'est une mauvaise conseillère !

Le choix des semences de céréales qu'on fait souvent sans soins, laisse généralement à désirer. Les cultivateurs soigneux emploient les cribles-trieurs cylindriques pour choisir les plus gros grains. D'autres, plus soigneux encore, forment une espèce de *pépiniere* de *céréales*, en semant clair et en sarclant; à cet effet, ils épurent et choisissent successivement pendant plusieurs années les meilleurs grains des reprodoctions successives, sachant que c'est par ce moyen qu'on peut obtenir des grains de qualité exceptionnelle avec une bonne culture, bien entendu.

M. l'abbé Tanguay qui est de retour de son voyage en Europe est attendu dans quelques jours à Montréal où il surveillera chez MM. E. Senécal & Fils, l'impression du cinquième volume de son dictionnaire Généalogie Canadienne.

L'ELECTION DE MASKINONGÉ

ETAT DU SCRUTIN

(majorités)	Legris	Caron
Louiseville	20	
Maskinongé	99	
St Alexis	21	
St Léon		32
St Ursule		30
St Justin		94
St Didace	72	
St Paulin	3	
	215	156
	156	
Maj. pour Legris	59	

DÉPÊCHES

LE PARTI ROYALISTE

Paris, 25 avril.— Lors d'une récente réunion de ses partisans le comte de Paris s'est exprimé comme suit :

" La situation est grave et nous devons l'envisager avec sang-froid, car elle est inévitable. Comme je l'ai prédit en 1887, des dissensions intestines ont assailli avec force le gouvernement prodigue et persécuteur. La république est sans prestige en France et à l'étranger ; elle n'a aucune force. Le radicalisme placé à la tête des affaires a désorganisé le pays. Le sentiment vivement prononcé en faveur du suffrage universel est le cri général de la France fatiguée de cette forme de gouvernement et anxieuse d'en être délivrée. Les monarchistes n'ont pas attendu la crise actuelle pour demander une révision de la constitution. Moi-même je l'ai inscrit sur leur programme. Mais c'est mon devoir de leur dire que ce mouvement s'épuisera en de stériles efforts, et que la France court à de grands dangers si elle croit que le nom seul, quel qu'il soit, puisse constituer un règlement de la question. Pour arriver à la solution dont elle a besoin, tous les conservateurs doivent demander la révision, non pas dans des assemblées divisées où ils représentent la minorité, mais dans le pays entier régulièrement consulté. A l'heure décisive on s'apercevra que la solution est dans la monarchie telle que je l'ai définie, à la restauration de laquelle j'ai mis tous mes efforts.

BOULANGER

Paris, 25 avril.—La *Cocarde* annonce officiellement que le général Boulanger ne se mettra pas en nomination dans d'autres circonscriptions électorales.

Le général a envoyé des invitations pour un diner politique qu'il donnera vendredi au café Riche.

L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

Berlin, 25.—A onze heures ce soir la fièvre a laissé le royal patient, et il prend plus de force. Grâce à cette amélioration, la reine Victoria a décidé de prolonger sa visite jusqu'à jeudi.

LA REINE

Berlin, 25.—La Reine est allée faire une seconde visite à l'Empereur Frédéric, puis elle a assisté à l'office dans la chapelle du château. Assitôt après elle a reçu l'ambassade anglaise et puis le prince de Bismarck.

LE PAPE ET L'IRLANDE

Londres, 25.—Les rumeurs que le Pape interviendrait dans la question d'Irlande en faveur du gouvernement anglais sont remises en vigueur par le correspondant à Vienne du *Times*. Le correspondant du même journal à Rome semble connaître moins les agissements du Vatican que son confrère de Vienne. Dans tous les cas, cette intervention n'affecterait pas la question d'Irlande parce que les parnellistes les plus influents et qui se targuent d'être catholiques déclarent expressément qu'ils ne teconnaissent que l'autorité spirituelle du Pape.

GLADSTONE ET HARTINGTON

Londres, 25—L'attaque directe de M Gladstone contre lord Hartington, lors du débat sur le budget est une grande cause de contentement pour les libéraux partisans de M. Gladstone.

Les journaux conservateurs jubilent du triomphe du gouvernement et disent que M. Gladstone a subi une véritable défaite parce qu'il n'a pas adopté une ligne de conduite de nature à lui assurer l'appui des unionistes qui ont la balance du pouvoir.

Le but réel de M. Gladstone était d'identifier lord Hartington et son parti avec le système impopulaire de taxes.

BOULANGER

Parrs, 26.—La majorité des députés du département de la Seine ont rejeté les ouvertures de MM. Laisant et Michelin, boulangistes, leur proposant de résigner leurs sièges, afin de donner une occasion à la ville de Paris de se déclarer pour ou contre le général Boulanger et ont signé une réquisition se déclarant contre le général. La rumeur que le général avait fait des ouvertures à M Clémenceau pour amener une réconciliation avec les députés radicaux est niée.

LE PRESIDENT CARNOT

Paris, 26—Le président Carnot est arrivé aujourd'hui à Agen, où il a présidé à la pose de la pierre angulaire d'un nouveau lycée. La réception a été enthousiaste. La fête a été troublée par un accident sérieux. Une plateforme où se trouvaient plusieurs centaines de spectateurs s'est écroulée, et une vingtaine de personnes ont été blessées.

A LA CHAMBRE

Paris, 26.—La Chambre a donné un vote d'urgence en faveur du bill de la loterie de Panama.

La Chambre a confirmé par un vote de 306 contre 138 l'élection de M. Flourens dans les Hautes-Alpes.

L'EMPEREUR

Berlin, 26.—L'Empereur a passé quatre heures debout. Il parait mieux sous tous les rapports. Les médecins sont d'opinion que la crise est finie. On pense qu'il pourra sortir lundi prochain.

LA QUESTION IRLANDAISE

Londres, 25.—Dans la chambre des communes aujourd'hui, M. James L. Carew, député de Kildare, a proposé la seconde lecture du bill pour le gouvernement des comtés en Irlande. Le principe de la mesure est d'accorder au peuple irlandais le contrôle de ses affaires strictement locales, au moyen de conseils élus par le peuple.

M. Gladstone a appuye la mesure avec son éloquence habituelle.

La motion pour la seconde lecture a été rejetée par 285 voix contre 195.

PARLEMENT IMPÉRIAL

Londres, 26.—Il est constamment rumeur que le gouvernement va soumettre un projet de loi de *home rule* et ces rumeurs deviennent chaque jour plus probables et sur le point de se vérifier.

LORD RANDOLPH CHURCHILL PASSE A L'ENNEMI

Londres, 26.—L'intérêt de la nouvelle du voyage de la Reine à Berlin et de l'accueil cordial qui lui a été fait, a été soudainement éclipsé par un nouveau développement de la politique anglaise. La question irlandaise est de nouveau la question du jour, grâce à l'action de lord Randolph Churchill en rompant définitivement avec le gouvernement. Le secret a été bien gardé et probablement pas un seul membre de la chambre ne le savait, sauf M. Chamberlain qui a eu des relations intimes avec lord Churchill. Au commencement de la soirée, il a eu une conversation avec lui, comme s'il savait de quel point viendrait l'attaque la plus dangereuse contre le gouvernement à la suite du sujet de la mesure Carew.

Au moment où lord Churchill s'est levé, le débat était languissant et l'on s'attendait à une division. La chambre et les tribunes étaient bondées. On comprit bientôt à quoi il en voulait venir et quand il a parlé des promesses violées par le gouvernement, les applaudissements ont éclaté sur les banquettes oppositionnistes et les ministériels demeuraient muets de surprise. Lorsqu'il s'est retiré du cabinet ostensiblement sur une question économique, mais en réalité parce qu'il voulait y dominer et ne pas se soumettre au contrôle de lord Salisbury, on savait qu'il n'attendait que l'occasion. Lord Salisbury a essayé de le concilier en public, mais on sait qu'il n'a pas bonne opinion de lui. Il n'a pas changé beaucoup de votes dans la chambre, mais son influence est grande au dehors.

LA SITUATION EN FRANCE

Paris, 27.—A une assemblée de la Ligue des Patriotes, le groupe de l'action a approuvé la proposition que la Ligue devrait prendre part au mouvement pour la révision de la constitution. Un comité de réorganisation a été nommé avec Paul Déroulède comme président.

Saint Pétersbourg.—Le *Nouveau Temps* ne croit pas que la France puisse sortir de sa situation critique tant qu'elle comptera sur la chambre actuelle. " Compter sur le patriotisme des députés, dit ce journal, c'est un risque. Ils sont allés trop loin dans leurs conflits de parti. Si le gouvernement de la République parvient à sortir vainqueur de cet amas de difficultés, il faudra bien reconnaître que si M. Floquet possède toutes les qualités d'un remarquable homme d'Etat."

Le *Journal de Varsovie* (russe) exprime la même pensée. Il écrit :

" Si l'on s'en rapporte aux symptômes,

le cabinet Floquet est le dernier atout dans le jeu du régime parlementaire. S'il tombe, la porte est ouverte à de nouvelles combinaisons qui feront naître une nouvelle politique."

BANQUET BOULANGER

Paris.—Le général Boulanger a donné son banquet ce soir au café Riche. Il y avait une foule de près de 1.000 personnes dans les abords du café vers six heures. Le général et le comte Dillon sont arrivés à huit heures. A onze heures la foule comptait 4,000 individus. Le général, a répondu qui lui a été proposée par M. Naquet, en disant qu'il désirait protester contre l'idée qu'on lui prête de viser à la dictature. De plus, si la question était soulevé dans la Chambre, il voterait pour l'abolition de la présidence. M. Clovis Hugues qui prit ensuite la parole, se déclara complètement en faveur des idée du général.

Le général a annoncé qu'il voterait le département du Nord le 5 mai.

LA REINE

Londres, 17 avril.—La reine Victoria est arrivée ce matin à Flushing, en Hollande, et s'est embarquée sur le yacht royal pour l'Angleterre.

LE COMTE DE PARIS

Paris, 27.—Le duc d'Aumale, dans une lettre au comte de Paris, le met en garde contre le mouvement boulangiste, et lui conseille de faire une coalition entre les royalistes et les républicains modérés.

L'EMPEREUR

Berlin, 27.—L'Empereur a bien dormi la nuit dernière et il se sent plus fort ce matin. Son état semble s'améliorer.

Parlement Federal

Chambre des Communes

Ottawa, 25 avril.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 hrs p. m.

L'hon. M. THOMPSON soumet un projet de loi pour amender de nouveau l'Acte des Cours Suprême et de l'Echiquier.

Actuellement la loi exige cinq juges pour former le quorum de cette cour. Le bill actuel propose de réduire le quorum dans certains cas particuliers comme celui qu'on vient de citer à quatre juges.

L'hon. M. CHAPLEAU, en réponse à M. Barron, dit que le gouvernement n'a pas l'intention à cette session de proposer un bill pour arrêter la révision des listes de voteurs en vertu de l'acte du cens électoral.

M. GORDON.—Demande la correspondance relative à la saisie des naviros canadiens lorsqu'ils étaient à faire la pêche au phoque dans la mer de Behring. Il croit que cette correspondance démontrera que le gouvernement du Canada a fait ce qui devait être fait à ce sujet et il espère que le gouvernement impérial mettra un soin jaloux à sauvegarder les intérêts du Canada.

M. PRIOR seconde la motion de M. Gordon et fait un court historique de l'Alaska et de la pêche du phoque dans la mer de Behring. En 1867, dit-il, le gouvernement américain a payé $7,200,000 à la Russie pour le territoire de l'Alaska. De plus, continue M. Prior, quand je déclarerai à cette chambre qu'une seule mine d'or d'Alaska rapporte plus d'un million de piastres par année aux capitalistes de la compagnie qui exploite cette mine, quand je dirai aussi que la compagnie des pêcheries du phoque d'Alaska paie $3,500,000 pour les priviléges qui lui ont été accordés, les députés seront à même de voir quelle est la valeur de ce territoire.

En août 1886, trois goélettes canadiennes ont été saisies, l'une pendant qu'elle était à 139 milles du rivage et les deux autres à 268 milles. Ces goélettes se rendaient à l'Alaska. Une amende fut imposée contre eux et de plus leurs cargaisons de peaux de phoques valant $33,000 furent saisies.

Les documents soumis à la dernière session ont prouvé que ce gouvernement avait fait tout en son pouvoir. Cependant en 1887 le gouvernement des Etats-Unis a saisi six de nos navires et huit navires américains. On préfère insulter le gouvernement anglais pour ensuite accorder compensation et faire apologie plutôt que de forcer la compagnie du phoque d'Alaska à être privée de ses privilèges.

Le gouvernement britannique négocie actuellement avec celui des Etats-Unis et j'espère que le résultat sera aussi favorable à ceux dont les intérêts ont été si grandement lésés qu'aux intérêts même du Canada.

L'hon. M. MCKENZIE.—Le gouvernement du Canada a-t-il voix délibérative dans ces négociations ? Qui les négocie ?

Sir CHARLES TUPPER.—Certainement il n'y a que le gouvernement impérial qui puisse être partie à ces négociations et qui puisse régler la question entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Cependant le gouvernement anglais, sur cette question comme bien d'autres, a obtenu des renseignements les plus complets du gouvernement du Canada, qui est aussi anxieux qu'on puisse l'être de voir cette question réglée. Je n'hésite pas à déclarer que le gouvernement anglais exigera réparation aussi complète qu'il soit à même d'un gouvernement d'exiger.

Je suis heureux de voir que la meilleure classe des journaux américains condamne la conduite du gouvernement des Etats-Unis.

La question actuellement soumise est très opportune, attendu que j'ai été informé que trois croiseurs ont reçu ordre de partir de San Francisco pour aller faire la garde du détroit de Behring et saisir tout navire qui y serait trouvé à faire la pêche au phoque.

M. FOSTER.— La déclaration de M. Gordon que les documents soumis à la dernière session prouvaient que le gougouvernement du Canada avait agi dans l'intérêt de ce dernier pays est très vraie et lorsque les nouveaux documents seront soumis on verra que le gouvernement ne s'est pas départi de cette manière d'agir.

MM. MCNEIL et EDGAR prennent aussi part au débat.

M. BAKER.—La Colombie Britannique voudrait bien voir cette question réglée, car au lieu de 17 navires que cette province a envoyés dans la mer de Behring dans la darnière saison elle en aurait envoyé trois fois ce nombre.

La motion de M. Gordon est votée.

A six heures, l'Orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR

A la reprise de la séance cinq projets de lois privés subissent le troisième lecture.

Le bill de M. MCCARTHY pour amender l'Acte de tempérance du Canada subit sa seconde lecture et la chambre se forme en comité sur ce bill. Un débat assez long s'engage alors. MM. Jamieson, Mills, Tisdale, Fisher et Ives y prennent part. Finalement le bill est rapporté avec amendement par le comité.

M. JAMIESON propose la seconde délibération de son projet de loi pour amender lui aussi l'Acte de tempérance du Canada. Il explique longuement les dispositions de son bill.

MM. Fisher et O'Brien prennent part au débat. M. O'Brien propose que la seconde lecture soit renvoyée à six mois.

MM. Mills, Bain (Wentworth), Fisher et Casey continuent le débat.

L'amendement à six mois de M. O'Brien est perdu sur division et la seconde lecture a lieu.

Sir R. CARTWRIGHT. — Demain j'attirerai l'attention de la chambre sur certaines irrégularités qui se commettent à Kingston.

La Chambre s'ajourne à 1.20 hr. a. m.

Ottawa, 26.

La séance commence à 3 heures p. m.

L'hon. M. FOSTER soumet un projet de loi pour amender le chapitre des Statuts Revisés du Canada relatif à la sûreté des navires. Le but de ce bill est de pourvoir à ce que les steamers aient de meilleures machines ; de pourvoir de plus à la détention et à l'examen des navires sur le point de quitter les ports du Canada et qu'on prétend être impropres à la mer. Ce bill établit encore certaines règles pour l'emmagasinage des cargaisons de blé. Ce projet de loi subit sa première lecture.

L'hon. M. THOMPSON présente un bill pour amender l'acte des convictions sommaires. Il prétend que le but de cette loi est de donner plus de facilité pour se procurer des témoins et de permettre aux juges de paix d'émaner des subpœnas dans des comtés qui ne sont pas dans leur juridiction immédiate. Ce bill impose de plus une pénalité contre les témoins qui ne se rendront pas sur subpœnas. La première lecture a lieu aujourd'hui.

Le bill de l'hon. M. Bowell pour amender l'acte de douanes de 1879 est considéré en comité de toute la chambre et passe en troisième délibération.

La chambre se forme en comité sur le bill de l'hon. M. Thompson pour amender la loi relative aux marques frauduleuses sur les marchandises.

La chambre considère aussi en comité le projet de loi de l'honorable M. Thompson pour amender l'Acte des procès expéditifs. Le ministre de la Justice propose d'ajouter une disposition pour l'application de l'Acte à la Colombie Anglaise. Ce bill subit sa troisième lecture.

L'hon. M. CHAPLEAU.—En proposant la seconde délibération du bill pour amender le chapitre 27 des Statuts Révisés du Canada concernant le département des impressions et de la papeterie publique, dit que ce bill ne s'occupe que de quelques questions de détails et entre autres de réinstaller l'imprimeur de la reine comme député-chef du département qui est sous sa surveillance personnelle (l'hon. M. Chapleau). Il dit que le département d'après les principes ordinaires du commerce, savoir que les personnes qui y sont employées n'auront pas les privilèges et le nombre d'heures par jour des employés civils ordinaires.

Le bill de l'hon. M. Chapleau subit ensuite sa seconde lecture et est considéré en comité.

Sir JOHN propose la seconde délibération du bill pour amender l'Acte des sauvages. Il explique qu'un certain nombre de métis ont abandonné leur traités pour avoir des scrips et sont ensuite rentrés dans leurs traités pour avoir leur part d'annuités et de provisions. Ceux qui ont chosi les *scrips* n'auront plus le droit à l'avenir de rentrer dans leurs traités.

Le bill subit sa deuxième lecture, est soumis au comité de toute la chambre et adopté en troisième délibération.

A six heures l'Orateur quitte le fauteuil.

SÉANCE DU SOIR

A la reprise de la séance, sur la motion pour que la chambre se forme en comité sur les subsides, M. O'Brien attire l'attention du gouvernement sur la question d'un cable sous-marin entre l'île Pelée, dans le lac Erié, et la terre ferme. Il dit que poser ce cable ne coûterait que la bagatelle de $8,000 si on songe au grand nombre de naufrages qui ont eu lieu à cet endroit.

L'hon. M. FOSTER dépose sur le bureau de la chambre les documents relatifs aux pêcheries dans la mer de Behring.

M. RYKERT attire l'attention du gouvernement sur la réclamation de la veuve Gowanlock dont le mari a été tué lors de la rébellion du Nord-Ouest.

MM. WRIGHT et BARRON se déclarent en faveur de la demande de M. Rykert et espèrent que la chambre recevra la requête de cette veuve plus favorablement que l'année dernière.

La réclamation de la veuve Gowanlock fait le sujet d'un débat de la part de Sir R. Cartwright.

La chambre se forme ensuite en comité des subsides et vote plusieurs items.

Sir R. CARTWRIGHT demande à Sir C. Tupper quand fera-t-il son exposé financier.

Sir CHS. TUPPER.—Demain après-midi.

La chambre s'ajourne à 12.10 a. m.

Ottawa, 30 avril.

La séance commence à 3 heures p. m.

Sir JOHN.—Je proposerai avec le consentement de la chambre que les mesures du gouvernement aient la préséance, à compter de mercredi prochain, après les questions posées par les députés.

La session commence à être avancée et fait que nous regrettons tous, le gouverneur-général doit quitter le pays à la fin de mai, il aimerait proroger lui-même ce parlement et terminer ainsi son administration. Je crois qu'avec l'aide de la chambre nous pouvons arriver à ce résultat.

L'hon. M. LAURIER.—Les députés de ce côté-ci de la chambre, j'en suis sûr, feront tout en leur pouvoir pour arriver à cette fin. Je désirerais que les projets de lois de MM. McCarthy et Jamieson pour amender l'acte Scott, soient pris comme premier ordre du jour, mercredi prochain.

Après quelque débat la question du débat sur ces deux bills fut remise à lundi prochain et la proposition de Sir John fut adoptée.

L'hon. M. CHAPLEAU présente un projet de loi pour amender l'Acte du service civil. Il explique à la chambre que cette mesure n'a trait qu'à des questions d'une importance mineure à part celle d'empêcher les candidats de se procurer copie des questions qui sont posées aux examens. Il dit encore que le gouvernement a décidé que les examens de promotion et d'entrée dans le service civil (préliminaires et d'aptitudes) n'auront lieu qu'une fois par année. Ce projet de loi subit sa première lecture.

L'hon. M. Chapleau en expliquant son bill pour amender l'Acte du sens électoral dit que cette mesure est très limitée. Il transfère la pénalité imposée par l'Acte des élections contestées aux personnes déclarées disqualifiées et dit que ces personnes n'auront pas le droit de demeurer sur la liste des électeurs. Ce bill dit encore que les listes d'électeurs seront imprimées à l'imprimerie du gouvernement, ce qui en réduira le coût de $180,000 à $7,000 ou $8,000.

M. FISET.—Est-il à la connaissance du gouvernement que M. J. A. Martin, percepteur des douanes à Rimouski, est actuellement marchand et faisant des affaires ? Si oui, le gouvernement entend-t-il agir ?

L'hon. M. BOWELL.—Le gouvernement s'en enquerra et si ce fait est vrai M. Martin recevra ordre ou de cesser d'être marchand ou d'abandonner sa charge.

M. MARSHALL propose que l'établissement de relations de commerce favorables et mutuelles entre l'Angleterre et ses colonies seraient d'un grand avantage pour les industries agricoles, minières, du bois et autres que ces dernières et auraient pour effet d'affermir l'empire en faisant progresser ses colonies. Il propose que le gouvernement devrait demander à d'autres gouvernements coloniaux de s'unir au Canada pour obtenir un traité de commerce mutuel avec l'Angleterre.

M. Marshall dit ensuite : Je serais heureux de connaitre l'opinion des députés des deux côtés de la chambre sur cette importante question. Le temps est venu pour que l'Angleterre et ses colonies soient unies ensemble par des liens plus étroits d'estime mutuelle. Je n'appartiens pas à la ligue de fédération impériale et je ne soumets pas cette question de la part de cette ligue. Ces relations de commerce mutuel entre l'Angleterre et le Canada seraient très profitables aux classes agricoles. Je ne demande pas à l'Angleterre de nous donner la préférence sur ses marchés sans que nous lui donnions quelque chose en retour.

Les gouvernements des autres colonies devraient s'unir pour arriver à construire cette espèce de muraille entourant l'Angleterre et ses colonies. Je n'en dirai pas davantage pour le moment, attendant que les députés se prononcent sur cet important sujet.

M. MCCARTHY.—Je suis en faveur de cette résolution, qui est semblable en principe à celle dont j'ai donné avis dans les procès-verbaux de cette chambre. On devrait chercher, suivant moi, à en arriver à des relations de commerce entre l'Angleterre et le Canada et telles qu'elles donnent à ce dernier des avantages sur les marchés de la mère-patrie, avantages qui ne sont pas accordés aux pays étrangers. De son côté le Canada favoriserait l'Angleterre sur ses marchés contre les autres pays toutefois sans nuire à sa politique de protection de 1879 et aux finances du Canada.

A la séance du soir, M. McCarthy continue son discours et MM. Casey, Fisher, Tupper, Mills etc., prennent la parole sur le même sujet.

La chambre s'ajourne à 12.15 a. m.

RECETTE

Moyen de fortifier les yeux affaiblis.

Se laver chaque jour, les paupières, avec de l'essence de romarin, ou bien, se laver, avant de se mettre au lit, les yeux, avec de ce suc qni découle abondamment de la vigne, lorsqu'on la taille au printemps.

DÉPECHES

SA MAJESTÉ

Londres, 28 avril.—La reine est arrivée au château de Windsor hier soir enchantée de la réception qu'elle a eue en Allemagne.

LE PRÉSIDENT CARNOT

Paris, 28 avril.—Le président Carnot a été *banquetté* par les citoyens de Bordeaux. En réponse à un toast en son honneur, il a dit que les manifestations sympathiques qu'il recevait durant son voyage, et particulièrement à Bordeaux étaient autant de protestations contre toute mesure qui pourrait servir les intérêts et encourager les ennemis de la république. Il a vivement insisté sur l'union des républicains, comme le seul moyen d'accroître la force des amis de la république à la hauteur de la situation, et d'assurer aux ouvriers le bien-être qu'ils attendent. Le président a été très applaudi.

A LA CHAMBRE

Paris, 29 avril.—Les députés boulangistes de la chambre ont renoncé à leur intention d'interpeller le gouvernement au sujet des arrestations faites après le banquet du général hier soir.

Le bill de la loterie du canal de Panama a été adopté par un vote de 312 contre 132.

La Chambre est ajourné au 15 mai.

Charles Ferry a été élu aujourd'hui sénateur dans le département des Vosges contre le candidat conservvateur et le boulangiste.

L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

Berlin, 28 avril—Un bulletin rendu public ce matin à neuf heures dit que l'empereur n'avait plus de fièvre. Il a quitte le lit, et il a pu lire pour la première fois depuis quinze jours. Il ira à Potsdam quand il sera plus fort.

NOUVELLE DE FRANCE

ELECTION D'UN RÉPUBLICAIN CONTRE UN RADICAL.—OVATION AU PRÉSIDENT CARNOT.—UN DUEL FATAL.—DÉCLARATION DU GÉNÉRAL BOULANGER.

Paris, 30—M. Brumier, républicain, a été élu hier député du département de la Haute-Savoie par un vote de 22,000 contre 13,000 pour M. Marchand, radical. Les défaites radicales dans trois départements sont propres à indiquer une réaction en faveur de la boulangerie. Mais à Paris, on devient plus calme.

Le président Carnot est parti de Bordeaux aujourd'hui. Une foule considérable l'attendait au départ et il fut reçu avec enthousiasme. Il est arrivé à Rochefort.

M. Habut, qui a tué M. Dupuis en duel hier, et les quatre témoins ont été arrêtés.

Le général Boulanger a écrit une lettre protestant contre les idées belliqueuses qu'on lui a attribuées. Il désire déclarer ouvertement devant la France et l'Europe que la France démocratique n'est pas imbue d'idées d'agression auxquelles il a toujours été et est encore maintenant résolument opposé.

LE PAPE ET L'IRLANDE

Rome, 30.—On dit que la décision de la congrégation de la Propagande au sujet du plan de campagne a été prise spontanément et sans communication avec les autorités anglaises. Le pape a approuvé la condamnation sans entrer dans le mérite de la lutte politique anglo-irlandaise.

Dublin, 29.—M. John Dillon s'est rendu à Thule, hier, et a une entrevue avec Mgr l'archevêque Croke, au sujet de la condamnation du " plan de campagne " par le Saint Siège.

Londres, 29—Voici le texte du décret Papal condamnant le " Plan de Campagne."

" En plusieurs occasions, le Siège Apostolique a donné au peuple d'Irlande, qu'il a toujours entouré d'une sollicitude spéciale, des admonestations et des avis convenables, lorsque les circonstances le requéraient, sur la manière de défendre leurs droits sans porter atteinte à la justice et à la paix publique. Notre Saint Père le pape Léon XIII, craignant que l'espèce de guerre qui a été introduite parmi les irlandais pendant les luttes entre seigneurs et tenanciers et généralement appelée le Plan de Campagne, et dans l'espèce d'interdiction sociale appelée " Boycotting " et provenant des mêmes luttes, le sens véritable de la justice et de la charité ne fut perverti, a ordonné à la Suprême Congrégation de l'Inquisition de soumettre la question à un sérieux et soigneux examen. La question suivante suivante a donc été posée à leurs Eminence, les cardinaux de cette congrégation : " Est-il permis, dans les disputes entre seigneurs et tenanciers en Irlande de se servir des moyens appelés " Plan de Campagne " et " Boycotting? " Après longue et mûre délibération leurs Eminences se sont prononcées dans la négative, et leur décision a été confirmée par le St Père, mercredi, le 18 du présent mois.

La justice de cette décision sera facilement comprise par toute personne qui s'appliquera à considérer qu'un loyer fixé par consentement mutuel, ne peut, sans violation du contrat, être diminue par la seule volonté du locataire, surtout lorsqu'il il y a des tribunaux institués pour le règlement de ces controverses et la réduction de loyers injustes dans les limites de l'equité, après avoir rendu compte des causes qui diminuent la valeur du sol. On ne peut non plus considérer qu'il soit permis d'extorquer les loyers aux tenanciers pour les placer entre les mains de personnes inconnues au détriment des propriétaires du sol.

Enfin, il est contraire à la justice et à la charité de persécuter par l'interdiction sociale ceux qui sont satisfait du loyer stipulé et qui consentent à le payer, ou ceux qui, dans l'exercice de leurs droits, prennent des fermes vacantes.

Il sera donc du devoir de Vos Seigneurs de conseiller et d'exhorter prudemment mais effectivement, le clergé et les laïques à ne pas dépasser les bornes de la charité chrétienne et de la justice, tout en s'efforçant de porter remède aux malheurs du pays.

(Signé) R. CARDINAL MONACO.

Rome, 20 avril 1888.

MORT D'UN DIGNITAIRE ECCLÉSIASTIQUE

Boston, 30 avril.—Un câblegramme annonce la mort du révérend M. Deasy, de Boston, vice-recteur du collège américain à Rome. Il n'était âgé que de 30 ans.

NOUVEL ACADÉMICIEN

Paris, 29.—M. Meilhac, auteur dramatique, a été élu membre de l'académie française, en remplacement de M. Labiche, décédé.

LE GÉNÉRAL BOULANGER

Moscou, 30.—On annonce d'une manière autorisée que le Czar aurait exprimé de l'antipathie pour le général Boulanger.

VILLE DÉTRUITE

Deadwood, Dak., 30.—Central City, une petite ville de 1,000 habitants, voisine d'ici, a été complètement détruite par un incendie. Le feu a pris dans une boulangerie et, par suite du manque d'eau, en moins de deux heures la ville ne formait plus qu'un amas de cendres.

LE DECRET DU PAPE

Londres, 1er mai.—On parle beaucoup du décret du pape qui condamne le plan de campagne des irlandais.

Le *Standard* dit que le décret du pape produira beaucoup de bien, sans doute, mais on espère à peine qu'il puisse extirper le mal.

Le *Post* est d'avis que l'action du Pape est le coup le plus terrible qui ait été porté aux nationalistes.

Le *Globe* dit : L'Archevêque Walsh a, sans aucun doute, fait tout en son pouvoir pour réfuter les déclarations de Mgr Persico sur l'état des affaires en Irlande. Il est possible que le Pape ait été menacé d'une espèce de schisme. Le décret signifie que la loi et l'ordre qui étaient menacés par la réunion d'un parti fort en Angleterre avec les parnellistes, ont maintenant dans l'opinion du Vatican, triomphé des forces qui les assaillaient.

Le Cardinal Simeoni a écrit une lettre aux évêques irlandais, y joignant un décret relatif au plan de campagne et au boycottage.

EN ALLEMAGNE

Berlin, 1er mai.—L'Empereur était un peu fiévreux ce matin. La force revient lentement. Il a passé une assez bonne nuit. Le Dr Mackenzie a changé le tube par lequel le malade prend sa respiration.

SCROFULES.

Les **Scrofules** et toutes les maladies scrofuleuses, telles que **Ulcères, Plaies, Érysipèles, Eczéma, Pustules, Impétigo, Tumeurs, Charbon, Furoncles, Clous,** e **Éruptions de la Peau,** sont le résult: direct de l'impureté du sang.

Depuis plus de quarante ans, la SALSEPAREILLE D'AYER est reconnue comme l'age le plus puissant pour le purifier. Elle livre le système de toute humeur malsai enrichit et fortifie le sang, expulse toute tra de traitement mercuriel, se montre en mot l'ennemi redoutable et irrésistible toutes les maladies scrofuleuses.

Une Guérison Récente d'Ulcères Scrofuleux.

"Il y a quelques mois, j'étais affligé d'ulcères scrofuleux aux jambes. Elles étaient enflées et enflammées, et les plaies déchargeaient des quantités de matières putrides. J'employai sans succès une grande variété de remèdes. En dernier ressort j'eus recours à la SALSEPAREILLE D'AYER et le résultat obtenu fut des plus satisfaisants, mes ulcères ont disparu, et ma santé s'est grandement améliorée. Je vous suis très reconnaissant pour le bien que votre médecine m'a fait.

Je suis, avec respect,
MRS. ANN O'BRIAN."
148 Sullivan St., New York, 24 Juin, 1882.

☞ **Toutes les personnes intéressées sont invitées à se rendre chez Madame O'Brian.**

L'écrivain bien connu du *Boston Herald*, MR. B. W. BALL, de *Rochester, N.H.*, écrit en date du 7 Juin, 1882:

"Souffrant cruellement de l'**Eczéma** pendant des années, et ne pouvant trouver de soulagement dans aucun remède, je me servis de la SALSEPAREILLE D'AYER, et au bout de trois mois j'obtins une guérison complète. Je la considère comme un remède très précieux pour toutes les maladies du sang."

La Salsepareille d'Ayer

stimule et règle l'action des organes digestifs et assimulatifs, renouvelle et fortifie les forces vitales, et guérit promptement les **Rhumatismes, la Névralgie, la Goutte Rhumatismale, les Catarrhes, la Débilité Générale,** et toutes les maladies produites par un sang appauvri et corrumpu, et par une vitalité affaiblie.

Elle est incontestablement le remède le plus économique, tant par la force concentrée que par l'énergie puissante qu'elle exerce sur la maladie.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six flacons pour $5.

Echos & Nouvelles

Pèlerinages

Le vapeur *Canada* a déjà été retenu pour les pèlerinages suivants à Sainte-Anne de Beaupré :

14 juin, pèlerinage de Saint-Guillaume d'Upton ; organisateur, M. l'abbé Dauth.

21 juin, pèlerinage de Saint Jean ; organisateur, M. le curé Aubry.

26 juin, pèlerinage de la paroisse Saint Pierre, de Montréal ; organisateurs, les RR. PP. Oblats.

4 juillet, pèlerinage de St Thomas de Pierreville ; organisateur, M. l'abbé Quinn.

7 juillet, pèlerinage de la paroisse Ste Anne, de Montréal ; organisateurs, les RR. PP. Rédemptoristes.

9 juillet, pèlerinage de la paroisse de Rougemont ; organisateur, M. le Curé Leduc.

12 juillet, pèlerinage de la paroisse de Boucherville, M. le curé Primeau.

13 juillet, pèlerinage de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Montréal ; M. le curé Auclair.

21 juillet, pèlerinage de la congrégation des hommes de Saint Jacques de Montréal.

30 juillet, pèlerinage de Saint Roch de Richelieu ; M. l'abbé Decelles.

4 août, second pèlerinage de la paroisse Saint Pierre.

Le 16 juin, le *Canada* est retenu pour une excursion à Québec.

L'accident sur le Québec Central

Voici les détails d'un accident arrivé sur le Québec Central pendant la journée de samedi.

Trois chars de fret avaient été laissés sur la voie un peu avant la station St Joseph par un convoi passé antérieurement. Lorsque l'ingénieur Guay arriva à la station de Beauce Junction, il demanda son ordre à l'opérateur pour se rendre à la station St François. Celui ci lui donna l'ordre, mais l'avertit d'aller doucement, qu'il devait passer les trois chars en question jusqu'à la gare St Joseph. Nous ne savons comment les choses se sont passées, mais toujours est il que la locomotive du convoi de passagers heurta les trois wagons. Heureusement qu'il n'y a pas eu de perte de vie.

Le conducteur prétend qu'il ne voyait rien en avant de la locomotive.

Quoi qu'il en soit, ceux qui avaient le convoi en charge ont été suspendus et une enquête a eu lieu mercredi sous la présidence de M. Steel.

La locomotive venait d'être réparée à neuf ; c'était son premier voyage.

Nouvelles d'Arthabaska

—M. Arthur Tremblay notaire, fils de G. Tremblay, N. P. de Québec, est établi depuis quelques jours à Stanfold pour y exercer sa profession.

—La manufacture d'extrait de tanin de St. Léonard a été détruite par le feu ces jours derniers. Elle n'était plus en opération depuis quelques mois.

On dit qu'une compagnie est en voie de construire au même endroit, une immense tannerie.

—Mgr Gravel était à Ste Victoire le 23 du courant, revenant de St Hyacinthe, où il avait assisté en compagnie de l'hon M. Mercier, à la célébration de la fête annuelle de l'Union St Joseph de cette ville.

Les notables de l'endroit, ainsi que plusieurs prêtres des environs sont allés lui présenter leurs hommages.

Sa Grandeur est reparti le lendemain matin pour sa ville épiscopale.

Triple asphyxie

Un pénible accident est arrivé hier durant la nuit, sur la rue Alexandre, St Roch.

Vers deux heures du matin, Mme veuve Lessard qui habite à l'angle des rues Colomb et Alexandre avec sa fille Mme veuve Ferland et les deux petites filles de celle-ci, s'est éveillée et a été tellement affectée par l'odeur du gaz, qu'elle s'est empressée de réveiller sa fille et ses enfants. Il était temps, car en se levant les deux petites ont perdu connaissance.

Les deux femmes sont ensuite allées réveiller leur voisin, nommé Pageau, et là aussi le gaz avait pénétré et commencé son œuvre d'asphyxie, car après avoir été réveillés par leurs parents, les quatre enfants de Pageau se déclarèrent malades et s'évanouirent.

Rlus triste état de chose chez un nommé Pageau.

On a trouvé les époux Pagé dans leur lit au premier étage et ne donnant plus signe de vie. Ils avaient la figure congestionnée, et une écume sanglante s'échappait du nez et de la bouche de la femme.

Le voisin Pageau monta en même temps au grenier et en descendit le petit garçon dans le même état que ses parents. Il y avait alors beaucoup de monde dans la rue, et quelqu'un alla quérir en toute hâte prêtre et médecin.

Les docteurs Dion et Verge s'adjoignirent au Dr Bolduc, et à force de soins, on réussit à faire revenir à eux la mère et l'enfant, que l'on considère maintenant comme hors de danger.

Il n'en est pas de même du père, qui respire difficilement et qui n'a pas encore repris ses sens. Les médecins n'en désespèrent pas cependant. Il est âgé de 45 ans. Sa femme, née Marguerite Leclerc, de St Charles de Bellechasse, a 37 ans. L'enfant a onze ans.

Plusieurs des voisins de Pagé étaient indisposés hier au point de ne pas travailler. L'odeur de gaz s'est fait sentir jusque dans des immeubles de la rue St-Valier.

La compagnie du gaz a fait couper immédiatement à l'angle des rues Voltigeurs et Colomb, le tuyau défectueux, qui a sans doute transmis le gaz aux habitations par les égouts.

La femme Pagé et son enfant ont été jugés assez bien, hier l'après-midi, pour être transportés à l'Hôpital de la Marine.

—La vigueur des Cheveux d'Ayer, restaure aux cheveux gris leur couleur primitive, et les rend vigoureux et abondants.

Mortalité

Mme Rebecca Sanborn, veuve de feu M. Willis Russell, propriétaire de l'hôtel St-Louis, est décédée dans la nuit de samedi, à l'âge de 75 ans.

Incendie d'un couvent

Nous recevons la pénible nouvelle de l'incendie de fond en comble de la bâtisse dans laquelle les Sœurs de la Charité avaient installé temporairement

leur établissement après la destruction de leur couvent de St-Joseph de Beauce, l'an dernier. C'est mardi l'après-midi que la catastrophe a eu lieu. Le feu a originé dans une boutique de charron voisine, et le vent a poussé les flammes sur le couvent.

Un nouvel édifice est actuellement en voie de construction, mais l'institution va nécessairement beaucoup souffrir de ce second incendie.

Morts subites

—Un vieillard du nom Michæl Harkin, natif des îles britanniques, est mort subitement samedi soir en se mettant au lit, à l'hospice Ste Brigitte, où il s'était retiré après avoir habité longtemps Sillery. Il possédait certaines économies qui vont échoir à un frère qu'il a quelque part.

—Un vieux cultivateur nomme John French et demeurant dans la côte à Gignac, Sillery, est mort subitement chez lui, hir matin, pendant la grand'messe. Deux de ses frères l'ont déjà précédé prématurément dans la tombe.

Trouvé noyé

Un enfant âgé de trois ans, fils de M. Didace Lapointe, du village Bienville, a été trouvé noyé dans un ruisseau près de la maison où il demeure.

Sa mère est malade depuis quelque temps et son père travaille à l'étranger.

Une enquête a été tenue aujourd'hui, par M. le Dr Garneau, député coroner.

Le premier steamer

Le paquebot-poste de la ligne Dominion, le *Vancouver*, le premier de la saison dans le fleuve St-Laurent, est arrivé de bonne heure hier matin à l'Anse aux Sauvages. Il a essayé d'entrer dans le port à 1. p. m., mais il en a été empêché par la trop grande quantité de glace, il a dû retourner à sa même place.

Il a à son bord 45 passagers de chambre, 149 intermédiaires et 860 de pont.

Voici le rapport du capitaine Lindall:

Le *Vancouver* quitta Moville à 4.20 p. m., le 20 avril et arriva à la Pointe-au-Père à la même heure avant hier. Il a été retardé 6 heures par la brume et la glace qui couvrait des étendues considérables près du cap Tay.

Environ 400 immigrants arrivés par ce steamer sont en destination du Nord-Ouest et s'y rendront par le Pacifique Canadien. Les vapeurs *Queen* et *Pilot* ont été affrétés pour monter ces immigrants ce matin.

Club national de Rochester

A l'assemblée du club national indépendant de Rochester, tenue le 23 avril 1888 l'élection des officiers du club a été terminée avec le résultat suivant :

Président.—Révd U. Lamy,
1er vice-président.—Pierre Poisson,
2e vice président.—Dr Er. Duval,
Secrét. archiviste.—Emile Humbert,
Assist. sec. archiviste.—D. Lavoie,
Sec. Financier.—V. Lamy,
Assistant secrétaire financier—J. Bte Nadeau,
Trésorier.—Gédéon Ritcher,
Directeurs.—D. Boisclair, A. Lavoie, T. Morin, Denis Richard, Donat Sylvain.

Comité de recherches.— MM. Moris Bisson, Nap. Lessard, P. A. Chouinard, Dr Er. Duval, Jos. Bisson, Chs Bisson, M. Marcoux. Le comité composé de 10 : il fut décidé à l'unanimité que M. D. Lavoie soit autorisé à nommer les 3 autres membres parmi les canadiens français de Gonic, petit village attaché à la paroisse de Rochester. Les membres du club ont décidé ce faisant leur donner une représentation égale dans les fonctions des officiers du club. M. D. Lanoie et Gédéon Ritcher de Gonic étant le 1er assistant secrétaire archiviste et le 2ème trésorier du club.

Les règlements rédigés par les officiers du club-ont été adoptés à l'unanimité. Ces règlements sont d'une grande importance et bénéficiables aux membres du club, aussi, se sont-ils empressés de voter des remerciements aux officiers qui étaient chargés de leur rédaction. Quant au local d'éducation et d'amusement pour les membres du club, nous nous proposons d'en faire l'ouverture le 1er mai ; ainsi donc, M. le Rédacteur, nous voulons bien compter sur votre générosité et votre dévouement pour nous encourager dans notre œuvre patriotique en nous gratifiant de quelques copies de votre estimable journal. Ce local sera destiné à attirer l'attention de nos membres jeunes èt vieux où ils puiseront le goût de la lecture française dans nos journaux, pourront y apprendre à lire et à écrire sous la direction de plusieurs messieurs de Rochester, qui poussent le patriotisme jusqu'à sacrifier leur temps le plus cher pour devenir les piliers de la conservation de notre belle langue ; en agissant ainsi nous éloignerons de nos membres les mauvais penchants qui pourraient les tourmenter pour fréquenter les places de débauche. L'assemblée de ce jour a été ajournée au 2ème mercredi de mai. Tous les membres se quittent heureux et contents du succès éclatant qu'ils remportent à chaque séance.

EMILE HUMBERT.

Incendie à Ste-Foye

Deux maisons de bois contiguës, sises sur le chemin de Ste Foye, à une quinzaine d'arpents à l'ouest de l'église, et appartenant à Madame Defoy, de Montréal. ont été réduites en cendres, dimanche, pendant l'office des vêpres.

Elles étaient habitées par un charretier nommé Elzéar Poitras, qui a presque tout perdu ce qu'il possédait, tant l'incendie a été rapide. Le fait est que cela n'a duré qu'une heure.

Le ménage de Poitras était légèrement assuré, et les maisons l'étaient pour environ $1600.

L'incendie a été allumé par les étincelles qui s'échappaient de la cheminée enflammée et qui ont mis le feu au toit.

Obituaire

On annonce la mort de M. Lucien Taché, arrivée avant-hier soir, à l'âge de 50 ans.

M. Taché était ancien seigneur de Kamouraska.

A St Sauveur

Les Révérends Pères Oblats doivent recevoir cette semaine un magnifique chemin de la croix dont les personnages sont complètement détachés, pour leur égtise paroissiale.

Aujourd'hui a lieu l'ouverture de la nouvelle halle St Pierre, qui est un superbe édifice, comme chacun sait. Il n'y a pas de doute, que cela va donner un grand regain d'activité à ce marché.

—La Salsepareille d'Ayer vivifie et purifie le sang, si vous vous sentez alourdi ou languissant vous en avez besoin.

Enquêtes de coroner

A l'enquête tenue lundi à Lévis par le Dr Garneau, député coroner, sur le corps d'un petit garçon de trois ans appartenant à M. Didace Lapointe, qui s'est noyé dans un ruisseau, les jurés ont rendu un verdict de " trouvé noyé."

—A l'enquête tenue lundi dernier, par le coroner Belleau, sur le corps de Michæl Harkin, mort subitement samedi soir, à l'hospice Ste Brigitte, les jurés ont rendu un verdict de " mort d'hémorragie pulmonaire." Le défunt était âgé de 72 ans, et célibataire. L'autopsie a été faite par le Dr Henchey.

—Dans le cas de John French, mort subitement dimanche, à Sillery, à l'âge de 63 ans, les jurés ont rendu un verdict de " mort d'une maladie de cœur." Le Dr Dubé a fait l'examen interne du corps.

Eglise St Sauveur

Nous annoncions hier qu'on allait recevoir un superbe chemin de croix pour l'église paroissiale de St-Sauveur. C'est M. Carli, fils, qui en a fait la plupart des personnages, et un jeune canadien-français, ancien élève de M. Eugène Hamel, qui les a coloriés.

Les grisailles qui doivent orner les galeries de cette magnifique église, sont attendues incessamment.

On attend aussi, avant l'automne, M. Charles Huot, notre artiste québecquois, qui est allé en Europe composer les grands tableaux de la voûte.

La retraite de la Sainte Famille commencera le 13 mai.

Tous les jours du mois de mai, il y aura messe à 7 heures en la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, avec un petit exercice en l'honneur de la Sainte Vierge, pour les personnes qui ne peuvent assister le soir à celui de la paroisse.

Le téléphone

On est en ce moment, au bureau central du téléphone, à remplacer les appareils qui ont servi jusqu'ici par des instruments nouveaux plus perfectionnés.

Produits du Lac St. Jean

Les cultivateurs du lac St. Jean expédient ce printemps beaucoup de patates et d'avoine à Québec par voie ferrée.

Tramway

Le gérant de la compagnie du tramway de la rue St Joseph, M. Moore, est en ce moment à New-York pour l'achat d'un char ouvert ou semblable au char No 9, qui est magnifique. La compagnie mettra probablement huit chars sur sa ligne cet été.

Pris dans les glaces

Deux goëlettes chargées de bois de chauffage venant de Ste Anne et un bateau appartenant à M. Price, chargé de bois, qui étaient pris dans les glaces au large de la chûte Montmorency depuis dimanche matin sont montés avec la glace hier matin. L'une des goëlettes a pu s'accrocher au quai Crawford, mais le bateau et l'autre goëlette durent rebrousser chemin avec la glace. Ils réussirent ensuite à entrer en eau claire et se rendre, le premier à l'Anse aux Sauvages, et l'autre à Lévis où elle est amarrée à un quai.

Obituaire

On annonce la mort de M. Patrick Hearn, natif de Wexford, Irlande, et habitant de Québec depuis 66 ans. Le défunt, qui était âgé de 88 ans, était le père de M. Mathew Hearn, C. R. que nous prions d'accepter nos condoléances pour le nouveau deuil qui vient de le frapper. En effet, M. Hearn a perdu en quelques mois sa femme, deux de ses filles, et en dernier lieu son vieux père.

Trouvé mort

Lundi, un cultivateur de St Jean Port Joli, comté de l'Islet, a été trouvé mort dans une cabane à sucre. Nous n'avons pu apprendre le nom de ce malheureux.

Les Pilules et Onguents d'Holloway

Exercent un effet favorable sur toutes les maladies provenant de l'exposition à l'humidité ou des variations de la température. C'est pourquoi on les trouvera éminemment utiles à ceux qui travaillent dans les fonderies, les mines de cuivre et de charbon. Ces remèdes si bien connus ont des avantages manifestes sous le rapport de l'effet et de la composition, étant entièrement composés de végétaux choisis avec le plus grand soin et sans égard au prix. Quand on l'emploie suivant la direction qui les accompagne, ils agissent sûrement mais avec douceur, et n'empêchent pas le travail quotidien. Il n'y a que peu de maladies qui ne soient pas guéries,—ou, au moins, soulagées—par l'usage persévérant des remèdes d'Holloway.

Election du barreau

Voici le résultat des élections du barreau, qui ont eu lieu hier après-midi, au Palais de Justice :

Bâtonnier, l'hon. Frs Langelier ; Syndic, C. B. Langlois ; Trésorier, D. J. Montambault ; Secrétaire, J. E. Prince.

Conseil : W. C. Gibson, Jacques Malouin, J. E. Bédard, F. X. Lemieux, Jules Tessier, C. A. Morisset, l'hon. Jean Blanchet, Chs Fitzpatrick.

Pèlerinage

Dimanche soir, à l'assemblée des congréganistes de Lévis, M. le curé Gauvreau a annoncé que le pèlerinage de la congrégation de cette ville à l'église de N. D. de la victoire, Basse ville Québec, aura lieu soit le dimanche de l'Ascension ou le dimanche de la Pentecôte.

Distingué visiteur

Le très révérend Frère Aimarus assistant du supérieur général des frères des écoles chrétiennes lors de son passage en cette ville est allé présenter ses hommages à Son Eminence le cardinal Taschereau, à l'hon. Gédéon Ouimet MM. les curés de N. D. de Québec, de St Roch, de St Jean Baptiste et de St Sauveur. Il a paru enchanté de l'installation, et de la tenue des écoles de la ville ; presque toutes dirigées par les frères et de la population écolière qu'il a trouvé ravissante.

Le distingué visiteur est reparti samedi pour visiter la Beauce et l'Islet où se, trouvent des établissements de son ordre les seuls au Canada qu'il n'ait pas encore vus.

Ecrou de la prison

Il y a en ce moment dans la prison du district, 57 détenus dont 16 femmes.

La police

Les hommes de la police municipale ont été assermentés ce matin pour l'année qui commence aujourd'hui.

Le sergent Martel a donné sa démission pour se livrer à l'agriculture, et le gardien de la paix Smith a aussi démissionné pour embrasser une autre carrière.

La température de mai

MAI.—Du 2 au 10, on doit s'attendre à la neige et à la pluie, mais la majeure partie sera de beau temps avec quelques gelées : grand vent par intervalles.—Du 10 au 18, temps changeant ; plusieurs jours de temps cru avec pluie et brume tonnerre en plusieurs endroits.—Du 18 au 25, beau, malgré quelques averses, parfois brume.—Du 25 au 31, on aura de la pluie et du tonnerre, mais la majeure partie sera du beau temps.

Un million de cuisiniers

du Canada veulent employer la poudre de Crême de Tartre impériale. C'est la perfection, et elle est supérieure à toutes les autres.

Morte de peur

Une triste mort est arrivée au village L'Avenir, Québec, la semaine dernière. Une dame Cayer, épouse d'Olivier Cayer, hotelier de cette localité, souffrait depuis quelque temps d'une maladie du cœur et des poumons, et le samedi avant sa mort elle fut tellement effrayée par le bruit que faisait un homme ivre en frappant à coups de marteau dans la porte de la maison, qu'elle en mourut.

L'enquête du coroner a été faite par le Dr Chevrefils, de Somerset, assisté du Dr Bernard, de Drummondville, et du Dr Mazurette, de L'Avenir. Après deux jours de délibération, le jury a rendu un verdict conforme aux faits ci-dessus.

Avis aux Mères

Le " syrop calmant de Mme Winslow, devrait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt cinq *cents* la bouteille.

Explosion d'une bombe

Rome, 1er mai.—Au cours d'une expérience d'artillerie au fort Tiburina, une bombe de dynamite a fait explosion et le prince de Naples, le prince héritier d'Italie, fut légèrement blessé aux cuisses. Il put cependant retourner au Quirinal, assisté du Dr Sagloni. Le général Donxieux, commandant de la division de Rome de l'armée, les colonels Benedictis et Pastore et les capitaines Lorenzo et Miedda furent aussi plus ou moins grièvement blessés.

Aux nouveaux Abonnés !

CONDITION :

$1.00—pour une—$1.00

PIASTRE

VOUS RECEVREZ LE

Journal des Campagnes

PENDANT DOUZE MOIS

Ainsi que TROIS VOLUMES mentionnés plus bas qui sont d'une très grande utilité.

Ne manquez pas de vous abonner au *Journal des Campagnes* qui se publie tous les JEUDIS, contenant 16 pages de matière à lire. En outre, nous donnons comme prime aux nouveaux abonnés TROIS MAGNIFIQUES VOLUMES consistant en :

Le Petit Mois du Sacré-Cœur,

Le Recueil des Recettes et le Médecin à la Maison,

Le traité sur le cheval et ses maladies.

S'ADRESSER A

ELZEAR BEDARD,

AGENT,

du *Journal des Campagnes*,

No 9, RUE BUADE, QUEBEC

☞ *Seul autorisé à donner les cadeaux.*

Le Renovateur des Cheveux

DE HALL,

VÉGÉTAL SICILIEN.

(Hall's Hair Renewer.)

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et flétris, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant du jeune âge. De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments réquis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu. LE RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL a constamment grandi dans l'estime publique, et sa renommée s'est propagée dans toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général.

Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause: "Il tient ce qu'il promet."

Les propriétaires du RÉNOVATEUR ont été souvent surpris de recevoir des commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.

Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable à l'apparence personnelle.

Il nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la Calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes affablies, et les met à même de produire une nouvelle croissance.

Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations alcooliques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.)

La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant. La préparation étant simple on l'applique facilement.

PRÉPARÉS PAR

R. P. Hall & Co., Nashua, N. H.

Chez tous les marchands de Médecines.

Echos & Nouvelles

Dividende

La Banque Jacques-Cartier a déclaré un dividende de 3½ p. c., soit une augmentation de 1 p. c. sur l'an dernier. Cela fait la jubilation des financiers. Le caissier déclare que les affaires de la banque ont été très profitables.

La famille asphixiée

L'infortuné Pagé est mort à 7.30 heures samedi matin, à l'Hôpital de la Marine.

L'autopsie du corps a été faite dans l'après midi par le Dr Lemieux père, et l'enquête sera tenue ce matin par le Dr Belleru, coroner du district, à l'hôpital même.

La femme et l'enfaut du défunt sont tout-à-fait rétablis et sont retournés à leur domile, rue Alexandre.

Contre les Refroidissements et les Frissons, il n'y a rien de tel que le Rain-Killer.

La Commission du Travail

La commission du Travail ouvrira ses séances à Ottawa le 7 mai.

L'association ouvrière conservatrice soumettra à la commission le projet suivant :

Qu'une association d'assurance soit fondée, d'après le mode d'organisation de la caisse d'épargne du département des postes, où les ouvriers pourront faire assurer leur vie, en payant une légère prime, cette association devant être sous le contrôle du gouvernement.

Les membres les plus importants de la société ouvrière sont en faveur de ce projet et on dit que la commission du Travail va recommander au gouvernement d'organiser une association d'assurance, où les ouvriers pourront faire assurer leur vie à des conditions faciles.

On demande aussi que le gouvernement établisse dans toutes les villes du Canada un bureau de renseignements, afin que les ouvriers qui se trouvent sans ouvrage sachent où ils pourraient s'en procurer et de leur côté, les personnes qui ont besoin d'ouvriers sachent où s'adresser ; que le gouvernement accorde aux ouvriers sans emploi qui désirent aller au Nord-Ouest les mêmes avantages que ceux qu'il accorde aux immigrants venant de l'étranger, c'est-à-dire en payant une partie de leurs frais de vayage et en leur concédant des terres gratuitement.

Bibliographie

Le *Paris Canada* dit que M. Eugène Réveillaud, qui a une véritable passion pour notre histoire, et qui a déjà donné une *Histoire du Canada et des Canadiens Français*, écrite d'un excellent style et très vivante, a exhumé un curieux manuscrit : *l'Histoire chronologique de la Nouvelle-France au Canada*, par le P. Sixte Le Tac, qu'il a publiée avec un grand luxe typographique. L'ouvrage est fort curieux ; c'est un document utile à qui veut se rendre compte de la rivalité, pour le bien et la conquête morale du pays, qui a existé entre les Récollets et les Jésuites.

Le jeûneur Succi

Succi, le jeûneur, vient de renouveler à Florence ses expériences de jeûne.

Depuis le jour où il a renoncé à la chair et au pain, le poids total de son corps a subi une diminution de 12 kilogrammes 226 grammes, ce qui fait une diminution moyenne de 400 grammes par jour. Malgré cet amaigrissement graduel, il n'a donné aucun signe d'abattement.

Les amis de Succi se montrent enthousiastes de son expérience et lui ont offert un banquet auquel assistaient tous les membres du comité et un grand nombre de convives de choix. Le menu était des mieux imaginés, et cette recherche gastronomique n'avait rien de superflu, si l'on songe qu'elle était destinée à flatter le goût d'un pauvre diable qui ne mangeait plus depuis tant de semaines.

Le Pacifique

Les recettes du C. P. R. étaient de $231,000 la semaine dernière, soit $22,000 de plus que la semaine correspondante de 1887.

Travaux

Les travaux faits pour exhausser le quai où se trouve le *shed* des immigrants sont confiés à M. Alfred Lortie qui emploie 40 hommes et en emploiera une vingtaine de plus sous peu.

Echange de Québec

L'assemblée générale annuelle des propriétaires de l'échange de Québec a eu lieu mardi l'après-midi pour élire le comité d'administration pour l'année courante. Les messieurs furent choisis : Wm. Rae, écr., président, MM. R. H. Smith, RR. Dobell, Wm. Brodie, F. Billingsley, John C. Thompson, T. Beckett, et L. H. Thompson, sec. Trésorier.

Canadiens à l'étranger

Inscrits au commissariat général du gouvernement du Canada, 10, rue de Rome.

M., Mme et Mlle J.-E. Pouliot, Fraserville, 8, cité d'Antin.

Abbé Bharles Boulay, Québec, Ballon (Sarthe).

M. H. H. Picard, Saint-Hyacinthe, 190, Faubourg St-Denis.

M. Louis C. Beaudry, St-Hyacinthe, 190, Faubourg St-Denis.

L'abbé André Pelletier, Québec, hôtel Fénelon.

M. et Mme S. Dumoulin, Trois-Rivières, hôtel Saint-Pétersbourg.

M. Norman S. Leslie, Montréal, hôtel Bellevue.

E. Emile Rosenthal, Montréal, hôtel de la Province.

Mme. Duperouzel, Montréal, hôtel Fénelon.

M. J. B. Laliberté, Québec.

M. Rameau de Saint-Père a quitté Paris hier pour Adon. Il y reviendra pour se préparer à partir, avec sa famille, pour le Canada dans les premiers jours du mois de juin. Le plus sympathique accueil attend sur les bords du Saint Laurent l'auteur *d'Une colonie féodale en Amérique*. Disons en passant que la seconde édition, revue et fort augmentée, de cet ouvrage paraîtra fin mai.

M. Arthur Boyer, député au parlement de Québec et Mme Boyer, après une quinzaine passée à Paris, se sont embarqués au Havre, samedi, dans la *Bourgogne*.

M., Mme et Mlle Pouliot, l'abbé André Pelletier, Mlle Delisle et M. Leslie, partent samedi par la *Bretagne*.

Paris-Canada du 12.

Nouveau bureau de poste

Un bureau de poste vient d'être ouvert dans les concessions de St-Antoine, comté de Lotbinière. C'est M. Zoël Durocher, cultivateur, qui a été nommé maître de poste.

Incendie désastreux

On dit que la fabrique de voitures de M. Drouin, qui a été détruite par le feu, mardi à St Joseph de la Beauce, renfermait environ deux cents véhicules appartenant aux cultivateurs et qui ont tous été consumés. On ajoute que rien n'était assuré.

Les Agriculteurs trouveront toujours précieuses les Poudres de Condition "Maud S." dans l'étable ou le poulailler.

Immigrants

Deux convois spéciaux remplis d'immigrants sont arrivés mercredi à Lévis. Ce sont en grande partie des jeunes gens robustes. Ils ont de l'argent, ce qui leur permettra de s'établir aisément dans notre pays.

—Comme mercredi il est arrivé hier à Lévis par l'Intercolonial, un millier environ d'immigrants dont la plupart sont anglais et norvégiens. Le plus grand nombre a pris de suite le Grand-Tronc pour l'Ouest, et le reste est venu prendre le Pacifique à Québec pour la même destination.

Mariage

On parle du mariage prochain de J. L. Gouin, écr., avocat, avec Mademoiselle Eliza Mercier, fille du premier ministre la province.

Institut de Vancouver

A une assemblée générale des membres de l'Institut canadien-français de Vancouver, C. A., tenue, le 27 mars dernier, les messieurs dont les noms suivent ont été élus officiers et directeurs pour l'année courante.

Président.—Dr H. E. Langis.
1er Vice do—F. X. Martin.
2e do do—G. O. Ouellet.
Secrétaire.—Louis Dansesean.
do adjoint.—Alfred Bouillon.
Trésorier.—H. J. Cartier.
Bibliothécaire.—L. R. Authier.
Asst. do—Wm. Fortin.

Directeurs. — Messieurs Victor Lord Irénée Duhamel, Adolphe Florent, F. D. Boucher, Anthime Lajoie, J. Bte Lavoie, Chs. Deschênes, L. P. Levasseur et R. G. Desautels

Le Baume d'Allen guérit les Toux les plus obstinées. On le garantit

Premier prix

L'hon. M. Beaubien a reçu un cablegramme de Paris, lui annonçant qu'une jument percheronne qui fait partie de son importation de chevaux, vient de remporter le premier prix au concours hyppique à Paris.

Au centre de la terre

Une concession vient d'être accordée à une originale installation souveraine qui s'intitulera : " Voyage au centre de la terre, " et qui utilisera une partie du jardin du Trocadéro, à Paris. Il s'agit de donner au public le spectacle des principales curiosités du sous-sol. Pour cela, au moyen d'une sorte d'ascenseur, on transportera les visiteurs à quelques mètres de profondeur ; puis, tandis qu'au moyen d'un mécanisme ingénieux, une trépidation sera communiquée à la cage de l'ascenseur et entretiendra leur esprit dans une complète illusion de la descente, on fera passer sous leur yeux de grands tableaux où seront peints :

1° Une portion des égoûts de Paris. une galerie des catacombes : une excavation des anciennes carrières de pierres, presque toutes occupées aux environs de Paris par la culture des champignons ;

2° Les différentes couches sédimentaires dont la strafication apprend l'histoire géologique du globe terrestre, et qui seraient représentées avec des spécimens naturels ou artificiels dont l'ensemble formera un intéressant musée paléontologique ;

3° Enfin, des galeries de mines de charbon et de fer, des filons métalliques, des carrières de sel gemme ou de tous autres produits souterrains en pleine activité d'exploitation.

Les organisateurs de cette exhibition espèrent qu'elle restera après l'Exposition de 1889 et constituera un intéressant musée industriel et géologique.

Achat

L'Armée du Salut a acheté la petite église congréganiste située sur la côte du palais, au prix de $6,000.

Recette

POUR VERNISSER LES STATUES OU OBJETS EN PLATRE

Prenez du savon blanc, râpez-le menu et mettez-le dans un pot plombé, en le détrempant peu à peu avec le doigt dans l'eau que contiendra le vase, jusqu'à ce qu'elle soit comme du lait un peu épais ; laissez reposer cette eau sept ou huit jours, en la tenant couverte pour que la poussière ne s'y mêle pas. Ensuite prenez une brosse douce ou pinceau que vous passerez sur l'objet en plâtre. Faites-le sécher doucement et frottez ensuite légèrement avec un linge, vous plaçant contre le jour pour juger du poli.

Les commis-voyageurs

L'assemblée des commis-voyageurs, au Windsor, a mis fin à la difficulté qui existait depuis quelque temps entre les chemins de fer et les commis-voyageurs, au sujet des réductions de prix de transport et la responsabilité des compagnies en cas d'accident. Les commis-voyageurs jouiront de tous les privilèges qui leur étaient accordés dans le passé et, de plus au mois de mai, ils paieront 25 pour cent de moins sur l'excès de bagage.

Pleine activité

Il y a près de 230 hommes employés actuellement aux usines Carrier et Lainé, à Lévis.

Les bons Extraits Culinaires sont plus économiques que les médiocres parcequ'ils sont plus puissants. Essayez les " Royal " et vous verrez.

Concours musical

Les concours de musique patronnés par le gouvernement et présidés par M. Ernest Gagnon, auront lieu cette année, à Québec, le 28 juin.

Examens

Les examens pour l'admission à l'étude de la médecine doivent avoir lieu jeudi prochain le 3 mai, à Montréal dans les salles de la Faculté de médecine de l'Université Laval.

Le 9 mai prochain, doit avoir lieu, dans cette même ville, l'assemblée semi-annuelle du Bureau Provincial de médecine pour procéder à l'élection des membres du Bureau.

Accident

Le constable Simonneau, de Lévis, s'est fait sérieusement contusionner une jambe pendant qu'il travaillait sur le théâtre de l'incendie qui vient d'avoir lieu à St David de Lauberivière. Il a été transporté à sa résidence où il est sous les soins du médecin.

Décision

Une décision qui intéresse le commerce et ses employés a été rendue en Cour de Circuit à Montréal la semaine dernière. Il a été jugé dans une cause de Augé contre la Dominion Wadding Company. " Que le règlement d'une compagnie obligeant ses employés à leur donner un avis quelque temps avant leur départ du service, ne peut lier lier les employés lorsque ces derniers partent pour cause de maladie ou pour toute autre cause raisonnable."

Enquête

Une enquête minutieuse a été faite sur l'origine de l'incendie qui a eu lieu à Fraserville, il y a quelques jours. On a prouvé qu'on avait vu sortir deux hommes de la maison et que la porte d'en arrière avait été enfoncée.

Il est tout probable que le vol a été le mobile de cette catastrophe. On aurait mis le feu à la maison pour faire disparaître les traces du vol.

Vol audacieux

Vendredi après-midi, après la fermeture des cours, M. Edmond Lepage, assistant huissier audiencier de la Cour Criminelle, a constaté qu'un voleur s'était emparé d'un pardessus évalué à $20. Il avertit le détective Welsh qui deux heures après retrouvait l'habit chez un fripier qui tient son échoppe rue St-Joseph, à St-Roch.

Feuilleton du Journal des Campagnes

3 Mai 1888.—N° 9

LES

TRAVAILLEURS DE LA MORT

(*Suite*)

Le regard du capitaine s'adoucit en retombant sur elle. Une rapide expression de regrets passa sur son visage. Il s'arrêta l'espace d'une seconde sur la première marche, et murmura :

—Pauvre fille !

Des hallebardiers le poussèrent de la pointe de leurs armes, et il gravit la plate-forme. Alors il tourna ses regards sur la place.

Sur chaque poteau, au-dessus duquel se trouvait fixée une roue énorme aux moyeux dégouttant de sang, se trouvait placée une masse de chair informe, amas broyés d'os, de moelle, de caillots rouges.Les faces convulsées des bandits parassaient regarder une scène d'épouvante. Trois des misérables étaient morts ; les trois autres, en dépit du coup connu sous le nom de *coup de grâce,* respiraient encore. Leurs prunelles roulaient d'une façon convulsive dans les orbites sanglantes ; leur bouche se tordait et laissait échapper les râles sourds de l'agonie. De temps à autre, ces masses horribles qui avaient été des corps doués vie, s'agitaient avec un soubresaut ; la tête sonnait sur la roue, et les misérables retombaient dans leur immobilité.

Gabor semblait le plus vivant de tous. Il tentait de se soulever sur la roue ; il parlait encore à la foule, injuriant les témoins de son supplice et blasphémant le Ciel.

Gaspard embrassa d'un seul regard cet horrible spectacle ; puis, avec un sang-froid dont rarement un condamné garde la puissance, il aida au bourreau à lui enlever ses vêtements, et s'étendit sur la croix de saint André.

L'exécuteur leva la barre de fer triangulaire et massive, qui retombant sur le bras gauche, le cassa au coude. Gaspard ne poussa pas un soupir. La douleur qu'il ressentit quand la barre de fer retomba sur le bras droit, fit passer une crispation sur son visage. Le bourreau rassembla ses forces, lança la barre sur l'une des jambes, qu'il sépara presque du tronc, changea la dernière en un amas de débris mêlés de chairs, de moelle et de sang ; puis, las de sa besogne, révolté de sa propre cruauté, halluciné par la vue des six hommes roués étendus sur les disques patibulaires, il leva si faiblement la masse au moment de la laisser retomber sur la poitrine de Gaspard, qu'elle lui échappa à demi des mains.

La besogne du bourreau étant finie, les aides emportèrent le corps du chef de bandit sur la dernière des roues, puis l'exécuteur descendit loudement les marches de l'échafaud.

Tandis que les charpentiers le démontaient, la foule demeura sur la place ; mais enfin repue de sang, de supplices, honteuse de ses curiosités malsaines, elle s'écoula par des rues diverses, et, quand vint la nuit, les bandits restaient seuls sur les roues dressées autour de la place.

Vers minuit deux ombres apparurent.

La première marchait rapidement; la seconde, portant une courte échelle sur l'épaule, avançait avec plus de lenteur.

Un des hommes dressa l'échelle contre une des roues ; puis il dit, d'une voix effrayée, mais respectueuse :

—Elle est solide, monsieur le docteur, vous pouvez monter.

Celui à qui venaient de s'adresser ces paroles, gravit les échelons, parvint à la plate forme de la roue, promena ses mains sur le corps du supplicié et murmura :

—Rien à faire !

Il redescendit, monta de la même façon sur la seconde roue, et ne trouvant qu'un corps roidi, il secoua la tête.

—Mort ! fit il

Cinq fois, il arriva ainsi jusqu'aux corps des bandits, afin de s'assurer si les misérables qui venaient de payer leur dette à la justice humaine, avaient rendu le dernier soupir.

Au moment où son humble compagnon appuyait l'échelle contre la roue sur laquelle Gaspard Orsol était étendu, une femme enveloppée d'une mante noire se souleva du sol et dit d'une voix faible :

—Laissez moi le voir, laissez moi lui parler.

—Que faites vous ici ? qui êtes vous ? demanda le médecin.

—Une fille de bohême, une créature méprisée qui a pitié de tous les misérables et surtout de celui ci..: Nous avions été fiancés... ajouta t elle plus bas.

Le médecin se recula, et la Zingarelle gravit l'échelle la première.

—Gaspard ! dit elle, Gaspard !

Le bandit ouvrit les yeux, et, à la faible clarté de la lune, il reconnut la Zingarelle.

Celle ci prit une fiole dans son sein, versa sur les lèvres du mourant quelques gouttes de la liqueur qu'elle contenait ; puis, se penchant vers la plaie :

—Docteur, dit elle, il vit ! il vit !

Avec une incoyable agilité, le médecin monta les échelons, et s'assura que la poitrine n'avait point été brisée. Les membres seuls étaient broyés.

—Enfin ! dit il.

Il regarda attentivement Gaspard et lui demanda :

—Veux tu vivre ?

—Oui, répondit le brigand.

—Je ne te cacherai point que tu devras subir quatre amputations successives.

—Soit ! répondit Gaspard.

—Allons ! dit le docteur, tu es un homme.

—Que faut il faire ? demanda Zingarelle.

—M'aider et me suivre, si tu es certaine de ne pas t'évanouir.

—Je ne m'évanouis, jamais répondit la fille bohême.

—Descends alors, fit le docteur Hals...étends ta mante à terre, nous coucherons dessus le malheureux.

Il fallut à Gaspard une force de volonté sans exemple, pour qu'il subit sans pousser un seul cri, l'atroce douleur qu'il dut éprouver dans tout son être, tandis que le médecin et Luidas, son valet, le descendaient de la roue sur le pavé couvert par le manteau de la Zingarelle.

L'échelle fut ensuite posée sur le sol, et, le docteur saisissant par deux côtés le vêtement de la gitane, tandis que Luidas s'emparait de l'autre extrémité, l'échelle se trouva transformée en civière. Puis le docteur et son servant l'emportèrent à travers les rues, tandis que la Zingarelle couvrait le corps du supplicié avec un lambeau rouge attaché par dessus sa jupe.

Des soldats, parcourant la ville pour y maintenir l'ordre, rencontrèrent l'étrange groupe formé par la fille de bohême, Luidas et Bethlam Hals.

Ils questionnèrent les porteurs du nocturne et sinistre fardeau.

—Docteur Hals, médecin de Sa Majesté l'Impératice, dit le vieillard.

L'officier salua et s'éloigna avec ses hommes.

Une demi heure après le médecin arrivait à la maison, et un moment plus tard, le corps broyé de Gaspard Orsol reposait sur une table de marbre dans le laboratoire du savant chirurgien.

XI

LES HAINES DE FAMILLE

Après les scènes tour à tour douloureuses et terribles dont elle venait de subir les impressions, la comtesse Alberti se trouva subitement à bout de forces. Surexcitée par le danger, elle avait pu lui faire face victorieusement;rendue à elle,elle tomba comme anéantie, et un violent accès de fièvre s'empara d'Agnès dès qu'elle fut rentrée à l'hôtel de Haag.

Le docteur Hals, appelé en grande hâte, trouva la jeune femme plus dangereusement malade qu'on ne le croyait autour d'elle. Les souffrances étouffées pendant de longs mois, le drame terrible du procès des bandits, dans lequel Carlo se trouvait impliqué, troublèrent son organisation délicate. Si le cœur resta vaillant, les nerfs défaillirent. Le médecin ordonna un calme absolu, interdit l'entrée de la malade à tout autre qu'à la douairière de Haag et à Myrtille, et sortit en promettant de venir le soir même. Agnès était en proie à un délire qui la transportait tour à tour dans les jardins de l'Impératrice près de Marie-Antoinette, dans les cachots de la prison, ou sur la grande place hérissée de poteaux sanglants.

L'exécution des brigands composant la bande d'Orsol avait, sans doute, occupé, passionné la foule avide de spectacles cruels;mais tandis que les curieux se repaissaient de la vue des tortures des misérables, la cour se préoccupait d'une seule chose et d'un seul homme : l'identité de Carlo Alberti venait d'être reconnue, et celui-ci était condamné à travailler aux mines d'Idria.

La plupart de ceux qui avaient connu Carlo, croyaient à sa double innocence, et non-seulement le jugaient pur de toute participation aux brigandages de la troupe d'Orsol, mais ils croyaient encore, que s'étant loyalement battu en duel avec Ryswick, il ne devait pas être si durement châtié pour avoir défendu sa vie contre un bretteur de profession.

Mais Carlo ne comptait pas seulement des amis à la cour de Vienne. Un certain nombre de gentilshommes lui faisaient l'honneur de le haïr ; les uns, parce qu'il était jeune, beau, chevaleresque ; les autres, parce que lui, étranger, avait obtenu la main d'une héritière dont plus d'un convoitait l'alliance ; les derniers, simplement parce que son bonheur les avait longtemps gênés, blessés. Certaines gens considèrent comme un dol personnel la félicité d'autrui, et détestent les heureux pour cette seule raison que l'envie les dévore.

Mais de tous les ennemis que comptait Carlo, le plus dangereux, le plus implacable, était Reynold de Haag. Le mariage de sa sœur avec le Vénitien exilé ruina des plans élaborés avec patience. La volonté d'Agnès brisa l'avenir de Reynold, qui s'était juré de faire de sa sœur un des instruments de sa fortune, et la voulait unir à Ryswick, afin d'annuler en famille la dette contractée avec le général par des emprunts successifs.

La disparition de Carlo, la mort de Ryswick parurent pendant quelques mois servir les nouvelles espérances de Reynold. Si Carlo ne reparaissait pas, la jeune femme après la mort de la douairière, se réfugierait, sans nul doute, dans un couvent, et l'immense fortune de la comtesse Gutta tomberait entre ses mains avides. Mais brusquement Carlo Alberti reparaissait. Et dans quelles circonstances ? Confondu avec des bandits, jugé avec eux sur le même banc d'infamie, condamné comme eux au plus horrible des supplices, et n'échappant à la roue que pour être jeté au fond du gouffre d'Idria.

La résolution de Reynold ne fut pas longue à prendre dès qu'il apprit le résultat de la supplique que Marie Antoinette avait présentée à l'Impératrice Marie Thérèse.

A peine Agnès venait elle de tember dans l'assoupissement provoqué par un breuvage du docteur Hals, que Reynold de Haag se fit annoncer chez sa mère.

Il la voyait rarement, quoiqu'il habitât un des étages de l'hôtel. Sa vie bruyante et licencieuse l'éloignait de la famille, et lorsque la douairière l'entendait annoncer chez elle, le frémissement involontaire qui l'agitait n'était pas celui de la tendresse. Elle avait peur de son fils. Depuis longtemps elle possédait la certitude que les conseils, les remontrances étaient inutiles. Reynold, entraîné par toutes les passions, ne pouvait plus s'attendrir en voyant couler les larmes de sa mère. Il venait de briser le dernier lien les attachant l'un à l'autre, et son adhésion à la Réforme n'était plus un secret. L'enfant prodigue devenait un renégat. Sa mère, délaissée, froissée, meurtrie, aurait pu pardonner les fautes dont elle devait souffrir seule ; la chrétienne frissonnait de terreur et de honte lorsque entrait chez elle le misérable Judas.

La douairière, d'après l'avis du docteur Hals, venait de se retirer dans son appartement, laissant Agnès endormie aux soins de Myrtille, quand le comte de Haag se présenta chez elle sans se faire annoncer

L'aveugle le reconnut au bruit de son pas, et tourna vers son pâle visage dont le regard était depuis longtemps éteint. Les mois d'angoisse que venait de passer la comtésse avaient encore affaibli sa santé chancelante ; le timbre de sa voix faible comme celui d'une malade, presque d'une mourante, et le tremblement de ses mains plus blanches que la cire d'un cierge, trahirent l'émotion qui l'agitait, et qu'elle s'efforçait de dissimuler.

—Que voulez vous mon fils ? demanda t elle d'une voix grave.

—J'ai besoin de vous parler, ma mère ; avez vous le loisir de m'entendre ?

—J'ai toujours le temps d'écouter mon fils.

—Possédez vous également le vouloir de sauver l'honneur de notre nom ?

—Ce n'est pas moi qui lui ai porté atteinte, Reynold, c'est votre main qui y mit la première tache.

—Moi ! s'écria de Haag avec violence, moi !

—Avant vous jamais notre race n'avait compté des traîtres.

—Ma mère !

—Je vous ai dit, Reynold, que j'étais prête à vous entendre.

Si résolu que fût le comte de Haag en pénétrant dans l'appartement de sa mère, les mots qu'elle venait de lui adresser lui enlevèrent une partie de son assurance. Il dut réagir contre l'impression que lui faisait éprouver la vue de cette femme vêtue de noir, dont les prunelles sans regard se fixaient sur son visage, et qui, d'une voix calme, inflexible, lui reprochait son apostasie.

—Je ne suis pas venu pour vous parler de moi, reprit Reynold. J'ai âge d'homme, et ne reconnais aucun juge de mes actes. Ce que ma conscience me conseille, je le fais sans consulter autrui. Si mon esprit a été

frappé par l'austère logique de la Réforme...

—Reynold, dit l'aveugle, je vous défends de blasphémer en ma présence.

—Encore une fois, je ne suis pas venu pour vous entretenir de mes paroles ou de mes actes, ma mère ! Ce que j'ai à vous dire, le voici :

Je me suis autrefois opposé de tout mon pouvoir à l'union de ma sœur avec l'aventurier italien qui se présenta chez nous sous le nom de Carlo Alberti.

—Et qui était un noble exilé de Venise, dit la douairière.

—Je le suspectais d'être à la fois intrigant et bretteur ; il me semblait impossible qu'il rendit Agnès heureuse.

—Votre sœur lui doit plusieurs années de bonheur sans ombre, Reynold.

—Certains hommes savent garder longtemps sur le visage la masque de l'hypocrisie ; celui-ci s'est démasqué trop tard malheureusement... L'assassinat du général de Ryswick, mon ami...

—Carlo s'est borné à se défendre, reprit l'aveugle.

—Ah ! fit Reynold avec rage, vous le défendez encore !

—Je le défendrai toujours contre la calomnie.

—Qu'importent, après tout, des opinions de femme ? Je suis le chef de la maison de Haag, et je me trouve le droit de prendre les résolutions que je croirai nécessaires pour sauver du naufrage ce qui peut rester de sa vieille renommée. Ce Carlo Alberti que vous avez trouvé digne de notre alliance, ce Carlo Alberti capturé par les pandours avec une bande de brigands, cet Alberti condamné à la roue et sauvé d'un supplice infamant par l'indulgente faiblesse de l'Impératrice, cet Alberti qui va partir pour les mines d'Idria avec un groupe de misérables assassins ou de voleurs, ne peut plus laisser parmi nous de souvenir. Tout ce qui rappelle son nom détesté doit disparaître. Puisque la mort ne le frappe pas assez vite pour nous en débarrasser immédiatement, nous devons rompre les liens qui nous le rappellent, et comme on lave une tache sur ses vêtements, comme on guérit une plaie rongeant ses membres, nous devons supprimer cette souillure. Agnès le croit innocent ! allez-vous me dire. Soit Agnès, qui eût l'âme assez basse pour le choisir, n'aura point le courage de briser sa chaîne. Elle le pleurera vivant, elle le regrettera mort... Eh bien ! ma mère, pour les filles et les femmes obstinées dans des passions semblables, la famille n'est plus un asile. La charité a ouvert des maisons pour les créatures faibles et déchues ; c'est là qu'elles vont pleurer l'erreur d'un jour et la faute qui creuse entre elles et les femmes honorables un abîme que rien ne comble, pas même le repentir ! Agnès la compagne d'un assassin, Agnès la femme d'un condamné aux mines, se réfugiera dans une de ces demeures miséricordieuses, et y pleurera des larmes de sang.

—Agnès me quitter ! s'écria la douairière, Agnès chassée de la maison paternelle, et chassée par vous ! Jamais, entendez vous, Reynold ? jamais un pareil crime ne s'accomplira, moi vivante ! Ainsi, ce n'est pas assez qu'une erreur lui enlève un mari qu'elle aime, que la Providence mette son courage et sa vertu à une épreuve terrible ; vous voulez encore la frapper à terre, vaincue, blessée, mourante... Vous l'arrachez de sa maison pour la jeter dans une maison ouverte aux pécheresses ; elle ! la pureté, la vertu même ! Ah ! vous n'y songez pas, Reynold, ou, si vous avez réfléchi sur les suites que pouvait avoir un semblable conseil, vous vous êtes grandement trompé. Oui, Alberti est frappé d'un arrêt terrible, et ma fille est la femme d'un condamné aux mines d'Idria... Mais plus elle souffre, cette chère, cette angélique créature, plus je l'aime, plus je sens le besoin de la consoler. Dieu sait combien je respecte la vocation des admirables filles qui s'enferment dans un cloître pour se consacrer à la prière et à la pénitence ; mais cette retraite est justement admirable et sainte parce qu'elle est volontaire. Pour Agnès, vous en ferez une prison. Ma fille n'est pas liée à Dieu par des vœux, ma fille a donné sa foi au comte Alberti : tant qu'elle ne sera pas veuve, elle lui doit son dévouement et sa tendresse.

—Ainsi, demanda Reynold, vous vous opposez à l'entrée d'Agnès dans un couvent ?

—Oui, parce que seul vous songez à l'y enfermer.

—Agnès se doit a elle même et doit aux siens de se faire oublier.

—Soyez rassuré sur ce point, l'infortunée ne songera guère à prendre part désormais aux fêtes où elle ne se rendait du reste, que pour complaire à son mari.

—Et si je voulais, cependant, moi, comte de Haag, chef de la maison ?

L'aveugle se leva toute droite, et, d'une main se retenant au dossier de son fauteuil, tandis que l'autre s'étendait vers son fils :

—Reynold, dit elle d'une voix dont l'autorité n'avait jamais été plus solennelle, Reynold, le fils de mon bien-aimé mari Henri Léopold de Haag, n'a pas le droit, entendez vous de se dire le chef de cette maison. Je le lui dénie, je le lui retire, ce droit des fils respectueux ! Vous avez attristé les dernières années de votre père, et depuis que Dieu l'a repris, gaspillant votre fortune dans les tripots et les mauvais lieux, vous avez affaibli le respect qu'imprimait notre nom... Aujourd'hui, couvert de dettes, et placé dans l'impossibilité de satisfaire des jouissances ruineuses, vous pensez qu'en éloignant de moi votre sœur, vous disposerez de sa fortune comme vous avez fait de la vôtre .. Eh bien ! je vous le jure, Reynold, vous vous êtes trompé dans vos calculs... Je ne permettrai jamais que l'on touche à la part d'Agnès, et pour satisfaire à vos débordements, vous demanderez de l'argent aux juifs qui ont coutume de vous ouvrir de larges crédits, ou vous attendrez ma mort, qui vous rendra une nouvelle opulence. Ce qui m'appartient est à Dieu, et c'est en son nom que je le distribue à ses pauvres...

—Vous avez dit votre dernier mot, ma mère ?

—J'ajouterai encore ceci : Je me défie de quiconque a renié sa foi et son Dieu... Je vous sais capable d'ourdir toutes les machinations pour arriver à votre but... Retenez donc cette parole, Reynold : si par votre fait Agnès quittait cette maison, je vous maudirais, et je vous déshériterais en même temps... Allez ! la patience d'une mère a des bornes, et vous soumettez la mienne à une rude épreuve...

Le comte de Haag fit un geste menaçant qui semblait s'adresser plutôt à une créature absente qu'à la douairière, puis il sortit en laissant retomber lourdement la porte.

Pleine de terreur à la pensée que Reynold allait peut être se diriger vers l'appartement de sa fille, la comtesse de Haag, s'appuyant aux meubles, aux murailles, quitta son salon et passa dans la chambre de la malade. Agnès respirait paisiblement et Myrtille, à genoux, priait près de son lit. L'aveugle s'approcha sans bruit de la couche de sa fille, étendit la main, et, de ses doigts incertains et tremblants, effleura le visage de la jeune femme.

—Elle dort, murmura t elle, Dieu soit béni !

Alors, s'asseyant dans un vaste fauteuil, elle y demeura immobile ; mais, sans doute, elle se souvenait de tristes scènes et redoutait des événements cruels, car de grosses larmes ne tardèrent pas à rouler sur ses joues.

Vers la fin du jour, Agnès s'éveilla, et, quand elle se souleva sur son lit, elle vit sa mère à ses côtés.

—Tu me regardes, dit elle, d'une voix affectueuse, tu fais bien, car j'ai vu dans ton sourire des choses effrayantes, qu'il me serait impossible de préciser, mais dont l'impression m'oppresse encore.

—Oui, répondit l'aveugle, je suis là, je ne te quitterai pas, ma fille.

Vers neuf heures du soir, le docteur Hals revint. Il trouva une amélioration sensible dans l'état de la malade, et, après avoir écrit une ordonnance, il allait se retirer quand la jeune femme lui prit la main :

—Etes vous attendu, docteur ? demanda t elle.

—Non, Madame, répondit le médecin.

— Alors, donnez moi quelques instants encore, j'ai besoin de vous parler

—Je redoute pour vous la fatigue.

—Craignez la moins que l'angoisse, docteur. La potion que vous m'avez donnée a détendu mes nerfs : je me sens mieux, beaucoup mieux, et je tiens à profiter de cette amélioration pour vous questionner.

—Je suis à vos ordres, Madame.

—Vous le savez, docteur, il existe bien des choses terribles que nous ignorons, nous autres femmes...Nous avons tort...Notre pitié devrait nous porter à nous inquiéter de tous ceux qui souffrent... D'ailleurs, combien d'infortunés peuvent se trouver confondus avec les coupables... La grâce que j'ai obtenue pour Carlo n'est qu'un sursis, je le devine ; mais ce que je ne sais pas d'une façon suffisante, c'est ce que sont ces mines d'Idria au fond desquelles le malheureux est condamné à vivre...

—Plus tard, Madame, plus tard, dit Hals d'une voix troublée. Attendez à être guérie pour pénétrer ces tristes mystères... Permettez moi, d'ailleurs, de vous faire observer que pour vous expliquer d'une façon suffisante ce que vous souhaitez apprendre, il faudrait traiter des questions scientifiques, et que...

—Laissez la science de côté, docteur, parlez moi des condamnés travaillant à l'exploitation des mines de cinabre et de mercure...

—Ce que j'en sais, reprit Hals, je le tiens de mon père, qui fut le contemporain et l'ami de l'homme le plus savant, non pas de l'Autriche, mais de l'Europe ; un homme dont les études furent universelles et dont les travaux servirent plus tard de base à d'admirables découvertes. Je ne sache pas une des sciences idéales, mécaniques ou exactes qu'il n'ait effleurée, et si l'expérience me manque au sujet de certaines questions que vous m'adressez, la lecture d'un des ouvrages d'Athanase Kircher, le *Mundus subterraneus* m'en a beaucoup appris, quand j'y ajoute les souvenirs personnels de mon père.

—C'était un jésuite, n'est pas ?

—Oui, Madame. Il était né à Geysan, près de Fulda, en 1602, je crois. Il étudia la physique, les mathématiques, l'histoire naturelle, les langues anciennes, la philosophie, les langues orientales. Son œuvre est une véritable encyclopédie. Mon père le connut à Rome et se prit pour lui d'une amitié mêlée d'admiration. C'est tandis qu'il préparait les matériaux du *Monde souterrain* que le père Kircher descendit au fond des mines de mercure d'Idria. Je ne vous cacherai point, Madame, que si mes malades ne m'avaient gardé à Vienne, j'aurais voulu voir moi même l'intérieur de cette mine, et chercher si, avec mes études et l'aide de Dieu, il ne me serait pas possible d'adoucir le sort des infortunés qu'on y enferme.

—Cela est bien horrible, n'est ce pas, docteur ?

—Oui, Madame, répondit Bethlen Hals, cela est horrible.

—Et, ajouta Agnès, vit on longtemps dans cet enfer ?

Cela dépend, Madame.

—De la force des condamnés ?

—Oui.

—Mais enfin peuvent ils exister un an, deux ans dans la mine...

—Deux ans... oui, peut être, répondit le médecin d'une voix qui devenait plus basse à mesure que les questions de Mme Alberti se faisaient plus précises et plus poignantes.

—Deux ans ! répéta Agnès, deux ans ! non pour vivre, mais pour mourir lentement... Deux ans pendant lesquels mon mari agonisera chaque jour... Ah ! on me l'a bien dit, c'est seulement le sursis de Dieu.

—Et Dieu d'ici là peut opérer un miracle, Madame !

—Vous avez raison, docteur, les morts seuls ne se réveillent pas !

Agnès retomba sur les oreillers pendant un instant elle demeura sans mouvement, pâle comme une morte. Ses mains restaient immobiles sur sa couverture de soie rouge, ses yeux demeuraient clos; elle rassemblait ses forces afin de guérir de vivre en dépit des coups violents qui l'accablaient.

Quand le docteur Hals rentra chez lui, au lieu de songer au repos, il prit dans sa bibliothèque le *Mundus subterraneus* d'Athanase Kircher, et pendant une partie de la nuit il relut les travaux du savant jésuite sur les mines de mercure.

Quand il ferma le livre, le jour se levait ; le visage du docteur était blêmi par la fatigue ; mais le rayonnement d'une pensée généreuse brillait sur son front.

—Seigneur, dit il en posant la main sur l'in-folio couvert de cuir rougeâtre, cette pensée doit venir de vous, car elle est humaine et généreuse ; faites la fructifier et grandir, si vous la croyez capable de consoler et de sauver.

Pendant huit jours, Agnès se débattit contre les accès d'une fièvre intermittente. Enfin le mal céda non pas seulement à la médication du docteur, mais à l'énergie de la malade.

Agnès voulait guérir, elle guérit. Cependant elle ne se trouvait point encore assez forte pour sortir, et la douairière se rendait à l'office matinal accompagnée par Myrtille. Elle rapportait à Agnès un peu du calme sublime puisé dans la prière ; la jeune femme se sentait plus confiante quand la noble aveugle lui disait d'espérer.

Par une suite d'événements imprévus ou réglés d'après des ordres supérieurs, les condamnés partirent le lendemain même du jour qui suivit l'exécution de Gaspard et de ses complices. Agnès se débattait contre un accès terrible au moment où le comte Alberti et ses futurs compagnons quittaient la ville de Vienne dans de misérables charrettes, qu'escortaient une vingtaine de pandours. Ces soldats ne suivaient pas seuls les malheureux. Montée sur un cheval maigre, mais d'une marche rapide, une femme pauvrement vêtue et enveloppée d'une cape sombre suivait les chariots et l'escorte à une faible distance. Le premier jour il lui fut impossible de s'approcher des malheureux ; mais le lendemain elle les rejoignit et put serrer la main d'un des condamnés.

—Courage, comte Alberti ! lui dit elle.

La cape qui couvrait le visage de la jeune femme ne permettait point de reconnaître son visage ; mais le prisonnier tressaillit à sa voix.

—Zingarelle !

—Taisez vous ! lui dit elle, les pandours nous regardent.

—Où vas tu, pauvre fille ?

– Aux mines d'Idria, monseigneur.

—Qu'y viens tu faire ?

—Apprendre combien de temps on y peut vivre et combien il y faut de mois pour mourir.

Les pandours avaient fini de boire : les conducteurs cinglèrent de coups de fouet l'attelage de la charrette, et le convoi reprit sa marche.

Quand arriverait au terme du voyage la triste caravane ? Nul ne pouvait le dire ; cela devait dépendre de la température, des pandours, de la santé des malheureux que l'on conduisait à une mort lente, mais certaine.

Lorsque Agnès, revenue de sa première crise douloureuse, s'enquit de son mari, elle apprit que Carlo Alberti était déjà en route.

Ce coup la frappa rudement ; mais elle était courageuse, et appelant Dieu à son aide, elle triompha de la fièvre et entra bientôt en convalescence.

Elle se trouvait seule un matin dans sa chambre, et, assise près de la grande fenêtre, elle regardait si la douairière de Haag ne revenait pas de l'église, quand Reynold entra subitement, et vint se placer dans un fauteuil à ses côtés.

—Ma sœur, lui dit il, je suis charmé de vous savoir guérie ; ma présence ne pouvant rien à l'amélioration de votre santé, je me suis abstenu de venir près de votre lit de malade... Je sais mal exprimer des idées de pitié et de consolation, et je me réservais pour un cas plus grave... Vous êtes debout, et me voici... Que comptez vous faire ?

—Ce que me dicteront les circonstance et mes devoirs, répondit froidement la jeune femme.

—Vous êtes enthousiaste, reprit Reynold avec un peu de raillerie dans la voix, et vous pouvez, en prenant seulement conseil de vos sentiments, commettre de généreuses imprudences dont vous auriez plus tard à vous repentir.

—Vous vous trompez, Reynold, répliqua la jeune femme, on ne regrette jamais une action inspirée par un bon sentiment.

—Lorsque la raison ne contrôle pas nos actes, nous avons, souvent trop tard, assez de logique pour constater notre folie.

—Où voulez vous en venir, mon frère ?

—A discuter avec vous vos projets.

— Dieu m'inspirera, Reynold ; d'ailleurs, il me reste notre mère.

—Une mère âgée, infirme.

Une sainte, une martyre ! ne l'oubliez pas.

—A votre tour, Agnès, souvenez vous que je me considère comme le gardien de ce qui survit de l'honneur de notre maison.

—Qu'est ce à dire, mon frère, m'accuseriez vous d'y avoir porté atteinte ?

—Non pas vous, mais l'homme qui était entré dans notre famille.

—Cet homme est mon mari, Reynold.

—Soit ! répliqua dédaigneusement le comte de Haag ; vous cédâtes, en l'épousant, à un entraînement d'imagination. Alberti était beau, proscrit, et vous lui accordâtes votre main en dépit de mes conseills, contre ma volonté... Je vous prédis que cette union serait malheureuse, et vous refusâtes de m'entendre ; ma mère, dont la tendresse est infinie à votre endroit, vous encouragea ; elle adopta Alberti, et l'on éloigna le baron Ryswick, que j'avais choisi pour votre époux... Le drame, qui vient de s'accomplir dans l'espace de quelques mois m'a trop donné raison pour que j'abuse aujourd'hui de ma victoire... Il ne me reste plus qu'à vous tendre la main au milieu de ce désastre, et à vous dire : Agnès, j'oublie que vous avez méconu des intentions inspirées par ma tendresse ; mais je me souviens que vous êtes ma sœur, et je vous offre de vous sauver...

—Serait-il vrai, Reynold, demanda la jeune femme avec une émotion profonde ; mes chagrins vous rapprocheraient de moi, et vous redeviendriez le frère dont je croyais l'affection éteinte ?

—Oui, répondit Reynold, j'agirai en frère, en ami, en chef de notre maison.

—Il suffit que vous agissiez en frère, Reynold ; tant que notre mère vivra, je la considérerai comme représentant ici l'autorité absolue... Vous avez parlé de salut : que pouvez-vous, que voulez-vous faire ?

—Je suis influent, Agnès, non pas seulement à la cour, mais auprès d'un parti considérable. Je ne suis pas un, mais dix mille ; ce n'est donc pas seulement mon appui que je vous offre, mais celui de mes alliés.

—Hélas ! jamais protection ne fut plus indispensable ; ce que j'ai obtenu de Marie Thérèse est beaucoup, sans doute, mais je ne saurais m'en contenter... L'idée qu'Alberti va subir un long supplice m'épouvante presque autant que la mort même...

—Vous voulez sauver Carlo ?

—A tout prix ! répondit Agnès.

—Sans restriction aucune ?

—Sans restriction, répondit Agnès. Tenez, Reynold, on vous dit prodigue, et la prodigalité conduit à la ruine... Ne vous offensez pas de ce que je vais vous dire... Vous êtes mon frère, et tout doit devenir commun entre nous... Soyez mon allié, aidez moi dans mon œuvre libératrice, et je vous abandonnerai une fortune dont je n'ai nul besoin... Que m'importe d'être riche ! Je ne tiens qu'à Alberti ! Prenez tout ce que je possède, titres, terres, diamants, châteaux ; mais rendez moi mon mari, Reynold, rendez le moi !

—Vous ne m'avez pas compris, fit le comte.

—N'est ce pas le salut que vous venez m'offrir ?

—Oui.

—Et bien ! alors ?

—Le salut pour Alberti mais à une condition.

—Parlez, j'accepte d'avance.

—Je puis aider à l'évasion de Carlo Alberti, je puis lui aider à franchir les frontières, mais seulement, seulement si vous renoncez à lui.

—Renoncez à mon mari ! pourquoi ?

—Pour n'avoir aucune part à la réprobation dont son nom est couvert.

—Mais j'ai promis, Reynold, j'ai promis !

—Qu'importe qu'enfant ignorante de la vie, vous ayez été dupe des piéges tendus par un aventurier.

—Ne parlez pas ainsi, mon frère ; je refuserais de vous entendre davantage.

—Si, vous m'écouterez, puisqu'il s'agit de Carlo, et que son bonheur vous est plus cher que le vôtre... Je vous jure de le faire évader des mines d'Idria, si vous consentez à m'obéir.

—Qu'exigez vous ?

—Votre signature au bas de cet acte.

—S'agit il de l'abandon de mes biens ?

—Non.

—Alors lisez ce papier, mon frère.

Reynold le tendit à Agnès de Haag.

—Je ne vous prends point au piége, dit il.

La jeune femme saisit le parchemin, en parcourut les premières lignes sans les comprendre, puis, poussant un cri étouffé, elle froissa l'acte que lui avait remis son frère, et le lança avec dédain dans la chambre.

—Savez vous bien que cela est infâme ! s'écria t elle. Quoi ! vous avez pu croire que le malheur de Carlo me détacherait de lui ! Vous avez pensé que je repousserais ce malheureux dans lequel jamais je ne consentirai à voir un criminel... Vous vous êtes imaginé qu'infidèle à la plus sacrée des promesses, je demanderais à me séparer de celui dont la tendresse est ma seule joie ? Quel cas faites vous donc de moi, Reynold ? Ne savez vous point que je suis chrétienne ? Onbliez vous que je suis une de Haag comme vous ? Le divorce ! me proposer de demander le divorce ? Ce mot seul est impie, mon frère ; ce mot, les catholiques ne le comprennent pas... Je sais que la secte dont vous faites partie, que les hérésiarques veulent, au gré de leurs ambitions ou de leurs désirs, rompre des nœuds consacrés par l'Eglise ; mais. grâce au ciel, Reynold, votre exemple n'aura jamais la puissance de m'entraîner... C'est assez, mon Dieu ! c'est assez d'un renégat dans la famille !

—Agnès !

—Et voilà le salut que vous veniez m'offrir, voilà les aides que vous prétendiez rallier à ma cause et à celle d'Alberti ? Des hommes de la prétendue Réforme, des révoltés contre l'autorité de l'Eglise, des Judas ayant menti aux promesses de leur baptême. Non ! non ! Reynold, je n'en suis point réduite à réclamer un semblable service... Il en sera de Carlo et de moi ce qu'il plaira au Seigneur d'ordonner ; mais nous saurons souffrir pour l'innocence de notre cœur, pour la dignité de notre conscience...J'ai pu espérer un moment que mes souffrances vous rapprocheraient de moi ; je me trompais... Celui qui renia son Dieu peut bien repousser sa sœur.

—Avez vous réfléchi, Agnès ?

Je n'ai pas même besoin de réfléchir, Reynold.

—Je veux, par tous les moyens possibles, arriver à vous séparer de Carlo Alberti ; si vous refusez de divorcer avec cet homme...

—Vous le tuerez... s'écria Agnès, vous êtes capable de le tuer.

—Persistez vous ?

—Oui, fit elle d'une voix étouffée.

—Agnès de Haag, vous vous repentirez.

—Je ne suis plus Agnès de Haag, mais Agnès Alberti.

Reynold sortit lentement de la chambre de sa sœur.

Il venait d'échouer dans les deux seules combinaisons qui fussent possibles à cette heure. La douairière refusait de se séparer de sa fille, et celle-ci repoussait toute idée de divorce avec Alberti.

—Le tuer... murmura Reynold, pourquoi faire ?... La mine d'Idria n'est-elle point mortelle ?... Lui mort, en serai-je plus riche ? Tant qu'Agnès vivra... Il ne faut pas qu'elle le rejoigne, il ne faut pas qu'elle conserve une lueur d'espérance... Tant qu'elle ne restera pas absolument en mon pouvoir, j'échouerai dans mes projets... Attendons le départ annuel pour le château de Haag et là...

Reynold n'acheva pas, mais un cruel sourire erra sur ses lèvres.

XII

PRISONNIÈRE

Le château héréditaire de Haag se trouvait dans une situatien magnifique et sauvage. De grands bois de pins l'entouraient de deux côtés, et un précipice de plus de cent pieds en défendait l'approche au nord et à l'ouest.

Bâti sur un roc, il s'élevait sombre et droit ; le temps ne paraissait pas posséder la puissance d'en entamer les pierres, et ce souvenir du règne de Rodolphe de Hapsbourg restait un des monuments les plus curieux de cette époque féodale.

Une chapelle aux sculptures élégantes dressait son clocher aigu près des tours rondes, et la douairière suivant en cela l'exemple de ses aïeules, avait mis tous ses soins à l'enrichir.

Les douleurs éprouvées par Gutta de Haag avaient altéré sa santé, et Agnès n'osa lui faire part tout d'abord du projet qu'elle avait conçu. Quand sa mère se trouverait à l'abri du danger, il serait temps de l'en instruire. Le docteur Hals accompagna Agnès et la noble aveugle au château de Haag. Il s'effraya un peu de la faiblesse de la douairière ; mais une mission sacrée l'appelait au loin et, confiant Gutta aux soins de la femme de Carlo, il annonça à celle ci que la semaine suivante il partirait pour la Carniole.

Agnès prit la main du vieillard et y colla ses lèvres.

—Dieu seul paye de semblables dévouements, dit elle. Allez, je vous rejoindrai là bas.

—Vous, madame ?

—Ne faut il pas que je sauve ou que je console ?

—Non, dit Hals ; votre mère ne saurait se passer de vos soins.

—Croyez vous qu'Alberti se résigne à me perdre ?

—Le comte est courageux, Madame.

—Sur votre honneur, Hals, combien de mois un homme peut il vivre au fond du gouffre d'Idria...

—Ne consultez pas les statistiques du pays, Madame... Si je me rends en Carniole, c'est afin de mettre ma science au service des mineurs...

Je chercherai, je trouverai le moyen de prolonger leur vie... Dieu me viendra en aide, et celui que vous chérissez sera gardé à votre tendresse.

Agnès ne répondit rien, et serra de nouveau la main du vieillard.

Le lendemain du départ de celui ci, le comte Reynold entra dans l'appartement de sa sœur.

—A l'hôtel de Vienne, lui dit il, j'étais chez ma mère ; ici, moi, comte de Haag, titulaire du nom, je suis chez moi... Etant chez moi, j'agirai en maître si vous m'y contraignez... Un homme de loi viendra aujourd'hui même et vous présentera à signer un acte de divorce : si vous refusez de le faire, n'attendez plus de ma part que des rigueurs méritées à la fois par votre révolte et par votre haine.

—Vous pouvez tout de suite commencer les persécutions dont vous me menacez, répondit froidement Agnès. Je sais quel chemin conduit de Haag à Vienne ; ma mère et moi nous le reprendrons le jour où vous nous y forcerez.

—Vous ne quitterez plus le manoir, Agnès.

—Y suis je donc prisonnière ?

—Vous y resterez, du moins, jusqu'à ce que vous ayez cédé à mon devoir.

—En signant ce que m'interdisent les lois et ma conscience.

—En vous séparant d'un bandit.

—Soit ! fit Agnès ; je vous ai dit que j'attendais de vous toutes les lâchetés, toutes les violences, comme vous pouvez attendre de moi une résolution invincible, une patience à toute épreuve.

(*A suivre*)

A vendre.

HUIT BEAUX EMPLACEMENTS dans la plus belle partie du village de St-Jean Deschaillons, dont deux mesurent un demi-arpent de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, et les autres cinquante pieds sur un demi-arpent. Les deux premiers se trouvent bornés par le chemin royal et font la coin de la rue. Ce serait un endroit superbe pour y bâtir un grand magasin. L'église est à proximité.

Ces emplacements seront vendus ou concédés en tout temps d'ici au premier de juin prochain. Le prix variera, suivant les conditions du marché, depuis deux cent cinquante à trois cent piastres. La paroisse de St-Jean Deschaillons donne beaucoup d'argent, vû qu'il y a des briqueteries et qu'il s'y fait un grand commerce de bois et d'écorces.

S'adresser à

F. X. DESROBERT,
St-Jean Deschaillons.

Québec, 12 avril 1888—Sf. 767

Narcisse Brousseau

—{ DE }—

Newberry, Michigan

ANNONCE qu'il est le propriétaire d'un agrès complet pour creuser des puits jusqu'à une profondeur de 200 pieds, au moyen d'un tuyau de six pouces de diamètre. Il atteint par ce moyen les sources d'eau les plus pures et les plus salubres. L'introduction de pompes à une telle profondeur prévient la gelée dans n'importe quel climat.

C'est pourquoi il a été loisible à M. BROUSSEAU de construire des puits servant d'aqueduc à des villages considérables et toujours avec succès.

M. BROUSSEAU a de nombreux certificats attestant sa compétence, et il n'exige rien de ceux qui ne se trouveraient pas satisfaits. Il espère qu'une corporation voudra bien lui confier un ouvrage de cette nature.

Québec, 8 mars 1888. 750

Avis au Clergé

ET AU

PUBLIC

JE soussigné donne avis au Clergé et au public que MM. Arthur Toussaint & Cie., de Québec, sont les seuls agents autorisés pour la vente de mes vins, Claret (vin table), Port et vins de messe. Ces derniers sont approuvés par Messeigneurs Walsh, évêque de London et Thomas Dowling évêque de Peterborough, d'Ontario.

MM ARTHUR TOUSSAINT & CIE., seuls, ont un dépôt de mes Vins, ci-dessus énumérés.

Ces vins sont analysés par le Dr Valade, d'Ottawa, analyste du gouvernemeat et par le Révd M: Pagé. professeur du chimie à l'Université-Laval, Québec.

A. C. TOURNIER,

Viticulteur à Sandwich, Ont.

Tout vin offert en vente ne portant pas l'étiquette et un bouchon brûlé de la maison Tournier, doit être considéré falsifié. En vente chez tous les épiciers de première classe doit être mis en bouteilles.

Ce vin acheté en futaille ou au gallon dans les 24 heures que le fut est ouvert comme cela vous aurez un excellent vin, autrement il perdrait de sa saveur.

J'AI ANALYSÉ, POUR M. A. TOUSSAINT & Cie., deux échantillons de vin Porte (vin rouge, et Claret, fabriqués à Sandwich, Ontario, par M. A. C. Tournier.

Ces deux vins sont agréables au goût et possèdent un arôme particulier que l'on ne rencontre que dans les meilleurs vins.

La proportion d'alcool, dans ces deux vins est de 10 pour cent.

Quont à la matière colorante je n'ai aucun doute qu'elle provienne du raisin.

RÉVD. P. J. ED. PAGÉ,
Prof. de Chimie
à l'Université-Laval.

Québec, 8 octobre 1887.

Ces Vins sont en vente à la Cave Française, **111, rue St-Pierre**, ainsi que chez M. A. Grenier, épicier, rue St-Jean, Haute-Ville, chez MM. Côté & Frère, rue et faubourg St-Jean, et chez M. J. E. Asselin.

A. Toussaint & Cie

Marchands de Vins

No. 111 RUE ST-PIERRE

Québec, 10 Décembre 1887.—1an. 711.

ISLAND HOME STOCK FARM.



Registered Percheron Horses and French Coach Horses. Savage & Farnum, Importers and Breeders of Percheron and French Coach Horses, Island Home Stock Farm, Grosse Isle, Wayne County, Mich. We offer a very large stud of horses to select from, we guarantee our stock, make prices reasonable and sell on easy terms. Visitors always welcome. Large catalogue free. Address Savage & Farnum, DETROIT, MICH.

Imprimé et publié par

Léger Brousseau,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

No 9, Rue Buade, Québec.

GRANDE IMPORTATION

D'ETALONS

PERCHERONS ET NORMANDS.

Les meilleurs chevaux du monde pour le trait et le carosse.

Expédiés directement du Perche par MM. de Grancey & Cie.

Consignés à l'Hon. Ls BEAUBIEN, Montréal.

AVIS.—Vers le milieu de Mai prochain, arrivera à Montréal, un convoi de vingt têtes, étalons percherons, juments percheronnes, étalons normands et (pour les amateurs) un ou deux arabes. Animaux hors ligne et entrés au registre de filiation français.

Les sociétés d'agriculture et les cultivateurs ont là une chance exceptionnelle de se procurer un bel étalon de trait ou de carosse, sans être obligés de courir les risques de l'importation.

Conditions de vente : moitié comptant, moitié à un an sur billet.

L'arrivée et l'endroit où les chevaux seront tenus seront annoncés plus tard.

Pour plus amples détails, s'adresser à M. LOUIS BEAUBIEN, 30, rue Saint-Jacques, Montréal, à 2 heures p. m., tous les jours.

Québec, 17 avril 1888—1m. 772

Palmo-Sulphur Soap.



Merveilleusement efficace pour enlever les impuretés de la Peau et la conserver dans un état de santé parfaite. Il embellit le teint, et comme agent curatif des Plaies et Blessures il est au-dessus de tout éloge. Il n'existe aucune variété de maladie Eruptive dans laquelle ce savon célèbre ne se soit pas montré efficace. Dans le Bain il est aussi salubre que les plus Célèbres Eaux Sulfureuses. Les tissus de coton ou de laine avec ce savon acquièrent une blancheur éclatante, et sont désinfectés quand il s'y trouve des germes de maladie. L'efficacité du Soufre comme agent de Nettoyage et Purificateur est universellement reconnue. Demandez le Palmo-Sulphur, et refusez tous les substituts et vous ne serez pas trompé.

DAVIS & LAWRENCE CO., Montreal.

PALMO-TAR SOAP.



NOUS AFFIRMONS AVEC ASSURANCE QUE CE SAVON N'A PAS DE RIVAL POUR AMELIORER LE TEINT ET LA PEAU.

LA PLUPART DES ERUPTIONS SQUAMEUSES, DES PUSTULES ET DES MALADIES CHRONIQUES DE LA PEAU SONT GUERIES PAR SON EMPLOI.

Demandez le **"PALMO-TAR SOAP,"** et refusez tous les substituts.

DAVIS & LAWRENCE Co., (Limited,) MONTREAL.

PLUS DE PILULES!



Les mamans l'aiment!

Les enfants l'aiment!

Parce qu'il est agréable au goût.

IL GUERIT

Les affections du foie,
Les désordres Bilieux
La Pituite, la Dyspepsie,
La perte d'appétit,
La Migraine,
La Constipation.

PRIX, 25c. LA BOUTEILLE.

PALMO-CARBOLIC SOAP



Pas de graisse animale!
Pas de matières colorantes!!
Pas d'imitation, d'aucune espèce!!!

Absolument Pur.

Prophylactique précieux de la contagion.

Il enlève à la peau toute odeur désagreable.

—DEMANDEZ LE—

"PALMO-CARBOLIC SOAP,"

et refusez tous les substituts.

DAVIS & LAWRENCE Co., (Limited,) MONTREAL.

Eprouvez-vous une douleur quelconque?
EMPLOYEZ LE
"PAIN KILLER"
DE DAVIS.
Et vous serez soulagé instantanément.
GARE AUX CONTREFAÇONS.
25 Cts. la Bouteille.

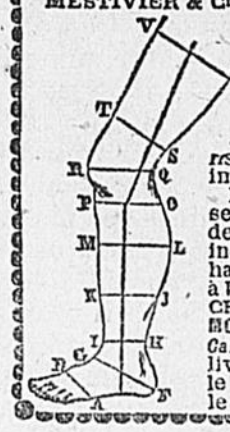
TOUX, RHUMES,
Croup et Consomption
GUERIS PAR LE
Baume Pulmonaire d'Allen.
25c. 50c. et $1.00 la bouteille.

BAS VARICES DALPIAZ

BREVETES S. G. D. G.

BAS TOUT FAITS ET SUR MESURE

MESTIVIER & Cie, 275, rue St-Honoré, Paris



Ces bas à **Elasticité latérale**, dont la souplesse surpasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, possèdent en même temps une force de compression qui ne laisse rien à désirer et ils procurent un soulagement immédiat.

Prendre exactement sans serrer avec un yard, les mesures de circonférence aux endroits indiqués *BA-GF-IH*, etc., et les hauteurs de *F* à *O* et de *P* à *T* ou à *V* et les adresser à M. C. Alfred CHOUILLOU, 30, Hospital Street MONTRÉAL, *Agent Général pour le Canada* qui se chargera de les faire livrer à domicile et d'indiquer le prix de chaque pièce suivant le tissu choisi par le client.

35 ANS DE SUCCÈS

LINIMENT GENEAU

35 ANS DE SUCCÈS



Seul TOPIQUE remplaçant le *FEU* sans douleur ni chute du poil. Adopté par les *vétérinaires* renommés; *éleveurs, entraineurs, haras*, etc.

Guérison rapide et sûre des ***Boiteries, Foulures, Ecarts, Molettes, Vessigons***, Engorgements des jambes, Suros, Eparvins, etc. Revulsif et Résolutif infaillible et sans rival dans les *Angines, Catarrhes, Bronchites*, Inflammations des Poumons, du Foie, des Intestins, *Pleurésies*, Hydropisies, Rétentions d'Urine, Fièvres typhoïdes, etc.

Pansement à la main, en 3 et 4 minutes, sans couper le poil.

DÉPOTS : **Paris, MESTIVIER & Cie, 275, rue Saint-Honoré**

MONTREAL: C. ALFRED CHOUILLOU, Agent, 30, Hospital Street.
— LAVIOLETTE & NELSON, 209, rue Notre-Dame.

QUÉBEC: ED. MORIN & Cie, 314, rue St-Jean. — *SAINT-HYACINTHE & OTTAWA*, ET DANS TOUTES LES PRINCIPALES PHARMACIES DU CANADA.

35 ANS DE SUCCÈS

SANTE POUR TOUS

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Feminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures anciennes, Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme,

Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme

Ces Médecines sont préparées seulement à l'établissement du PROFESSEUR HOLLOWAY,
78, NEW OXFORD STREET, auparavant **533, OXFORD STREET.**
Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d, 11s., 22. et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533, Oxford Street, London, c'est de la falsification.

Québec 3 septembre 1885

LA

SALSEPAREILLE DE BRISTOL



EST UN REMÈDE INFALLIBLE pour guérir radicalement toute maladie provenant de l'Impureté du Sang, le Rhumatisme, les Plaies Invéterées et toutes les Affections de nature éruptive, scrofuleuse ou syphilitique.

Le Remède de Famille par excellence.

GUÉRISSEZ VOTRE ESTOMAC!

PURIFIEZ VOTRE FOIE!



LES PILULES DE BRISTOL

PUREMENT VÉGÉTALES

sont le meilleur Purgatif et le Remède le plus efficace contre toutes les maladies de l'Estomac, le Foie et la Dispepsie.

Québec, 19 mars 1888 757

La Véritable

EAU de FLORIDE

—DE—

Murray & Lanman.



LE PLUS EXQUIS de tous les

Parfums pour la Toilette

Supérieure à « l'Eau de Cologne » par la délicatesse de son arôme et la fraîcheur et permanence de son parfum sur le Mouchoir.

DANS LE BAIN

elle rafraîchit le Corps et vivifie le Cerveau.

Se méfier des Contrefaçons.

CONDITIONS
DU
JOURNAL
DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toutes les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement :—**UNE PIASTRE.**
POUR LA FRANCE :—**10 FRANCS**

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

Léger Brousseau,

EDITEUR-PROPRIÉTAIRE

Rue Buade, No 9. Québec